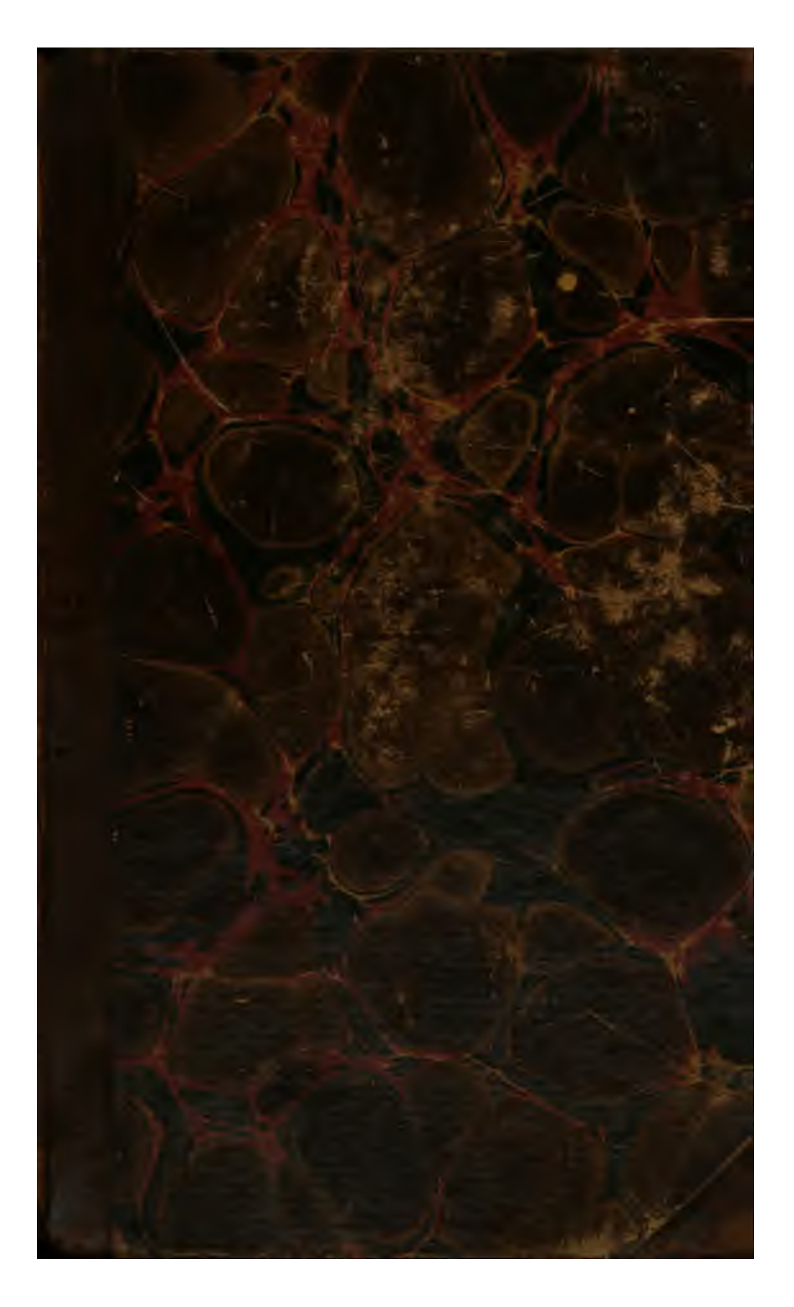
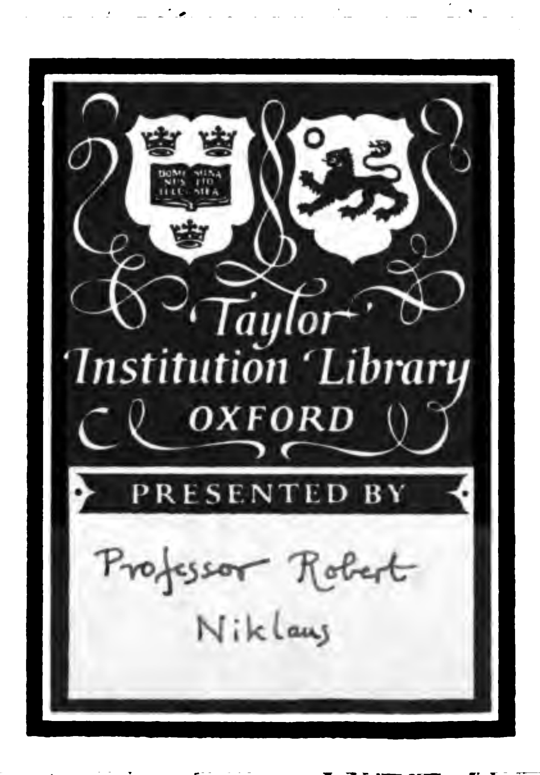



DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution Library
OXFORD
PRESENTED BY
Professor Robert Niklaus

Grulaiz

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE VOLTAIRE.

TOME QUINZIÈME.

STOUTGART,

CHEZ L'EXPÉDITION DE L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS,

ET POUR LES PAYS-BAS EN COMMISSION

CHEZ LES FRÈRES HARTMANN A LA HAYE.

M. DCCC. XXIX.

LE PYRRHONISME DE L'HISTOIRE.

MÉLANGES HISTORIQUES. — TOME II.

INCURSION

SUR NONOTTE, EX-JÉSUITE.

Messieurs les six Juifs, monsieur leur secrétaire, plus vous avez été redoutables à mon ami intime, plus j'ai dû le défendre. Vous étiez déjà assez forts par vous-mêmes; j'ai été surpris que vous ayez cherché des troupes auxiliaires chez les jésuites: est-ce parce qu'ils sont aujourd'hui dispersés comme vous que vous les appelez à votre secours? Vous combattez sous le bouclier du révérend père Nonotte; vous renvoyez mon ami à ce savant homme; vous le regardez comme un de vos grands capitaines, parce qu'il a servi de goujat, dites-vous, dans une armée levée contre l'Encyclopédie. Permettez-moi donc, messieurs, de vous renvoyer à un des plus braves guerriers qui ait combattu pour l'Encyclopédie contre le révérend père Nonotte; c'est M. Damilaville, l'un de nos plus savants écrivains: daignez lire ce qu'il répondit au savant Nonotte, il y a quelques années; je remets sous vos yeux ce petit écrit; il a déjà été imprimé, mais comme

vous avez donné une nouvelle édition de vos œuvres judaïques, je puis aussi en donner une des œuvres chrétiennes de M. Damilaville.

ÉCLAIRCISSEMENT HISTORIQUE, A L'OCCASION D'UN LIBELLE CALOMNIEUX CONTRE L'ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS; PAR M. DAMILAVILLE.

S'il s'agit de goût, on ne doit répendre à personne; par la raison qu'il ne faut pas disputer des goûts; mais est-il question d'histoire? s'agit-il de discuter des faits intéressants? on peut répondre au dernier des barbouilleurs, parce que l'intérêt de la vérité doit l'emporter sur le mépris des libelles. Ceci sera donc un procès par devant le petit nombre de ceux qui étudient l'histoire, et qui doivent juger.

Un ex-jésuite, nommé Nonotte, savant comme un prédicateur, et poli comme un homme de collége, s'avisa d'imprimer un gros livre intitulé: *les Erreurs de l'auteur de l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations*; cette entreprise était d'autant plus admirable que ce Nonotte n'avait jamais étudié l'histoire. Pour mieux vendre son livre, il le farcit de sottises, les unes dévotes, les autres calomnieuses; car il avait ouï dire que ces deux choses réussissent.

PREMIÈRE SOTTISE DE NONOTTE.

Le libelliste accuse l'auteur de l'Essai sur

les Moeurs, etc., d'avoir dit: »L'ignorance »chrétienne se représente Dioclétien comme »un ennemi armé sans cesse contre les fi»dèles.«

Il n'y a point dans le texte: *L'ignorance chrétienne;* il y a dans toutes les éditions: *L'ignorance se représente d'ordinaire Dioclétien,* etc. On voit assez comment un mot de plus ou de moins change la vérité en mensonge odieux. Ce premier trait peut faire juger de Nonotte.

II. Sottise de Nonotte, sur un édit de l'Empereur.

Il s'agit d'un chrétien qui déchira et qui mit en pièces publiquement un édit impérial. L'auteur de l'Essai sur les Moeurs, etc., appelle ce chrétien *indiscret.* Le libelliste le justifie, et dit: »Un semblable édit n'é»tait-il pas évidemment injuste? etc.«

Je dois observer que c'est trop soutenir des maximes tant condamnées par tous nos parlements. Quelque injuste que puisse paraître à un particulier un édit de son souverain, il est criminel de lèse-majesté quand il le déchire et le foule aux pieds publiquement. L'auteur du libelle devrait savoir qu'il faut respecter les rois et les lois.

Si Nonotte avait à faire à quelque savant en *us,* ce savant lui dirait: »Monsieur, vous »êtes un ignorant ou un fripon: vous dites »dans votre pieux libelle, page 20, que ce »n'est pas le premier édit de Dioclétien,

»mais le second, qu'un chrétien d'une qua-»lité distinguée déchira publiquement.«

»Premièrement, il importe fort peu que »ce chrétien ait été de la plus haute qua-»lité. Secondement, s'il était de la plus »haute qualité, il n'en était que plus cou-»pable.«

»Troisièmement, l'Histoire ecclésiastique de »Fleuri dit expressément, page 428, tome II, »que ce fut le premier édit, portant seule-»ment privation des honneurs et des digni-»tés, que ce chrétien de la plus haute qua-»lité déchira publiquement, en se moquant »des victoires des Romains sur les Goths »et sur les Sarmates, dont l'édit faisait men-»tion.«

»Si vous avez lu Eusèbe, dont Fleuri a »tiré ce fait, vous avez tort de falsifier ce »passage. Si vous ne l'avez pas lu, vous »avez plus tort encore. Donc vous êtes un »ignorant ou un fripon.«

Voilà ce qu'on vous dirait: mais dans un siècle comme le nôtre, on se gardera bien de se servir d'un pareil style.

IIIe Sottise de Nonotte, sur Marcel.

Un centurion, nommé Marcel dans une revue auprès de Tanger en Mauritanie, jeta sa ceinture militaire et ses armes, et cria: »Je ne veux plus servir ni les empereurs »ni leurs dieux.«

L'auteur du libelle trouve cette action fort

raisonnable; et il fait un crime à l'auteur de l'Essai sur les Mœurs, etc., de dire que le zèle de ce centurion n'était pas sage; mais il n'en est pas dit un mot dans l'Essai sur les Mœurs, etc.: c'est dans un autre ouvrage qu'il en est parlé. Au reste, je demande si un capitaine calviniste serait bien reçu, dans une revue, à jeter ses armes, et à dire qu'il ne veut plus combattre pour le roi et pour la Sainte Vierge: ne ferait-il pas mieux de se retirer paisiblement?

IVe Sottise de Nonotte, sur saint Romain.

Notre libelliste trouve beaucoup d'impiété à nier l'aventure du jeune saint Romain. Voici le passage de M. de Voltaire.

»Il est bien vraisemblable que la juste »douleur des chrétiens se répandit en plain»tes exagérées. Les Actes sincères nous »racontent que l'empereur étant dans An»tioche, le préteur condamna un enfant chré»tien, nommé Romain, à être brûlé; que des »Juifs présents à ce supplice se mirent mé»chamment à rire, en disant: *Nous avons eu »autrefois trois petits garçons, Sadrach, Mésach »et Abednégo qui ne brûlèrent point dans la »fournaise, et ceux-ci brûlent.* Dans l'instant, »pour confondre les Juifs, une grande pluie »éteignit le bûcher, et le petit garçon en »sortit sain et sauf, en demandant: *Où est »donc le feu?* Les Actes sincères ajoutent »que l'empereur le fit délivrer, mais que le

»juge ordonna qu'on lui coupât la langue. »Il n'est guère possible qu'un juge ait fait »couper la langue à un petit garçon à qui »l'empereur avait pardonné.«

»Ce qui suit est plus singulier. On pré»tend qu'un vieux médecin chrétien, nommé »Ariston, qui avait un bistouri tout prêt, »coupa la langue de cet enfant pour faire »sa cour au préteur. Le petit Romain fut »aussitôt renvoyé en prison. Le geôlier lui »demanda de ses nouvelles; l'enfant raconta »fort au long comment un vieux médecin »lui avait coupé la langue. Il faut noter »que le petit enfant, avant cette opération, »était extrêmement bègue, mais qu'alors il »parlait avec une volubilité merveilleuse. »Le geôlier ne manqua pas d'aller raconter »ce miracle à l'empereur. On fit venir le »vieux médecin; il jura que l'opération avait »été faite dans toutes les règles de l'art, et »montra la langue de l'enfant, qu'il avait »conservée proprement dans une boîte. Qu'on »fasse venir, dit-il, le premier venu, je m'en »vais lui couper la langue en présence de »Votre Majesté, et vous verrez s'il pourra »parler. On prit un pauvre homme, à qui »le médecin coupa justement autant de langue »qu'il en avait coupé au petit enfant; l'homme »mourut sur-le-champ.«

Je veux croire que les *Actes* qui rapportent ce fait, sont aussi *sincères* qu'ils en portent le titre; mais ils sont encore plus singuliers que sincères.

C'est maintenant au lecteur judicieux à voir s'il n'est pas permis de douter un peu de ce miracle. L'auteur du libelle peut aussi croire, s'il veut, l'apparition du *Labarum*; mais il ne doit point injurier ceux qui ne sont pas de cet avis.

Vᵉ Sottise de Nonotte, sur l'empereur Julien.

On peut s'épuiser en invectives contre l'empereur Julien; on n'empêchera pas que cet empereur n'ait eu des mœurs très-pures; on doit le plaindre de n'avoir pas été chrétien; mais il ne faut pas le calomnier. Voyez ce que Julien écrit aux Alexandrins sur le meurtre de l'évêque George, ce grand persécuteur des athanasiens...... »Au lieu de »me réserver la connaissance de vos injures, »vous vous êtes livrés à la colère, et vous »n'avez pas eu honte de commettre les mê»mes excès qui vous rendaient vos adversai»res si odieux.« Julien les reprend en empereur et en père. Qu'on lise toutes ses lettres, et qu'on voie s'il y a jamais eu un homme plus sage et plus modéré. Quoi donc! parce qu'il a eu le malheur de n'être pas chrétien, n'aura-t-il eu aucune vertu? Cicéron, Virgile, les Catons, les Antonins, Pythagore, Zaleucus, Socrate, Platon, Épictète, Licurge, Solon, Aristide, les plus sages des hommes, auront-ils été des monstres, parce qu'ils auront eu le malheur de n'être pas de notre religion?

VI. Sottise sur la légion thébaine.

L'Auteur du libelle fait des efforts assez plaisants, page 28, pour accréditer la fable de la légion thébaine toute composée de chrétiens, tout entière environnée dans une gorge de montagnes, où l'on ne peut pas mettre deux cents hommes en bataille, au pied du grand Saint-Bernard, où cent hommes bien retranchés arrêteraient une armée; voici les preuves que notre critique judicieux donne de l'authenticité de cette aventure; il les a copiées du Pédagogue chrétien.

Eucher, dit-il, qui rapporte cette histoire deux cents ans après l'événement, était riche, donc il disait vrai. Eucher l'avait entendu raconter à Isac, évêque de Genève, qui sans doute était riche aussi. Isac disait tenir le tout d'un évêque, nommé Théodore, qui vivait cent ans après ce massacre. Voilà, en vérité, des preuves mathématiques. Je prie le libelliste de venir faire un tour au grand Saint-Bernard; il verra de ses yeux s'il est aisé d'y entourer et d'y massacrer une légion tout entière. Ajoutons qu'il est dit que cette légion venait d'Orient, et que le mont Saint-Bernard n'est pas assurément le chemin en droiture. Ajoutons encore qu'il est dit que c'était pour la guerre contre les Babaudes, et que cette guerre alors était finie. Ajoutons surtout que cette fable, tant chantée par tous les légendaires, fut écrite par Grégoire de Tours qui l'attribua à Eu-

cher, mort en 454; et remarquons que dans cette légende supposée écrite en 454, il est beaucoup parlé de la mort d'un Sigismond, roi de Bourgogne, tué en 523.

Il est de quelque utilité d'apprendre aux ignorants imposteurs de nos jours que leur temps est passé, et qu'on ne croit plus ces misérables sur leur parole.

On proposa à Nonotte de marier les six mille soldats de la légion thébaine avec les onze mille vierges; mais ce pauvre ex-jésuite n'avait pas les pouvoirs.

VII. Sottise de Nonotte, sur Ammien Marcellin, et sur un passage important.

Le libelliste s'exprime ainsi, page 48: .... »Ammien Marcellin ne dit nulle part qu'il »avait vu les chrétiens se déchirer comme »des bêtes féroces. L'auteur de l'Essai sur »les Mœurs, etc., calomnie en même temps »Ammien Marcellin et les chrétiens.«

Qui est le calomniateur, ou de vous, ou de l'auteur de l'Essai sur les Mœurs, etc.? Premièrement, vous citez faux: il n'y a point dans le texte qu'Ammien Marcellin ait vu; il y a, que de son temps les chrétiens se déchiraient. Secondement, voici les paroles d'Ammien Marcellin, page 223, édition de Henri de Valoi: *His efferatis hominum mentibus ..... iram in Georgium episcopum verterunt, viperiis morsibus ab eo sæpius appetiti.* On demande au libelliste quel est le caractère des vipères? Sont-elles douces? sont-elles

féroces? d'ailleurs a-t-on besoin du témoignage d'Ammien Marcellin*) pour savoir que les eusébiens et les athanasiens exercèrent les uns contre les autres la plus détestable fureur? Jusqu'à quand arborera-t-on l'intolérance et le mensonge?

VIII. Sottise de Nonotte, sur Charlemagne.

Il accuse l'auteur de l'Essai sur les Mœurs, etc., d'avoir dit que Charlemagne n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliste calomnie souvent. L'historien appelle Charlemagne »le plus ambitieux, le plus politique, »le plus grand guerrier de son siècle.« Il est vrai que Charlemagne fit massacrer un jour quatre mille cinq cents prisonniers: on demande au libelliste s'il aurait voulu être le prisonnier de saint Charlemagne?

IX. Sottise de Nonotte, sur les rois de France bigames.

Notre homme assure, à l'occasion de Char-

*) N.B. M. Damilaville pouvait citer un autre passage d'Ammien Marcellin, beaucoup plus fort; c'est à la fin du chap. V, liv. XXII. Je me sers de la traduction très-estimée, faite à Berlin: imprimée cette année 1775, n'ayant pas sous mes yeux le texte original. Voici les paroles du traducteur: „Julien avait observé qu'il n'est „pas d'animaux plus ennemis de l'homme que „le sont entre eux les chrétiens, quand la re„ligion les divise.“

lemagne, que les rois Gontran, Sigebert, Chilpéric, n'avaient pas plus d'une femme à la fois.

Votre libelliste ne sait pas que Gontran eut pour femmes, dans le même temps, Vénérande, Mercatrude et Ostrégile; il ne sait pas que Sigebert épousa Brunehaud du temps de sa première femme; que Cherebert eut à la fois Merofléde Marcovèse et Théodegilde. Il faut encore lui apprendre que Dagobert eut trois femmes, et qu'il passa d'ailleurs pour un prince très-pieux, car il donna beaucoup aux monastères. Il faut lui apprendre que son confrère Daniel, quelque partial qu'il puisse être, est plus honnête et plus véridique que lui. Il avoue franchement, page 110 du tome Ier in 4°, que le grand Théodebert épousa la belle Deuterie, quoique le grand Théodebert eût une autre femme nommée Visigalde, et que la belle Deuterie eût un mari; et qu'en cela il imitait son oncle Clotaire, lequel épousa la veuve de Clodomir son frère, quoiqu'il eût déjà trois femmes.

Il résulte que Nonotte est excessivement ignorant et un peu téméraire.

Ex-jésuite de province, pauvre Nonotte, tu parles de femmes! de quoi t'avises-tu? lis seulement l'Abrégé du président Hénault, in 4°, tu verras à l'article *Philippe-Auguste*, que Pierre, roi d'Arragon, promet, par son contrat de mariage, *de ne point répudier sa femme Maria, comtesse de Montpellier*, et même

de n'en épouser point d'autre du vivant de Marie. Te voilà bien étonné, Nonotte.

X[e] Sottise de Nonotte, sur choses plus sérieuses.

Non, ex-jésuite Nonotte, non, la persécution n'était pas dans le génie des Romains. Toutes les religions étaient tolérées à Rome, quoique le sénat n'adoptât pas tous les dieux étrangers. Les Juifs avaient des synagogues à Rome. Les superstitieux Égyptiens, nation presque aussi méprisable que la juive, y avaient élevé un temple, qui n'aurait pas été démoli sans l'aventure de Mundus et de Pauline. Les Romains, ce peuple roi, n'agitèrent jamais la controverse; ils ne songeaient qu'à vaincre et à policer les nations. Il est inouï qu'ils aient jamais puni personne seulement pour la religion. Ils étaient justes. J'en prends à témoin les *Actes des apôtres;* lorsque saint Paul, suivant le conseil de saint Jacques, alla se purifier pendant sept jours de suite dans le temple de Jérusalem, pour persuader aux Juifs qu'il gardait la loi de Moïse, les Juifs demandèrent sa mort au proconsul Festus; ce Festus leur répondit: »Ce n'est point la coutume des Romains de »condamner un homme avant que l'accusé »ait son accusateur devant lui, et qu'on lui »ait donné la liberté de se justifier.«

Ce fut par le fanatisme d'un Saducéen, et non d'un Romain, que saint Jacques, frère de Jésus, fut lapidé. Il est donc très-vrai-

semblable que la haine implacable qu'on porte toujours à ses frères séparés de communion, fut la cause du martyre des premiers chrétiens. J'en parlerai ailleurs; mais à présent, ô libelliste! je ne vous en dirai mot. Je vous avertis seulement d'étudier l'histoire en philosophe, si vous pouvez.

XIe Sottise de Nonotte, sur la messe.

Notre Nonotte assure que la messe était du temps de Charlemagne ce qu'elle est aujourd'hui; il veut nous tromper; il n'y avait point de messe basse, et c'est de quoi il est question. La messe fut d'abord la cène. Les fidèles s'assemblaient au troisième étage, comme on le voit par plusieurs passages, surtout au Chap. XX, verset 9 des Actes des Apôtres. Ils rompaient le pain ensemble, selon ces paroles: «Toutes les fois que vous «ferez ceci, vous le ferez en mémoire de «moi.» ensuite l'heure changea, l'assemblée se fit le matin, et fut nommée la *Sinaxe*; puis les Latins la nommèrent *messe*. Il n'y avait qu'une assemblée, qu'une messe dans une église; et ce terme de *mes frères*, si souvent répété, prouve bien qu'il n'y avait point de messes privées: elles sont du dixième siècle. L'ex-jésuite Nonotte ne connaît pas même la messe. Dis-tu la messe, Nonotte? Eh bien! je ne te la servirai pas.

XIIe Sottise de Nonotte, sur la confession.

Le libelliste dit que la confession auriculaire était établie dès les premiers temps du christianisme. Il prend la confession auriculaire pour la confession publique. Voici l'histoire fidèle de la confession; l'ignorance et la mauvaise foi des critiques servent quelquefois à éclaircir des vérités.

La confession de ses crimes, en tant qu'expiation, et considérée comme une chose sacrée, fut admise de temps immémorial dans tous les mystères d'Isis, d'Orphée, de Mithras, de Cérès: les Juifs connurent ces sortes d'expiations, quoique dans leur loi tout fût temporel. Les peines et les punitions après la mort n'étaient annoncés ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique, ni dans le Deutéronome; et aucune de ces trois lois ne parle de l'immortalité de l'âme: mais les Esséniens embrassèrent, dans les derniers temps, la coutume d'avouer leurs fautes dans leurs assemblées publiques, et les autres Juifs se contentaient de demander pardon à Dieu dans le temple. Le grand-prêtre, le jour de l'expiation annuelle, entrait seul dans le sanctuaire, demandait pardon pour le peuple, et chargeait des iniquités de la nation un bouc nommé Hazazel, d'un nom égyptien. Cette cérémonie était entièrement égyptienne.

On offrait, pour les péchés reconnus, des victimes dans toutes les religions, et on se

lavait d'eau pure. De là viennent ces fameux vers:

O faciles nimium qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aqua.

Saint Jacques ayant dit dans son épître: »Confessez, avouez vos fautes les uns aux »autres« les premiers chrétiens établirent cette coutume, comme la gardienne des mœurs. Les abus se glissent dans les choses les plus saintes.

Sozomène nous apprend, Livre VII, Chapitre XVI, que les évêques ayant reconnu les inconvénients de ces confessions publiques, *faites comme sur un théâtre*, établirent dans chaque église un seul prêtre, sage et discret, nommé le *pénitencier*, devant lequel les pécheurs avouaient leurs fautes, soit seul à seul, soit en présence des autres fidèles. Cette coutume fut établie vers l'an 250 de notre ère.

On connaît le scandale arrivé à Constantinople du temps de l'empereur Théodose Ier. Une femme de qualité s'accusa au pénitencier d'avoir couché avec le diacre de la cathédrale. Il faut bien que cette femme se fût confessée publiquement, puisque le diacre fut déposé, et qu'il y eut un grand tumulte. Alors Nectaire le patriarche abolit la charge de pénitencier, et permit qu'on participât aux mystères sans se confesser. »Il fut permis à chacun, disent Socrate et

»Sozomène, de se présenter à la communion
»selon ce que sa conscience lui dicterait.«

Saint Jean Chrisostôme, successeur de Nectaire, recommanda fortement de ne se confesser qu'à Dieu; il dit dans sa cinquième homélie: »Je vous exhorte à ne cesser de »confesser vos péchés à Dieu; je ne vous »produis point sur un théâtre; je ne vous »contrains point de découvrir vos péchés »aux hommes: déployez votre conscience »devant Dieu, montrez-lui vos blessures, de»mandez-lui les remèdes; avouez vos fautes »à celui qui ne vous les reproche point, à »celui qui les connaît toutes, à qui vous ne »pouvez les cacher.«

Dans son homélie sur le psaume L: »Quoi! »vous dis-je que vous vous confessiez à un »homme, à un compagnon de service, votre »égal, qui peut vous les reprocher? Non; »je vous dis, confessez-vous à Dieu.«

On pourrait alléguer plus de cinquante passages authentiques qui établissent cette doctrine, à laquelle l'usage saint et utile de la confession auriculaire a succédé. Nonotte ne sait rien de tout cela. Il demeure pourtant chez une fille qu'il confesse.

XIII. Sottises de Nonotte, sur Bérenger.

L'Article de Bérenger est très-curieux. »Il paraît que l'auteur de l'Essai sur les »Mœurs ne sait point le catéchisme des ca»tholiques, mais qu'il est bien instruit de »celui des calvinistes.«

On peut lui répondre que l'auteur de l'Essai est très-bien instruit des deux catéchismes ; et il sait que tous deux condamnent les ignorants qui disent des injures sans esprit.

On passe tout ce que cet honnête homme dit sur l'eucharistie, parce qu'on respecte ce mystère autant qu'on méprise la calomnie. Il y a des choses si sacrées, si délicates, qu'il ne faut ni en disputer avec les fripons, ni en parler devant les fanatiques.

XIV. Sottise de Nonotte, sur le second concile de Nicée ; et des images.

Nous ne réfuterons pas ce que dit le libelliste au sujet du second concile de Nicée, du concile de Francfort, et des livres carolins : on sait assez que les livres carolins envoyés à Rome, et non condamnés, traitent le second concile de Nicée, de *synode arrogant et impertinent ;* ce sont des faits attestés par des monuments authentiques. Ce concile de Francfort rejeta, non-seulement l'adoration des images, mais encore le service le plus léger, *servitium,* c'est le mot dont il se sert. Ce ne sont pas ici des anecdotes, ce sont des pièces publiques.

Il est plaisant que le libelliste accuse l'historien d'être calviniste, parce que cet historien rapporte fidèlement les faits. Lui calviniste! bon Dieu ; il n'est pas plus pour Calvin que pour Ignace.

Le culte des images et purement de discipline ecclésiastique; il est bien certain que Jésus-Christ n'eut jamais d'images, et que les apôtres n'en avaient point. Il se peut que saint Luc ait été peintre, et qu'il ait fait le portrait de la vierge Marie; mais il n'est dit que ce portrait ait été adoré. Les images et les statues sont de très-beaux ornements quand elles sont bien faites; et pourvu qu'on ne leur attribue pas des vertus occultes et une puissance ridicule, les âmes pieuses les révèrent, et les gens de goût les estiment: on peut s'en tenir là sans être calviniste: on peut même se moquer du tableau de saint Ignace qu'on a vu long-temps chez les jésuites à Paris: ce grand saint y est représenté montant au ciel dans un carrosse à quatre chevaux blancs: les jésuites auront de la peine à faire servir dorénavant cette peinture de tableau d'autel dans les églises de Paris.

XVe Sottise de Nonotte, sur les croisades.

Le bon sens de l'auteur du libelle se remarque dans les éloges qu'il fait de l'entreprise des croisades, et de la manière dont elles furent conduites; mais il permettra qu'on doute que des mahométans aient voulu choisir pour leur soudan un prince chrétien, leur ennemi mortel et leur prisonnier, qui ne connaissait ni leurs mœurs ni leur langue.

L'auteur de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations dit que Constantinople fut prise, pour la première fois, par les Francs, en 1204, et qu'avant ce temps, aucune nation étrangère n'avait pu s'emparer de cette ville. L'auteur du libelle appelle cette vérité une erreur grossière, sous prétexte que quelques empereurs étaient rentrés en victorieux dans Constantinople après des séditions. Quel rapport, je vous prie, ces séditions peuvent-elles avoir avec la translation de l'empire grec aux Latins?

XVIe Sottise de Nonotte, sur les Albigeois.

L'article des *Albigeois* est un de ceux où l'auteur du libelle montre le plus d'ignorance, et déploie le plus de fureur. Il est certain qu'on imputa aux Albigeois des crimes qui ne sont pas même dans la nature humaine: on ne manqua pas de les accuser de tenir des assemblées secrètes dans lesquelles les hommes et les femmes se mêlaient indifféremment, après avoir éteint la lumière. On sait que de pareilles horreurs ont été imputées aux premiers chrétiens et à tous ceux qui ont voulu être réformateurs. On les accusa encore d'être manichéens, quoiqu'ils n'eussent jamais entendu parler de Manès.

L'infortuné comte de Toulouse, Raimond VI, contre lequel on fit une croisade pour le dépouiller de son état, était très-éloigné des

erreurs des pauvres Albigeois : on a encore sa lettre à l'abbé et au chapitre de Cîteaux, dans laquelle il se plaint des hérétiques, et demande main-forte. C'est un grand exemple du pouvoir abusif que les moines avaient alors en France. Un souverain se croyait obligé de demander la protection d'un abbé de Cîteaux : il n'obtint que trop ce qu'il avait imprudemment demandé. Un abbé de Clairvaux, devenu cardinal et légat du pape, marcha avec une armée pour secourir le comte de Toulouse, et le premier secours qu'il lui donna fut de ravager Béziers et Cahors en 1187. Le pays fut en proie aux excommunications et au glaive à plus d'une reprise, jusqu'à l'année 1207, que le comte de Toulouse commença à se repentir d'avoir appelé dans sa province des légats qui égorgeaient et pillaient les peuples au lieu de les convertir.

Un moine de Cîteaux, nommé Pierre Castelnau, l'un des légats du pape, fut tué dans une querelle par un inconnu ; on en accusa le comte de Toulouse sans en avoir la moindre preuve. La cour de Rome en usa alors comme il en avait usé tant de fois avec presque tous les princes de l'Europe ; il donna au premier occupant les états du comte de Toulouse, sur lesquels il n'avait pas plus de droit que sur la Chine ou sur le Japon. On prépara dès lors une croisade contre ce descendant de Charlemagne pour venger la mort d'un moine.

Le pape pardonna à tous ceux qui étaient en péché mortel de se croiser, leur offrant le pardon de leurs péchés à cette seule condition, et les déclarant excommuniés, si, après s'être croisés, ils n'allaient pas mettre le Languedoc à feu et à sang.

Alors le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol, d'Auxerre, de Genève, de Poitiers, de Forez, plus de mille seigneurs châtelains, les archevêques de Sens, de Rouen, les évêques de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, assemblèrent, dit-on, près de deux cent mille hommes pour gagner des pardons et des dépouilles. Ces deux cent mille dévots étaient sans doute en péché mortel.

Tout cela présente l'idée du gouvernement le plus insensé, ou plutôt de la plus exécrable anarchie.

Le comte de Toulouse fut obligé de conjurer l'orage. Ce malheureux prince fut assez faible pour céder d'abord au pape sept châteaux qu'il avait en Provence. Il alla à Valence, et fut mené nu en chemise devant la porte de l'église, et là il fut battu de verges comme un vil scélérat qu'on fouette par la main du bourreau: il ajouta à cette infamie celle de se joindre lui-même aux croisés contre ses propres sujets. On sait la suite de cette déplorable révolution; on sait combien de villes furent mises en cendres, combien de familles expirèrent par le fer et par les flammes.

L'Histoire des Albigeois rapporte, au Chapitre VI, que le clergé chantait *Veni sancte Spiritus* aux portes de Carcassonne, tandis qu'on égorgeait tous les habitants du faubourg, sans distinction de sexe ni d'âge; et il se trouve aujourd'hui un Nonotte qui ose canoniser ces abominations, et qui imprime dans Avignon que c'est ainsi qu'il fallait traiter au nom de Dieu les princes et les peuples. Nonotte veut qu'on mette à feu et à sang tous les Languedociens qui ne vont pas à la messe. Il est *mitis corde*.

Après avoir frémi de tant d'horreurs, il est peut-être assez inutile d'examiner si les comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui combattirent avec le roi d'Arragon pour le comte Raimond de Toulouse, contre le sanguinaire Montfort, étaient des hérétiques; le libelliste l'assure; mais apparemment qu'il en a eu quelque révélation. Est-on donc hérétique pour prendre les armes en faveur d'un prince opprimé? Il est vrai qu'ils furent excommuniés, selon l'usage aussi absurde qu'horrible de ce temps-là; mais qui a dit à ce Nonotte que ces seigneurs étaient des hérétiques?

Qu'il dise tant qu'il voudra que Dieu fit un miracle en faveur du comte de Montfort; ce n'est pas dans ce siècle-ci qu'on croira que Dieu change le cours de la nature, et fait des miracles pour verser le sang humain.

XVII. Sottise de Nonotte, sur les changements faits dans l'Église.

Le libelliste s'imagine qu'on a manqué de respect à l'Église catholique, en rapportant les diverses formes qu'elle a prises.

Peut-on ignorer que tous les usages de l'Église chrétienne ont changé depuis Jésus-Christ? La nécessité des temps, l'augmentation du troupeau, la prudence des pasteurs ont introduit ou aboli des lois et des coutumes. Presque tous les usages des Églises grecques et latines diffèrent. D'abord il n'y eut point de temples, et Origène dit que les chrétiens n'admettent ni temples ni autels; plusieurs premiers chrétiens se firent circoncire; le plus grand nombre s'abstint de la chair de porc. La *consubstantiabilité* de Dieu et de son Fils ne fut établie publiquement, et ce mot *consubstantiel* ne fut connu qu'au premier concile de Nicée. Marie ne fut déclarée mère de Dieu qu'au concile d'Ephèse, en 431, et Jésus ne fut reconnu clairement pour avoir deux natures, qu'au concile de Calcédoine, en 451; deux volontés ne furent constatées qu'à un concile de Constantinople, en 680. L'Église entière fut sans images pendant près de trois siècles; on donna pendant six cents ans l'eucharistie aux petits enfants; presque tous les pères des premiers siècles attendirent le règne de mille ans. Ce fut très-long-temps une croyance générale, que tous les enfants, morts sans baptême, étaient condamnés aux flammes éter-

nelles; saint Augustin le déslare expressément: *Parvulos non regeneratos ad æternam mortem;* Livre de la Persévérance, chap. 13. Aujourd'hui l'opinion des limbes a prévalu. L'Eglise romaine n'a reconnu la procession du Saint-Esprit par le Père et le Fils que depuis Charlemagne.

Tous les pères, tous les conciles crurent, jusqu-au douzième siècle, que la vierge Marie fut conçue dans le péché originel; et à présent cette opinion n'est permise qu'aux seuls dominicains.

Il n'y a pas la plus légère trace de l'invention publique des saints avant l'an 375. Il est donc clair que la sagesse de l'Église a proportionné la croyance, les rites, les usages aux temps et aux lieux. Il n'y a point de sage gouvernement qui ne se soit conduit de la sorte.

L'auteur de l'Essai sur les Mœurs, etc., a rapporté d'une manière impartiale les établissements introduits ou remis en vigueur par la prudence des pasteurs. Si ces pasteurs ont essuyé des schismes, si le sang a coulé pour des opinions, si le genre humain a été troublé, rendons grâce à Dieu de n'être pas nés dans ces temps horribles. Nous sommes assez heureux pour qu'il n'y ait aujourd'hui que des libelles.

XVIII. Sottise de Nonotte, sur Jeanne d'Arc.

Que cet homme charitable insulte encore aux cendres de Jean Huss et de Jérôme de Prague, cela est digne de lui; qu'il veuille

nous persuader que Jeanne d'Arc était inspirée, et que Dieu envoyait une petite fille au secours de Charles VII contre Henri VI, on pourra rire: mais il faut au moins relever la mauvaise foi avec laquelle il falsifie le procès-verbal de Jeanne d'Arc, que nous avons dans les actes de Rymer.

Interrogée en 1431, elle dit qu'elle est âgée de vingt-neuf ans; donc, quand elle alla trouver le roi en 1429, elle avait vingt-sept ans; donc le libelliste est un assez mauvais calculateur, quand il assure qu'elle n'en avait que dix-neuf. Il fallait douter.

Il convient de mettre le lecteur au fait de la véritable histoire de Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle*. Les particularités de son aventure sont très-peu connues, et pourront faire plaisir aux lecteurs.

Paul Jove dit que le courage des Français fut animé par cette fille, et se garda bien de la croire inspirée. Ni Robert Gagain, ni Paul Émile, ni Polidore Virgile, ni Genebrar, ni Philippe de Bergame, ni Papire Massons, ni même Mariana, ne disent qu'elle était envoyée de Dieu; et quand Mariana le jésuite l'aurait dit, en vérité cela ne m'en imposerait pas.

Mézerai conte «que le prince de la milice céleste lui apparut;» j'en suis fâché pour Mézerai, et j'en demande pardon au prince de la milice céleste.

La plupart de tous nos historiens, qui se copient tous les uns les autres, supposent

que la Pucelle fit des prédictions et qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'elle chassera les Anglais hors du royaume; et ils y étaient encore cinq ans après sa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre; et assurément elle ne savait ni lire ni écrire; on ne donnait pas cette éducation à une servante d'hôtellerie dans le Barois; et son procès porte qu'elle ne savait pas signer son nom.

Mais, dit-on, elle a trouvée une épée rouillée dont la lame portait cinq fleurs de lis d'or gravées, et cette épée était cachée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois à Tours. Voilà certes un grand miracle!

La pauvre Jeanne d'Arc, ayant été prise par les Anglais, en dépit de ses prédictions et de ses miracles, soutint d'abord dans son interrogatoire que sainte Catherine et sainte Marguerite l'avaient honorée de beaucoup de révélations. Je m'étonne qu'elle n'ait rien dit de ses conversations avec le prince de la milice céleste. Apparemment que ces deux saintes aimaient plus à parler que saint Michel. Ses juges la crurent sorcière, et elle se crut inspirée. Ce serait là le cas de dire :

Ma foi, juge et plaideurs, il faudrait tout lier,

si l'on pouvait se permettre la plaisanterie sur de telles horreurs.

Une grande preuve que les capitaines de Charles VII employaient le merveilleux pour

encourager les soldats dans l'état déplorable où la France était réduite, c'est que Saintrailles avait son berger, comme le comte de Dunois avait sa bergère. Ce berger faisait ses prédictions d'un côté, tandis que la bergère les faisait de l'autre.

Mais malheureusement la prophétesse du comte de Dunois fut prise au siége de Compiègne par un bâtard de Vendôme, et le prophète de Saintrailles fut pris par Talbot. Le brave Talbot n'eut garde de faire brûler le berger. Ce Talbot était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les superstitions, et qui n'ont pas le fanatisme de punir les fanatiques.

Voilà, ce me semble, ce que les historiens auraient dû observer, et ce qu'ils ont négligé.

La Pucelle fut amenée à Jean de Luxembourg, comte de Ligni. On l'enferma dans la forteresse de Beaulieu, ensuite dans celle de Beaurevoir, et de là dans celle de Crotoy en Picardie.

D'abord Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui était du parti du roi d'Angleterre contre son roi légitime, revendique la Pucelle comme une sorcière arrêtée sur les limites de sa métropole. Il veut la juger en qualité de sorcière. Il appuyait son prétendu droit d'un insigne mensonge. Jeanne avait été prise sur le territoire de l'évêché de Noyon; et ni l'évêque de Beauvais, ni l'évêque de Noyon n'avaient assurément le

droit de condamner personne, et encore moins de livrer à la mort une sujette du duc de Lorraine, et une guerrière à la solde du roi de France.

Il y avait alors (qui le croirait?) un vicaire général de l'inquisition de France, nommé frère Martin. C'était bien-là un des plus horribles effets de la subversion totale de ce malheureux pays. Frère Martin réclama la prisonnière comme »sentant l'hérésie,« *odorantem hæresim*. Il somma le duc de Bourgogne et le comte de Ligni, »par »le droit de son office, et de l'autorité à »lui commise par le saint-siége, de livrer »Jeanne à la sainte inquisition.«

La Sorbonne se hâta de seconder frère Martin: elle écrivit au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg: »Vous avez em»ployé votre noble puissance à appréhender »icelle femme, qui se dit la Pucelle, au »moyen de laquelle l'honneur de Dieu a été »sans mesure offensé, la foi excessivement »blessée, et l'Église trop fort déshonorée; »car par son occasion, idolâtrie, erreurs, »mauvaise doctrine et autres maux inesti»mables se sont ensuivis en ce royaume.... »mais peu de chose serait avoir fait telle »prinse, si ne s'ensuivait ce qu'il appartient »pour satisfaire l'offense par elle perpétrée »contre notre doux Créateur et sa foi, et »sa sainte Église, avec ses autres méfaits in»numérables..... et si, serait intolérable of-

»fense contre la majesté divine, s'il arrivait »qu'icelle femme fût délivrée.«

Enfin la Pucelle fut adjugée à Pierre Cauchon, qu'on appelait l'indigne évêque, l'indigne Français et l'indigne homme. Jean de Luxembourg vendit la Pucelle à Cauchon et aux Anglais pour dix mille livres, et le duc de Bedfort les paya. La Sorbonne, l'évêque et frère Martin présentèrent alors une nouvelle requête à ce duc de Bedfort, régent de France, »en l'honneur de Notre-»Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, pour »qu'icelle Jeanne fût brièvement mise ès »mains de la justice de l'Église.« Jeanne fut conduite à Rouen. L'archevêché était alors vacant, et le chapitre permit à l'évêque de Beauvais de *besogner* dans la ville (c'est le terme dont on se servit). Il choisit, pour ses assesseurs, neuf docteurs de Sorbonne avec trente-cinq autres assistants, abbés ou moines. Le vicaire de l'inquisition, Martin, présidait avec Cauchon; et comme il n'était que vicaire, il n'eut que la seconde place.

Il y eut quatorze interrogatoires; ils sont singuliers. Elle dit qu'elle a vu sainte Catherine et sainte Marguerite à Poitiers. Le docteur Beaupère lui demanda à quoi elle a reconnu les deux saintes: elle répond que c'est à leur manière de faire la révérence. Beaupère lui demanda si elles sont bien jaseuses: »Allez,« dit-elle, »le voir sur le re-»gistre.« Beaupère lui demanda si, quand

elle a vu saint Michel, il était tout nu; elle répond: »Pensez-vous que Notre-Seigneur »n'eût de quoi le vêtir?«

Voilà le ridicule, voici l'horrible.

Un de ses juges, docteur en théologie et prêtre, nommé Nicolas-l'Oiseleur, vient la confesser dans la prison. Il abuse du sacrement jusqu'au point de cacher derrière un morceau de serge deux prêtres qui transcrivent la confession de Jeanne d'Arc. Ainsi les juges employèrent le sacrilège pour être homicides; et une malheureuse idiote, qui avait eu assez de courage pour rendre de très-grands services au roi et à la patrie, fut condamnée à être brûlée, par quarante-quatre prêtres français qui l'immolaient à la faction de l'Angleterre.

On sait assez comment on eut la bassesse artificieuse de mettre auprès d'elle un habit d'homme, pour la tenter de reprendre cet habit, et avec quelle absurde barbarie on prétexta cette prétendue transgression pour la condamner aux flammes, comme si c'était, dans une fille guerrière, un crime digne du feu de mettre une culotte au lieu d'une jupe. Tout cela déchire le cœur, et fait frémir le sens commun. On ne conçoit pas comment nous osons, après les horreurs sans nombre dont nous avons été coupables, appeler aucun peuple du nom de barbare.

La plupart de nos historiens, plus amateurs des prétendus embellissements de l'histoire que de la vérité, disent que Jeanne

alla au supplice avec intrépidité ; mais comme le portent les chroniques du temps, et comme l'avoue M. de Villaret, elle reçut son arrêt avec des cris et avec des larmes, faiblesse pardonnable à son sexe, peut-être au nôtre, et très-compatible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre ; car on peut être hardi dans les combats, et sensible sur l'échafaud.

Je dois ajouter ici que plusieurs personnes ont cru, sans aucun examen, que la Pucelle d'Orléans n'avait point été brûlée à Rouen, quoique nous ayons le procès-verbal de son exécution. Elles ont été trompées par la relation, que nous avons encore, d'une aventurière qui prit le nom de la Pucelle, trompa les frères de Jeanne d'Arc, et, à la faveur de cette imposture, épousa en Lorraine un gentilhomme de la maison des Armoises. Il y eut deux autres friponnes qui se firent aussi passer pour la Pucelle d'Orléans. Toutes les trois prétendirent qu'on n'avait point brûlé Jeanne, et qu'on lui avait substitué une autre femme ; de tels contes ne peuvent être admis que par ceux qui veulent être trompés.

Apprends, Nonotte, comme il faut étudier l'histoire, quand on ose en parler.

XIX. Sottise de Nonotte, sur Rapin Thoyras.

Il attaque, page 185, l'exact et judicieux Rapin de Thoyras ; il dit qu'il n'était ni de son goût ni sûr pour lui, de se déclarer

pour la Pucelle d'Orléans. Ne voilà-t-il pas un homme bien instruit des mœurs de l'Angleterre! Un auteur y écrit assurément tout ce qu'il veut, et avec la plus entière liberté: et d'ailleurs le gentilhomme que ce libelliste insulte, ne composa point son Histoire en Angleterre, mais à Vésel, où il a fini sa vie.

Il faut ajouter ici un mot sur l'aventure miraculeuse de Jeanne d'Arc. Ce serait un plaisant miracle que celui d'envoyer une petite fille au secours des Français contre les Anglais, pour la faire brûler ensuite!

XXe Sottise de Nonotte, sur Mahomet II, et la prise de Constantinople.

L'Auteur du libelle renouvelle le beau conte de Mahomet II, qui coupa la tête à sa maîtresse Irène, pour faire plaisir à ses janissaires. Ce conte est assez réfuté par les annales turques, et par les mœurs du sérail, qui n'ont jamais permis que le secret de l'empereur fût exposé aux raisonnements de la milice.

Il nie que la moitié de la ville de Constantinople ait été prise par composition; mais les annales turques, rédigées par le prince Cantemir, et les églises grecques qui subsistèrent, sont d'assez bonnes preuves que le libelliste ne connait pas plus l'histoire des Turcs que la nôtre.

XXIe Sottise de Nonotte, sur la taxe des péchés.

L'Auteur du libelle demande où est cette

»licence déshonorante, cette taxe honteuse, »ces prix faits, etc., qui avaient passé en »coutume, en droit et en loi?« Qu'il lise donc la taxe de la chancellerie romaine, imprimée à Rome en 1514, chez Marcel Silbert, au Champ de Flore; et l'année d'après à Cologne, chez Gosvinus Colineus; enfin à Paris, en 1520, chez Toussaint Denys, rue Saint-Jacques. Le premier titre est: *De causis matrimonialibus.*

In causis matrimonialibus, pro contractu quarti gradûs, taxa est turonenses septem, ducatus unus, carlini sex.

Faut-il que ce pauvre homme nous oblige ici de dire que, dans le titre XVIII, on donne l'absolution pour cinq carlins à celui qui a connu sa mère? que pour un père et une mère qui auront tué leur fils, il n'en coûte que six tournois et deux ducats? et si on demande l'absolution du péché de sodomie et de la bestialité, avec la clause inhibitoire, il n'en coûte que trente-six tournois et neuf ducats? Après de telles preuves, que ce libelliste se taise, ou qu'il paye pour ses péchés.

XXII. Sottise, sur le droit des séculiers de confesser.

Il demande où l'historien a pris que les séculiers, et les femmes mêmes, avaient droit de confesser. Où, mon pauvre ignorant? dans saint Thomas, page 255 de la IIIme partie, édition de Lyon, 1738. *Confessio ex*

defectu sacerdotis à laico facta sacramentalis est quodammodo. Ignorez-vous combien d'abbesses confessèrent leurs religieuses? On ne peut mieux faire que de rapporter ici une partie d'une lettre d'un très-savant homme, datée de Valence du 1er février 1769, concernant cet usage que Nonotte ignore.

L'auteur demande »si on pourrait lui citer quelque abbesse qui ait confessé ses »religieuses?«

On lui répondra avec M. l'abbé Fleuri, Livre LXXVI, tome XVI, page 246 de l'Histoire ecclésiastique, »qu'il y avait en Espagne »des abbesses qui donnaient la bénédiction »à leurs religieuses, entendaient leurs confessions, et prêchaient publiquement lisant »l'Évangile; et que ce fait paraît par une »lettre du pape, du 10 décembre 1210. C'est »Innocent III, etc.«

J'ajoute à la remarque de ce vrai savant l'autorité de saint Basile, dans ses Règles abrégées, tome II, page 453: »Il est permis »à l'abbesse d'entendre, avec le prêtre, les »confessions de ses religieuses.« J'ajoute encore que le père Martène, dans ses Rites de l'Église, tome II, page 39, affirme que les abesses confessaient d'abord leurs nonnes, et qu'elles étaient si curieuses, qu'on leur ôta ce droit. Nous parlerons encore de l'ignorance du confesseur Nonotte sur la confession d'un autre article.

XXIIIe Sottise dudit Nonotte.

L'Auteur du libelle, en parlant du calvinisme, prétend que l'historien ménage toujours beaucoup Calvin et Luther. Il doit savoir assez que l'historien ne respecte que la vérité, qu'il a condamné hautement le meurtre de Servet, toutes les fureurs dans la guerre, et tous les emportements dans la paix; qu'il déteste la persécution et le fanatisme partout où il les trouve: la devise de cette histoire est: *Iliacos intra muros peccatur et extra.* Il ne fait pas plus de cas de Luther et de Calvin que du jésuite Le Tellier; mais il croit que Luther, Calvin et les autres auteurs de la réforme rendirent un grand service aux souverains, en leur enseignant qu'aucun de leurs droits ne pouvait dépendre d'un évêque.

XXIVe Sottise de Nonotte, sur François Ier.

L'Auteur du libelle porte l'esprit de persécution jusqu'à rapporter ce qui est imputé au roi François Ier, par Florimond de Raimond, cité avec tant de complaisance dans le jésuite Daniel: »Si je savais un de mes »enfants entaché d'opinions contre l'Eglise »romaine, je le voudrais moi-même sacri»fier.« Voilà ce que l'auteur du libelle appelle *une tendre piété,* page 255. Quoi! François Ier, qui accordait à Barberousse une mosquée en France, aurait eu *une piété assez tendre* pour égorger le dauphin, s'il avait

voulu prier Dieu en français, et communier avec du pain levé et du vin! François Ier, par une politique malheureuse, aurait-il prononcé ces paroles barbares? De Thou, Duhaillan les rapportent-ils? et quand ils les auraient rapportées, quand elles seraient vraies, que faudrait-il répondre? que François Ier aurait été un père dénaturé, ou qu'il ne pensait pas ce qu'il disait. Mais il n'y a de père dénaturé que père Nonotte.

XXVe Sottise de Nonotte, sur la saint-Barthélemi.

Malheureux! avez-vous été aidé dans votre libelle par l'auteur de l'apologie de la Saint-Barthélemi? Il paraît que vous excusez ces massacres. Vous dites qu'ils ne furent jamais prémédités: lisez donc Mézerai, qui avoue que »dès la fin de l'année 1570, »on continuait dans le grand dessein d'attirer les huguenots dans le piège,« page 156, tome V, édition d'Amsterdam. Votre Daniel ne dit-il pas que Charles IX joua bien son rôlet? et n'avait-il pas copié ces paroles de l'historiographe Matthieu? Quel rôlet, grand Dieu! et dans combien de mémoires ne trouve-t-on pas cette funeste vérité!

Un critique qui se trompe n'est que méprisable: mais un homme qui excuserait la Saint-Barthélemi serait un coquin punissable. Vous jouez, Nonotte, un indigne rôlet.

XXVI. Sottise de Nonotte, sur le duc de Guise, et les Barricades.

Voici les propres paroles de Nonotte: »Quant à la défense que Henri III fit au duc »de Guise de venir à Paris, l'auteur de l'Es»sai sur les Mœurs dit que le roi fut obligé »de lui écrire par la poste, parce qu'il n'a»vait point d'argent pour payer un courrier.«

Pauvre libelliste! citez mieux. Il y a dans le texte: »Il écrit deux lettres, ordonne »qu'on dépêche deux courriers; il ne se »trouve point d'argent dans l'épargne pour »cette dépense nécessaire: on met les lettres »à la poste, et le duc de Guise vient à Pa»ris, ayant pour excuse apparente qu'il n'a »point reçu l'ordre.«

Voulez-vous savoir maintenant d'où est tirée cette anecdote? des Mémoires de Nevers, et d'un Journal de L'Etoile. Vous traitez cet auteur de petit bourgeois: L'Etoile était d'une ancienne noblesse; mais qu'il ait été bourgeois ou fils d'un crocheteur de Besançon, voici ses paroles, page 95, tome II:

»Il y avait cependant une négociation entamée à Soissons, entre le duc de Guise et »Bellièvre, qui devait dans trois jours lui »apporter des sûretés de la part du roi. »Des affaires plus pressées empêchèrent Bel»lièvre d'aller finir la commission; il écrivit »néanmoins au duc de Guise pour l'avertir »de son retard; mais le commis de l'épargne,

»c'est-à-dire du trésor royal, refusa de donner »vingt-cinq écus pour faire partir les deux »courriers qu'on envoyait à Soissons: l'on »mit les deux paquets à la poste, et ils »arrivèrent trop tard, parce que le duc de »Guise, pressé par les Ligueurs de se ren»dre à Paris, partit de Soissons au bout de »trois jours.«

XXVIII. Sottise de Nonotte, sur le prétendu supplice de Marie d'Arragon.

Il est utile de détruire tous les contes ridicules dont les romanciers, soit moines, soit séculiers, ont inondé le moyen âge. Un Geofroi de Viterbe s'avisa d'écrire, à la fin du douzième siècle, une chronique telle qu'on les faisait alors: il conte que deux cent ans auparavant, Othon III ayant épousé Marie d'Arragon, cette impératrice devint amoureuse d'un comte du pays de Modène; que ce jeune homme ne voulut point d'elle; que Marie irritée l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur; que l'empereur fit décapiter le comte; que la veuve du comte vint, la tête de son mari à la main, demander justice; qu'elle offrit l'épreuve des fers ardents, qu'elle passa sur ces fers sans les sentir; que l'impératrice, au contraire, se brûla la plante des pieds, et qu'alors l'empereur la fit mourir.

Ce conte ressemble à toutes les légendes de ces siècles de barbarie. Il n'y avait, du temps de l'empereur Othon III, ni de Marie

d'Arragon, ni de comte de Modène. C'est assez qu'un ignorant ait écrit de telles faussetés, pour que cent autres les copient: les Maimbourgs les adoptent, les Lenglets les répètent dans leur chronologie universelle, avec la bataille des serpents, et l'aventure d'un archevêque de Mayence mangé par les rats. Toutes ces fables sont faites pour être crues par notre libelliste, mais non par les gens sensés.

XXVIII. SOTTISE DE NONOTTE, SUR LA donation de Pepin.

OUI, l'on persiste à croire que jamais ni Pepin ni Charlemagne ne donnèrent ni la souveraineté de l'exarchat de Ravenne, ni Rome; 1°. parce que si cette donation avait été faite, les papes en auraient conservé, en auraient montré l'instrument authentique; 2°. parce que Charlemagne, dans son testament, met Rome et Ravenne au nombre des villes qui lui appartiennent; ce qui paraît décisif; 3°. parce que les Othons, qui allèrent en Italie, ne reconnurent point cette donation, qu'elle ne fut pas même débattue, et que, sous Othon Ier, le papes n'avaient aucune souveraineté; 4°. parce que Pepin n'avait pu donner des villes sur lesquelles il n'avait ni droit ni prétention; 5°. parce que jamais les empereurs grecs ne se plaignirent de cette prétendue donation, ni dans leurs ambassades, ni dans leurs traités. On objecta un passage d'Eginhard, qui dit que

Pepin offrit la Pentapole à saint Pierre: cela veut dire seulement qu'il la mit sous la protection de saint Pierre, comme Louis XI donna depuis le comté de Boulogne à la sainte Vierge. Les papes eurent des domaines utiles dans la Pentapole comme ailleurs, mais ils ne furent souverains ni sous Pepin, ni sous Charlemagne, qui eurent la juridiction suprême.

Il est faux que les papes aient jamais été maîtres de l'exarchat depuis Pepin jusqu'a Othon III. Cet empereur assigna aux papes le revenu de la Marche d'Ancône, et non pas la souveraineté. Voilà la véritable origine de la puissance temporelle du siège de Rome; elle commence à la fin du dixième siècle, et elle n'est bien affermie que par Alexandre VI.

XXIX. Sottise de Nonotte, sur un fait concernant le roi de France Henri III.

Auteur du libelle, vous dites »que vous »n'avez jamais pu trouver dans quel livre il »est dit que Henri III assiégea Livron en »Dauphiné;« vous prétendez qu'il n'a jamais été assiégé, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg sans défense; mais combien de villes ont été changées en villages par le malheur des temps! Voyez l'Abrégé chronologique de Mézerai, page 218 de l'édition déjà citée; voyéz de Serres, et de Livre LVIII du véridique de Thou: vous apprendrez que la ville de Livron fut assiégée par Belle-

garde, sous les ordres du dauphin d'Auvergne; que le roi alla lui-même au camp; que les assiégés lui reprochèrent la Saint-Barthélemi du haut de leurs murs. Vous trouverez toute cette aventure décrite dans le Recueil des choses mémorables, page 537; vous la trouverez dans les Mémoires de L'Étoile, page 117, tome I. Vous apprendrez que ce n'était pas Montbrun, chef du parti, qui commandait dans Livron, mais Roesses, qui fut tué dans un assaut. Vous apprendrez qu'à l'approche des assiégeants, les habitants crièrent du haut des murs, le 23 janvier: »Assassins, que venez-vous chercher? »croyez-vous nous égorger dans nos lits »comme l'amiral?« Vous saurez que les femmes combattirent sur la brèche, et que ce siége fut très-mémorable. Vous saurez qu'il n'appartient pas à un pédant de collége de parler de l'histoire de France qu'il ignore.

XXX. Sottise de Nonotte, sur la conversion de Henri IV.

C'est mauvaise foi dans le jésuite Daniel; c'est bêtise dans le libelliste, de prétendre que Henri IV changea de religion par conviction. En vérité l'amant de Gabrielle d'Estrées qui lui parlait du *saut périlleux*, l'homme que les papes avaient appellé *bâtard détestable*, le prince qu'ils avaient déclaré indigne de porter la couronne, la politique qui mandait à la reine Élisabeth les raisons

politiques de son changement, le héros qui avait vu cent assassins catholiques armés contre sa vie, le protestant qui avait écrit à Corisande d'Andouin *): »Et vous êtes de »cette religion! j'aimerais mieux me faire turc;« le monarque à qui Rosni conseilla de changer, et auquel il dit: »Il faut que »vous deveniez catholique, et que je reste »huguenot;« ce même homme, dis je, aurait-il cru sincèrement que la religion romaine, dont il était opprimé, était la seule bonne religion? Elle l'est sans doute, mais était-ce à lui de le croire, tandis qu'alors même on prêchait contre lui avec fureur, tandis qu'on avait établi contre lui cette prière publique: »Délivrez-nous du Béar»nais et du diable;« tandis qu'on le peignait lui-même en diable, avec une queue et des cornes?

Ce grand homme, si lâchement persécuté, obligé de plier son courage sous les lois de ses ennemis, ne daigna pas seulement signer la confession de foi rédigée, après bien des contestations, par David Duperron, telle qu'on la trouve dans les Mémoires du duc de Sulli, qui en fit supprimer bien des minuties. Henri IV la fit seulement signer par Loménie.

On peut, dans un vain panégyrique, re-

*) *Voyez* l'Essai sur les Moeurs, où l'on a imprimé plusieurs lettres très-intéressantes de Henri IV à Corisande d'Andouin.

présenter ce héros comme un converti; mais l'histoire doit dire la vérité. Daniel ne l'a point dite; cet historien parle plus avantageusement du frère Coton que du plus grand roi de la France.

On passe à Daniel d'avoir été assez ignorant pour appeler Lognac, ce chef des quarante-cinq, ce Gascon, assassin du duc de Guise, *premier gentilhomme de la chambre*. On lui passe de n'avoir jamais rien su des fameux états de 1355. On lève les épaules quand il dit que les médecins ordonnèrent à Louis VIII de prendre une fille pour guérir de sa dernière maladie, et qu'il aima mieux mourir que de guérir par ce remède, lui qui d'ailleurs en avait un tout prêt dans son épouse, la plus belle princesse de l'Europe. On est révolté de son peu de connaissance des lois, et ennuyé de ces récits confus de batailles. Mais quand il peint Henri IV dévot et faisant le métier de délateur contre les protestants auprès de la république de Venise, on joint à bien peu d'estime beaucoup d'indignation.

Remarquons que l'auteur de la Henriade et de l'Essai sur les Mœurs et l'esprit des nations, ayant lu autrefois dans Daniel l'histoire de la première race prise d'après Cordemoi, la trouva meilleure que celle de Mézerai; il lui rendit justice. Mais lorsque ensuite il lut la troisième race, il la trouva fort infidèle, et lui rendit plus de justice encore.

XXXIe Sottise de Nonotte, sur le cardinal Duperron, et de États de 1614.

Le libelliste donne lieu d'examiner une question importante. Tous les mémoires du temps portent que le cardinal Duperron s'opposa à la publication de la loi fondamentale de l'indépendance de la couronne; qu'il fit supprimer l'arrêt du parlement qui confirmait cette loi naturelle et positive; qu'il cabala, qu'il menaça; qu'il dit publiquement que si un roi était arien ou mahométan, il faudrait bien le déposer.

Non; il faudrait lui obéir s'il avait le malheur d'être mahométan, aussi bien que s'il était un saint chrétien. Les premiers chrétiens ne se révoltaient pas contre les empereurs païens: quel droit aurions-nous de nous révolter contre notre souverain musulman? Les Grecs, qui ont fait serment au padicha, ne seraient-ils pas criminels de violer ce serment? Ce qui serait un crime à Constantinople ne serait pas assurément une vertu dans Paris. Et supposons, ce qui est impossible, que le roi, à qui Duperron avait juré fidélité, fût devenu musulman, supposons que Duperron eût voulu le détrôner, Duperron eût mérité le dernier supplice.

On ne dira pas ici ce que le libelliste mérite, mais cette opinion, que l'Église peut déposer les rois, est de toutes les opinions la plus absurde et la plus punissable; et

ceux qui les premiers ont osé la mettre au jour, ont été des monstres ennemis du genre humain.

Le libelliste demande où l'on trouve les paroles de Duperron? Où? dans tous les mémoires du temps recueillis par Le Vassor, dans l'Histoire chronologique du jésuite d'Avrigni, dans le procès-verbal imprimé de ces états, partout. D'Avrigni, surtout, prend le parti du prêtre Duperron contre le parlement.

XXXII. Sottise de Nonotte, sur la population de l'Angleterre.

Le chevalier Petti a prouvé qu'il faut les circonstances les plus favorables pour qu'une nation s'accroise d'un vingtième en cent années; et ce calcul fait voir le ridicule de ceux qui peuplent la terre à coups de plume, et qui couvrent le globe d'habitants en un siècle ou deux. Le libelliste demande »comment l'Angleterre a un tiers de plus »de citoyens depuis la reine Élisabeth?« On répondra à cet homme que c'est précisément parce que l'Angleterre s'est trouvée dans les circonstances les plus favorables; parce que des Allemands, des Flamands, des Français sont venus en foule s'établir dans ce pays; parce que soixante mille moines, dix mille religieuses, dix mille prêtres séculiers, de compte fait, ont été rendus à l'état et à la propagation; et parce que la population a été encouragée par l'aisance.

Il est arrivé à ce royaume le contraire de ce que nous voyons dans l'état du pape, et en Portugal. Gouvernez mal votre basse-cour, vous manquerez de volaille; gouvernez-la bien, vous en aurez une quantité prodigieuse. Oisons qui écrivez contre ces vérités utiles, puisse la basse-cour où vous êtes engraissés aux dépens de l'état, n'être plus remplie que de volatiles nécessaires!

XXXIIIe Sottise de Nonotte, sur l'amiral Dracke.

Vous faites le savant, Nonotte: vous dites, à propos de théologie, que l'amiral Dracke a découvert la terre d'Yesso. Apprenez que Dracke n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yesso; apprenez qu'il mourut en 1596, en allant à Porto-Bello. Apprenez que ce fut quarante-huit ans après la mort de Dracke que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yesso, en 1644. Apprenez jusqu'au nom du capitaine Martin Jéritson, et de son vaisseau qui s'appelait *le Castricum*. Croyez-vous donner quelque crédit à votre théologie en faisant le marin? Vous êtes également ignorant sur terre et sur mer; et vous vous applaudissez de votre livre, parce que vos bévues sont en deux volumes.

XXXIVe Sottise de Nonotte, sur les confessions auriculaires.

En vérité, vous n'entendez pas mieux la théologie que l'histoire de la marine. La

teur de l'Essai sur les Mœurs a dit que, selon sait Thomas d'Aquin, il était permis aux séculiers de confesser dans les cas urgents; que ce n'est pas tout-à-fait *un sacrement*, mais que c'est *comme un sacrement*. Il a cité l'édition et la page de la Somme de saint Thomas; et là-dessus vous dites que tous les critiques conviennent que cette partie de la Somme de saint Thomas n'est pas de lui: et moi je vous dis qu'aucun vrai critique n'a pu vous fournir cette défaite. Je vous défie de montrer une seule Somme de Thomas d'Aquin où ce monument ne se trouve pas... La Somme était en telle vénération qu'on n'eût pas osé y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui sortirent des presses de Rome dès l'an 1474; elle fut imprimée à Venise en 1484. Ce n'est que dans les éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troisième partie de la Somme fût de lui; mais il est aisé de reconnaître sa méthode et son style qui sont absolument les mêmes.

Au reste, Thomas ne fit que recueillir les opinions de son temps, et nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confession les uns les autres; témoin le fameux passage de Joinville, dans lequel il rapporte qu'il confessa le connétable de Chypre. Un jésuite du moins devrait savoir ce que le jésuite Tolet a dit dans son livre de l'Instruction sacerdotale, livre Ier, chapitre XVI. Ni

femme ni laïque ne peut absoudre sans privilége. *Nec fœmina nec laïcus absolvere possunt sine privilegio.* Le pape peut donc permettre aux filles de confesser les hommes.

Il faut instruire ici Nonotte de cette ancienne coutume de se confesser mutuellement. Il sera bien étonné quand il apprendra qu'elle vient de la Syrie; il saura que les Juifs mêmes se confessaient les uns aux autres, dans les grandes occasions, et se donnaient mutuellement trente-neuf coups de fouet sur le derrière en récitant un verset du psaume LXXVII.

Il serait bon que Nonotte se confessât ainsi de toutes les petites calomnies dont il est coupable.

On pourrait faire plus de cent remarques pareilles; mais il faut se borner.

Si tu n'avais été qu'un ignorant, nous aurions eu de la charité pour toi; mais tu as été un satirique insolent, nous t'avons puni.

ADDITIONS AUX OBSERVATIONS

SUR LE LIBELLE INTITULÉ: *LES ERREURS DE M. DE VOLTAIRE;* PAR M. DAMILAVILLE.

L'AUTEUR de l'Essai sur les Mœurs a daigné réfuter les bévues du libelle concernant l'Essai sur les Mœurs, et a négligé ce qui lui est personnel. L'amitié et l'équité m'engagent à suppléer à ce que M. de Voltaire a dédaigné de dire.

L'auteur de ce libelle, pages 20, 21 et 22, de son discours préliminaire, dénonce quatre contradictions, dans lesquelles, dit-il, M. de Voltaire *a donné*, sans compter une infinité d'autres qu'il ne désigne point.

Sans doute que celles qu'il a citées sont les mieux constatées, sans doute que l'illustre folliculaire qui a tant applaudi à cette critique, s'est assuré qu'elle était judicieuse; qu'il a vérifié les passages dans le texte, et qu'il a reconnu qu'en effet ils contenaient les contradictions indiquées par l'auteur dont il est l'apologiste. C'est ce que nous allons voir.

La première de ces contradictions a rapport à l'établissement du christianisme, la seconde aux différentes espèces d'hommes qui se trouvent sur la terre, la troisième à Michel Servet, et enfin la quatrième à Cromwell.

Tâchons de faire connaître la bonne foi, la sagacité et l'honnêteté de ces messieurs.

DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME.

Première fausseté du libelliste: absurdité de ses raisonnements.

»Il est véritablement étonnant,« dit-il, page 19 de son Discours préliminaire, »que M. »de Voltaire, avec l'étendue de son génie, »sa prodigieuse mémoire, sa vaste érudition, »ait donné dans des contradiction si visibles. »Dans son Essai sur les Mœurs, il nous dit,

»chapitre V, que ce ne fut jamais l'esprit »du sénat romain ni des empereurs de per- »sécuter personne pour cause de religion; »que l'Église chrétienne fut assez libre dès »les commencements, qu'elle eut la facilité »de s'étendre, et qu'elle fut protégée ouver- »tement par plusieurs empereurs.«

»Et dans son Siècle de Louis XIV,« continue le libelliste, »chapitre du Calvinisme, »il dit que cette même Église, dès les com- »mencements, bravait l'autorité des empe- »reurs, tenant, malgré les défenses, des as- »semblées secrètes dans des grottes et dans »des caves souterraines, jusqu'à ce que Con- »stantin la tirât de dessous terre pour la »mettre à côté du trône.«

Il serait aussi étonnant que M. de Voltaire se fût exprimé ainsi qu'il l'est de voir tant d'ignorance jointe à tant de mauvaise foi.

»Est-ce pour offenser davantage M. de Voltaire que l'auteur lui prête son style? Heureusement personne ne s'y méprendra, et l'on reconnaîtra la fausseté de ses citations à la seule inspection.

M. de Voltaire n'a jamais dit *que l'Église chrétienne fut assez libre dès les commencements*; on sait que ce n'est pas ainsi qu'il écrit. Voici le premier passage défiguré par le libelliste, tel qu'il est dans le texte:

»Jamais il ne vint dans l'idée d'aucun cé- »sar, ni d'aucun proconsul, ni du sénat ro- »main, d'empêcher les Juifs de croire à leur

»loi. Cette seule raison sert à faire connaître quelle liberté eut le christianisme de s'étendre en secret.«

Indépendamment des changements que le libelliste a jugé à propos de faire dans ce passage, on voit qu'il en a supprimé le mot, *en secret*, qui ne favorisait point le sens contraire et forcé qu'il a tâché de lui donner par les expressions fausses et plates qu'il a substituées aux véritables; première preuve de la fidélité de cet honnête compilateur.

Il en est de même par rapport au second passage. Ce n'est qu'à lui qu'il est permis de dire *dans des caves souterraines.* M. de Voltaire sait bien qu'il n'a pas besoin d'apprendre à ses lecteurs que les caves sont *souterraines.*

Mais en supposant même ces deux passages tels qu'il les a cités, où cet homme admirable a-t-il pris les contradictions qu'il y trouve, et que son apologiste applaudit?

N'est-il pas certain, monsieur l'ex-jésuite, qu'avant Domitien, le christianisme ne fut point persécuté? Ne conviendrez-vous point que malgré cela, une religion naissante, qui contrarie toutes les autres, n'en renverse pas tout à coup les autels, et ne se professe pas d'abord publiquement?

La crainte, la prudence même obligèrent donc les premiers chrétiens à s'assembler secrètement; ils n'étaient point persécutés, ni même rigoureusement recherchés; mais il

existait des lois qui défendaient ces assemblées; donc ils bravaient l'autorité de ces lois.

Les calvinistes en France, où la sagesse du gouvernement commence enfin à les tolerer, ne s'exposent-ils pas à la sévérité des lois qui proscrivent leurs assemblées?

M. de Voltaire, en recherchant comment une religion de paix et de charité avait seule produit la fureur des guerres de religion qu'aucune autre n'avait occasionnées, a donc eu raison de dire dans son Siècle de Louis XIV: »Ne pourrait-on pas trouver »l'origine de cette peste qui a ravagé la »terre, dans l'esprit républicain qui anima »les premières Eglises, les assemblées se»crètes qui bravaient, d'abord dans des »grottes et dans des caves, l'autorité des »empereurs romains?«

Et cela ne contrarie point ce qu'il dit ailleurs, chapitre V de son Essai sur les Mœurs, que le christianisme eut la liberté de s'étendre *en secret* sous les empereurs romains qui ont précédé Domitien: l'expression seule *en secret* établit un juste rapport entre les deux passages, et en éloigne toute apparence de contradiction, parce qu'en effet, quoique les chrétiens fussent tolérés, et qu'ils eussent la liberté de pratiquer en secret leur culte et de l'étendre, ils n'en contrevenaient pas moins aux lois qui leur défendaient de s'assembler; par conséquent ils les bravaient même sous les empereurs qui les protégeaient, et jusqu'à ce que l'entière abolition

de ces lois par Constantin fit du christianisme, que cet empereur plaça à côté du trône, la religion dominante.

Après cet éclaircissement, que monsieur l'observateur des Erreurs dogmatiques et son apologiste nous permettent une question: N'est ce que dans les temps où il a été defendu aux chrétiens de s'assembler, qu'ils ont bravé l'autorité du souverain? Sans parler d'une infinité d'autres, à votre avis, monsieur le théologien libelliste, les chrétiens de la Ligue qui portaient par ordre, et à l'exemple des ministres de l'Église, les armes et le crucifix contre Henri III et contre Henri IV; celui qui, sortant du pied des autels, et son Dieu encore sur les lèvres, courut assassiner son maître; les monstres qui portèrent des mains sacrilèges sur le plus grand et le meilleur des rois du monde, et qui (pour plaire à Dieu) finirent par lui arracher la vie au milieu d'un peuple dont il était le père; que firent-ils? étaient-ils des sujets soumis? Trouverez-vous de la contradiction à dire qu'ils jouissaient sous ces princes de la plus grande liberté, et qu'ils bravaient leur autorité?

Direz-vous de ces chrétiens furieux ce que vous dites, page 20 de votre premier volume, de celui qui osa déchirer l'édit de Diocletien, »qu'à la vérité ces chrétiens furent imprudents, mais après tout, généreux »et zélés pour leur religion?«

Vous ne pouviez guère faire un plus bel éloge d'une action aussi criminelle, si cet éloge pouvait séduire. »Qui est-ce qui ne »préférerait pas à la prudence la générosité »et le zèle pour sa religion?« On sait assez que ces maximes furent celles de la Ligue; et vous pouviez vous dispenser de nous prouver que s'il fut alors des théologiens assez malheureux pour les prêcher aux peuples dans la chaire qu'ils appellent de vérité, il en est encore qui ont bien de la peine à les oublier.

Mais comment osez-vous les reproduire parmi nous, ces maximes abominables? Espérez-vous trouver encore dans les ténèbres de l'esprit humain des dispositions qui leur soient favorables? Grâces aux soins de la philosophie, contre laquelle vous déclamez en vain, les hommes sont éclairés sur leurs devoirs, et vous ne trouverez plus de rebelles ni de parricides. Malgré vos efforts et vos persécutions, les philosophes, ces hommes que vous calomniez, parce que vous les craignez, continueront de répandre la lumière; ils ne cesseront d'apprendre aux autres ce qu'ils doivent à leur souverain; et le fanatisme, ce monstre cruel qui n'a que trop désolé la terre, restera dans vos mains un fantôme inutile.

DES DIFFÉRENTES ESPÈSES D'HOMMES.

Seconde fausseté du libelliste, et témoignage de son ignorance.

»M. de Voltaire,« dit-il, »dans l'Essai sur »les Mœurs, dit que la nature humaine, dont »le fond est partout le même, a établi les »mêmes ressemblances entre tous les hommes.«

»Et page 6 du même volume, il dit qu'il »y a des peuples, des hommes d'une espèce »particulière, qui ne paraissent rien tenir de »leurs voisins; qu'il est probable qu'il y a »des espèces d'hommes différentes les unes »des autres, comme il y a différentes espèces »d'animaux.«

Théologien obscur, vous dites des mensonges. M. de Voltaire, en parlant de certaines différences qui se trouvent entre les peuples du Japon et nous, dit, dans l'Essai sur les Mœurs; »La nature humaine, dont »le fond est partout le même, a établi »d'autres ressemblances entre ces peuples »et nous.«

Et dans le second endroit du même ouvrage: »Il est probable que les pygmées »méridionaux ont péri, et que leurs voisins »les ont détruits; plusieurs espèces d'hommes »ont pu ainsi disparaître de la face de la »terre, comme plusieurs espèces d'animaux. »Les Lapons ne paraissent point tenir de »leurs voisins, etc.«

On voit qu'il n'y a presque pas un mot dans ces deux passages, qui soit dans ceux

cités par le libelliste. Mais quand M. de Voltaire aurait avancé que le fond de la nature humaine est partout le même, et qu'il y a des espèces d'hommes différentes, il n'y a qu'un ignorant qui pût trouver de la contradiction dans cette proposition, et qui ne sache pas que le fond de la nature est le même pour tous les êtres. Si l'auteur doute qu'avec ce même fond il puisse y avoir des espèces différentes, on le renvoie à son propre témoignage, il peut juger s'il existe entre M. de Voltaire et lui d'autres rapports que ce fond de la nature humaine.

DE MICHEL SERVET.

Troisième fausseté du libelliste.

»M. de Voltaire assure« (à ce qu'il prétend), »Essai sur les Mœurs, que Michel »Servet, qui fut brûlé vif à Genève par »ordre de Calvin, niait la divinité éternelle »de Jesus-Christ; et dans la page suivante, »il assure aussi que Servet ne niait point »ce dogme.«

C'est une chose merveilleuse que l'audace avec laquelle ces messieurs imaginent des absurdités pour dire des sottises.

Il y a dans le texte, Essai sur les Mœurs, en parlant de Michel Servet: »Il adoptait »en partie les anciens dogmes soutenus par »Eusèbe, par Arius, qui dominèrent dans »l'orient, et qui furent embrassés au seizième »siècle par Lelio Socini.«

Et dans la page suivante, après avoir rapporté le supplice que Calvin fit souffrir à Servet: »Ce qui augmente l'indignation et la »pitié, c'est que Servet, dans ses ouvrages »publiés, reconnaît nettement la divinité éter»nelle de Jésus-Christ.«

Si M. de Voltaire n'avait pas eu l'attention d'ajouter que c'était *dans ses ouvrages publiés que Servet reconnaissait la divinité de Jésus-Christ,* on pourrait pardonner à l'auteur d'avoir voulu mettre ces deux passages en contradiction; mais après de telles infidélités, on ne peut que le livrer au mépris qu'il a mérité.

DE CROMWELL.

Quatrième fausseté du libelliste.

Je voudrais bien qu'il nous dise dans quel endroit du premier volume des Mélanges de littérature, etc., qu'il a l'audace de citer, il a pris que Cromwell, selon M. de Voltaire, »depuis qu'il eut usurpé l'autorité »royale, ne couchait pas deux nuits dans »une même chambre, parce qu'il craignait »toujours d'être assassiné; qu'il mourut, avant »le temps, d'une fièvre causée par ses in»quiétudes.«

Quoi qu'il en soit, on peut se précautionner contre les assassinats et mourir avec fermeté. Plût à Dieu, Nonotte, que le brave Henri IV se fût précautionné!

Lorsque Cromwell fut parvenu à la sou-

veraine puissance, il eut avec elle tous les soucis et tous les embarras dont elle est inséparable; il eut de plus le trouble que donnent l'usurpation, la crainte de perdre une autorité illégitime, et les soins de la conserver. C'est ce qui a fait dire à M. de Voltaire, dans ses Mélanges de littérature:

»Il vécut pauvre et inquiet jusqu'à quarante-trois ans; il se baigna dans le sang, passa sa vie dans le trouble, et mourut avant le temps.«

Cet usurpateur, digne en effet de régner par son génie et par ses talents, chercha, pour conserver son autorité, à la faire aimer des Anglais; il ne respecta point les lois, mais il les fit respecter: c'est ce qu'on trouve dans le passage suivant du Siècle de Louis XIV:

»Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à propos; il n'entreprit point sur les privilèges dont les peuples étaient jaloux.«

Ce pauvre libelliste ne sait pas qu'un homme habile sait respecter les lois favorables au peuple, pour renverser celles sur lesquelles le trône se fonde.

La maxime de Cromwell était de verser le sang de tout ennemi puissant, ou dans un champ de bataille, ou par la main des bourreaux; c'est pourquoi M. de Voltaire a dit qu'il se baigna dans le sang; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût réprimer son pouvoir à propos, qu'il n'eût soin que la justice

fût observée, et qu'il ne ménageât le peuple; il avait besoin de s'en faire un appui, tandis qu'il immolait ceux qui pouvaient lui nuire. Ainsi il fut en même temps équitable par rapport aux peuples, et cruel envers ses ennemis; il vécut dans le trouble, mais il y conserva une grande fermeté d'âme, et mourut avec elle. . . . .

Voilà ce qu'était Cromwell, et comment il convenait à M. de Voltaire de nous le montrer: voilà ce que tout le monde reconnaît dans cet homme extraordinaire, et ce que l'imbécillité et la mauvaise foi appellent des contradictions. . . . .

On peut juger du reste du libelle par les articles qu'on vient de réfuter; il ne méritait pas qu'on en prît la peine, mais il était bon de prouver que les erreurs attribuées dans ce libelle à M. de Voltaire, ne sont que les fourberies d'un calomniateur, et que les applaudissements que lui prodigue son illustre apologiste, ne sont que l'éloge du crime, du mensonge et de l'ignorance fait par un complice.

A MESSIEURS LES SIX JUIFS.

»Voilà, messieurs, ce que M. Damilaville, »l'un des plus savants hommes de ce siècle, »écrivait à frère Nonotte. Je suis bien loin »de prendre avec vous une telle liberté: »vous n'êtes point de ceux qui vivent de »messes et de libelles. Votre nation a com-

»mis autrefois de grandes atrocités, comme »toutes les autres; ce n'est point à moi d'ap»pesantir aujourd'hui le joug que vous por»tez. Si du temps de Tibère quelques pha»risiens, en qualité de races de vipères, se »rendirent coupables d'un crime inexpri»mable dont ils ne connaissaient pas les »conséquences, *nesciunt quid faciunt*, je ne »dois point vous haïr, je dois dire seule»ment *felix culpa!* je vous répète ce que »mon ami, qui aimait à répéter, a dit tant »de fois: le monde entier n'est qu'une fa»mille, les hommes sont frères; les frères »se querellent quelquefois, mais les bons »cœurs reviennent aisément. Je suis prêt »à vous embrasser, vous et monsieur le se»crétaire, dont j'estime la science, le style »et la circonspection dans plus d'un endroit »scabreux.«

»J'ai l'honneur d'être, sans la moindre ran»cune, et très-chrétiennement,«

»Messieurs,

„Votre très-humble et très-obéissant serviteur

LA ROUPILLIÈRE.«

A Perpignan, 15 septembre 1776.

FRAGMENTS SUR L'HISTOIRE.

ARTICLE I. Qu'il faut se défier de presque tous les monuments anciens.

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, et le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom, et d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit et qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différents entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de batailles sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon, et dans Polybe; qu'on par-

lât si souvent de prodiges, et qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, et calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; et elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mil deux cent, ou trois mil neuf cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savants recherchaient en quel temps Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter; et ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de Romulus, fils du dieu Mars et de la vestale Rhéa-Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante et unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions, par toutes les médailles, des vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta le 15 février, pendant neuf cents ans, non-seulement le prodige de la naissance de Romulus et de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus, qui prit Hercule pour Omphale

dont il était amoureux. Mille évènements étaient ainsi consacrés en Europe et en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient : Il faut bien que ces faits soient vrais puisque tant de monuments en sont la preuve. Et nous disions : Il faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus. Une fable a quelque cours dans une génération ; elle s'établit dans la seconde ; elle devient respectable dans la troisième ; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collège de prêtres, un seul usage, qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre humain ; et c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze cents années, s'était couché deux fois à l'orient ? où Licophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé dans son gobelet, fut avalé par une baleine ; qu'il resta trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson ; et qu'il fit une belle ode dès qu'il fut sur le rivage ?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds ; un autre veut être placé dans une pyramide de cent ; un troisième

va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer; un des miens est allé dans le soleil, et a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf; je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géants qui étaient les enfants des génies et des fées; nous en aurons qui escaladeront le ciel et qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, et même plus profitable, d'imaginer et de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car, avec des fables, on gouvernait les hommes; et les sages furent presque toujours méprisés et écrasés par les puissants. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles; et c'était là ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'histoire universelle anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuet n'est court et resserré, n'avait point encore paru. Les savants qui travaillèrent depuis avec un Juif et deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Seniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une

lieue et un quart de hauteur, et non pas cent trente lieues, comme les exagérateurs l'avaient dit: »que la confusion des langues, »à Babel, produisit dans le monde les ef»fets les plus heureux et les plus admira»bles:« ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient, avec attention, lequel avait le mieux calculé, ou du savant Pétau, qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé; ou du savant Cumberland, qui n'en comptait que trois milliards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi d'Égypte, était fils ou neveu du roi Vénephe. Ils ne savaient pourquoi Cayomarat ou Cayoumaras ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siamek passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts et les mœurs.

Comme l'histoire du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, madame du Châtelet nous pria de nous instruire en général avec elle de ce qu'était alors le reste du monde, et de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait, un simple almanach antique des naissances, des mariages et des morts de rois dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et encore tout falsifiés. C'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement. Ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniathon, ni les Shasta, ni les Veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; et l'auteur inspiré du Pentateuque ne parla point de nos peuples occidentaux.

ART. II. De la Chine.

IL ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès long-temps l'Europe dans la connaissance de tous les arts nécessaires. Nous ne sommes point enthousiastes des lieux éloignés et des temps antiques; nous savons bien que l'orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques et dans les beaux-arts, n'est pas digne d'être notre écolier; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crûmes, sur la foi des voyageurs et des missionnaires de toute espèce, tous d'accord ensemble, que les Chinois inventèrent l'emprimerie environ deux mille ans avant qu'on ne l'imitât dans la Basse-Allemagne; car on y grava d'abord les planches en bois, comme à la Chine, et ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des carac-

tères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter, à leur tour, l'imprimerie d'Europe. M. Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous proposions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots symboliques. Non; mais nous désirâmes que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guère possible qu'ils fassent de grands progrès dans des sciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver sur planche nous paraît avoir de grands avantages sur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur. Secondement, le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste. Troisièmement, les fautes se corrigent aisément après l'impression. Quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande; et par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés, qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois, vrai savant, puisqu'il pense, et qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons aussi beaucoup, et surtout dans nos provinces méridionales; mais des officiers, très-

dignes de foi, nous ont assuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton, dans des maisons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles et de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux dessins, d'un verre très-transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine; nous la surpassons à force de soins; mais ces soins même la rendent très-chère, et d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est, que toutes les conditions puissent en jouir aisément.

M. Paw, auteur des Réflexions philosophiques, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages, sculptées et ornées de clochettes. Quel est l'homme, pourtant, qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? Le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe; nous en mettons au cou de nos vaches et de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts qui sont si élevés, que les mâts de tous les bateaux passent facilement sous les arcades; et il oublie que sur les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam, on voit cent ponts-levis qu'il faut lever et baisser plusieurs fois jour et nuit.

Il méprise les Chinois, parce qu'ils aiment mieux construire leurs maisons en étendue

qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies, plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Westphalie. Au reste chacun suit son goût. Si on aime mieux loger à un septième étage, *ubi ponunt ova columbæ*, qu'au rez-de-chaussée; si l'on préfère le danger du feu et l'impossibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en sauver, quand la maison n'a qu'un étage; si les embarras, les incommodités, la puanteur, qui résultent de sept étages établis les uns sur les autres, sont plus agréables que tous les avantages attachés aux maisons basses; nous ne nous y opposons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé; nous ne décidons point entre Versailles et la grande maison de l'empereur chinois, dont frère Attiret nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Egypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Sésostris, lequel n'est pas plus un mot égyptien que celui de Charles et de Frédéric. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu Sésostris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les

autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. Larcher, répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille, bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue, nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contre eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchements, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples: mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monuments qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère: la vanité ne le construisit pas, comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux et de terre, pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il est certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement, étaient trop opposés. La grande muraille fut admirable et inutile: le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés.

M. Paw a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent soixante de nos grandes lieues, et les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter: les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entreprise.

Art. III. De la population de la Chine, et des mœurs.

Voilà donc deux travaux immenses qui n'ont pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire chinois, et les canaux qui favorisent son commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance et de la sûreté de chaque citoyen, dans sa petite possession en temps de paix; les mendiants ne se marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population; puisque, par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit »que leur »race serait multipliée comme les sables de »la mer.«

On allègue que la nature fait naître à peu

près autant de femelles que de mâles, et que par conséquent, si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que dans l'Europe, s'il naît un dix-septième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans, par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, et par les débauches non moins funestes. Il en est probablement de même en Asie. Tout état, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques et les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin, observez qu'il n'y a que les premiers d'un état, presque toujours très-opulents, qui puissent entretenir plusieurs femmes, et vous verrez que la polygamie peut être, non-seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est très-rare dans l'orient, et que dans les harem, gardés par des eunuques, il est impossible. Voyez, au contraire, comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun se fait de corrompre la femme d'autrui; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues; que d'enfants n'appartiennent pas à leurs pères; combien les races les plus nobles sont mêlées et dégénérées. Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les

lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si dans la Chine, plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfants, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie : car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfants auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa décrétale adressée à saint Boniface, permit qu'un mari prît une seconde femme, quand la sienne était infirme. Luther et Mélanchton permirent au landgrave de Hesse deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Couper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes, sans demander permission à personne ; et ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante : mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux et le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin, sans aban-

donner sa charrue: partout on punit le crime; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le sang des Chinois et des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval, et la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre orient et à notre occident, la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce, que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin: ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie et notre avarice ont été chercher par-delà le Gange; ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguer notre entendement; et nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs âmes.

Quant les Albuquerques vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires et des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfants que les soldats égorgeaient; les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le ministère portugais les rançonnait

tous; et des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que fit la sainte Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européens entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force, car le désir ne leur a pas manqué; et ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés, de la subversion de tant d'états sacrifiés aux fureurs de l'avarice, et de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ART. IV. Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes.

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continents ont été *autoctones*, indigènes; c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres, et toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie et les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Al-

lemagne et des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux, qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit; non que nous osions, avec saint Thomas *), dire que l'Être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversements d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été long-temps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Égypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont pretendu que les Égyptiens avaient peuplé la Chine, ont exercé leur esprit et celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition et à leurs efforts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Égypte. Ils ne connurent jamais la circoncision: aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux: ils ignoraient toujours les mystères d'Isis.

M. Paw, auteur des Réflexions philosophiques, a traité d'absurde ce système, qui fait des Chinois une colonie égyptienne; et

*) *Summa catholicæ fidei*, liv. II, chap. XXXII.

il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savants pour nous servir du mot *absurde ;* nous persistons seulement dans notre opinion, que la Chine ne doit rien à l'Égypte. Le père Parennin l'a démontré à M. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Égypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Égyptien n'a jamais avancé une telle fable!

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer et à gouverner, ont, dans les anciens temps, sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, et qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction, de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, et qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le père Parennin avoue à M. de Mairan *).

»Enfin, si l'on ne distingue pas les temps »de calamités des temps ordinaires, on pourra »dire de presque toutes les nations, et de »celles qui sont les mieux policées, ce que »des Arabes ont dit des Chinois; car on ne »nie pas ici que des hommes, réduits à la »dernière extrémité, n'aient quelquefois mangé

*) Dans sa lettre datée de Pékin, du 11 août 1730, page 163, tome XXI des Lettres édifiantes, édition de Paris, 1734.

»de la chair humaine; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux temps auxquels, disent les Chinois, le »ciel irrité contre la malice des hommes, »les punissait par le fléau de la famine, qui »les portait aux plus grands excès.«

»Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces »horreurs soient arrivées sous la dynastie »des Tang, qui est le temps auquel ces »Arabes assurent qu'ils sont venus à la »Chine, mais à la fin de la dynastie des »Han, au second siècle après Jésus-Christ.«

Ces Arabes, dont parlent MM. de Mairan et Parennin, sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles et des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interpretes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment anthropophages est éton-

nant: ce sont d'abord les habitants d'une petite île auprès de Ceilan, peuplé de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi et Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, et que l'archevêque Navarette l'a confirmée au dix-septième siècle, *à los Europeos que cogenes constante que vivos se los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du seizième siècle, et que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Cafres et d'Africains ont été accusées de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de La Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Wit, et que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos Matines de Paris, à nos Vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques faisaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestants. Songeons aux massacres des

vallées du Piémont, à ceux du Languedoc et des Cévènes, à ceux de tant de millions d'Américains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, et qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux, et passons vite.

ART. V. Des anciens établissements et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.

AVANT de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre occident, et comment les deux religions chrétienne et musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche : il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante Évangiles apocryphes, écrits dès le premier siècle, et suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux fausses décrétales forgées au siècle de Charlemagne; et jusqu'à la donation de Constantin; et cette donation de Constantin suivie de la légende dorée; et cette légende dorée renforcée par la fleur des saints; et cette fleur des saints perfectionnée par le pédagogue chrétien : le tout couronné par des miracles de l'abbé Pâris dans le faubourg Saint-Médard au dix-huitieme siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne et par son fils, et surtout des donations de pays que Charles et Louis-le-Faible ne possédaient pas : mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les papes ont acquis par le temps sur le pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'Evangile. Une religion formée par des pauvres, et qui anathématise la richesse et l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes, et d'armer leurs mains du glaive ; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Église dans son origine ; le temps a tout changé, et changera tout encore ; il a établi dans notre occident les souverainetés des babares vomis de la Scythie, et changé les chaires d'instructions en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, et nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, et surtout je ne sais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre et saint Charlemagne. Ils ne se doutaient pas alors que les successeurs de Charlemagne et de Pierre aboliraient

l'ordre des jésuites, et que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de pères de l'Église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que saint Luc et saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoique assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêques d'aucun diocèse. La principale démonstration du voyage de saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite et datée de Babylone: or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel et d'un Égésippe, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Église.

Ces faiseurs de mille et une nuits nous contaient donc que Simon-Pierre, étant venu à Rome (quoique sa mission fût pour les circoncis), y rencontra le magicien Simon, qui se changeait tantôt en brebis et tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite par un cousin de l'empereur Néron qui était mort. Simon,

qu'on appelait Vertu-Dieu, défia saint Pierre à qui ressusciterait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, et gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol, en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon Vertu-Dieu comme Icare, qu'il tomba et se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, et couper la tête à Paul, etc.... etc.... Cela arriva la dernière année de Néron. Pierre avait gouverné l'Église, vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'Abdias, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope, et nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africain, homme savant du troisième siècle, et presque un père de l'Église par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que saint Pierre eût fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Église. Ce gouvernement fut modelé, du temps de Constantin, sur l'administration politique de l'Empire. Les principaux siéges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle

descendit de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eût une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait été dédiée à saint Jean-de-Lateran, où à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople et d'Aléxandrie eurent plus d'honneurs, de richesses et d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'état n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques: ils vont au solide, et ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations et en argumens.

Art. VI. Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.

La vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi attentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le mensonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité; le bienfait des noces de Cana; les démons chassés du corps des possédés; ces esprits immondes précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, et noyés avec eux dans le lac de Gé-

nézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faîte du temple et sur une montagne par l'ennemi de Dieu et des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi qui osait proposer à Dieu même d'adorer le diable; Jésus, transfiguré sur le Thabor pour manifester sa gloire à Moïse et à Élie, qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus la source de la vie, Jésus créateur du genre humain, mourant pour le genre humain; les morts ressuscitant quand il expire, et remplissant les rues de Jérusalem; le soleil s'éclipsant en plein midi et en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand évènement; le Saint-Esprit descendant en langue de feu sur les apôtres, etc.... Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits, tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété et une folie de vouloir soutenir ces prodiges que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La Personne illustre qui étudia l'histoire avec nous, fut très-scandalisée qu'un jésuite, nommé Papebroke, prétendit avoir traduit un manuscrit grec, qui contenait le martyre de saint Théodote cabaretier, et de sept vierges, âgées de soixante-douze ans cha-

cune, que le gouverneur de la ville d'Ancire condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus simple et la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier, et de son ami le curé Fronton, est assez connue.

On arrache la langue à saint Romain, qui était bègue, et aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; l'auteur, grand physicien, remarque »qu'il est impossible de vivre sans »langue:« ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de saint Paulin qui, voyant un possédé se promener la tête en bas comme une mouche à la voûte d'une église, envoya vite chercher les reliques de saint Félix de Nole? Dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denis l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, et qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique, vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris, et quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, pressé de ressusciter un

mort, répond : »Qu'il attende que j'aie dit ma messe.« La messe finie, il le ressuscite : le mort demande à boire ; soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit, et reconnaît que ces trois miracles sont en l'honneur de la Trinité. C'est là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadénéira et Antoine Girard dans la vie des saints.

On a écrit, et depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinard nous en a donné de pareils dans ses prétendus *Actes sincères*, qui sont évidemment du treizième siècle, et tous écrits du même style. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote, et de la langue de Romain.

On rendit à la raison et à la religion le service de détruire ces fables ; elles étaient encore si accréditées, qu'un jésuite, nommé Nonotte, prit leur défense, et fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du labarum dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon ou vers Troie, ou vers Rome, et si l'inscription était en latin ou en grec ; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit et répété si souvent, que dans l'année 287, au temps même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les prin-

cipaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée thébaine, composée de six mille sept cents hommes, et cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avions anéanti cette fable impertinente, attribuée à l'abbé Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Égypte; mais aucune n'était composée d'habitants de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'orient en occident par le Velais, comme on le dit: elle n'avait pu être entourée de troupes, supérieures en nombre, qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, et où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé; et il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre *nos Erreurs*, et il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.

ART VII. De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc.

APRÈS les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les nations est surchargée, il nous parut utile et consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon juif; mais ce n'était pas une chose honnête (humainement parlant) de se révolter contre son souverain, de se mettre à la tête de quatre cents voleurs, de rançonner, de piller ses compatriotes, de trahir à la fois sa patrie et le roitelet Achis son bienfaiteur; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur, jusqu'aux enfants à la mamelle, afin qu'il ne restât personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitants de Rabath; de scier le crâne et la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitants; de donner sept enfants du roi Saül son maître aux Gabaonites, pour les pendre, etc.... etc.... etc....

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à David, dans lesquelles il est dit: »Heureux qui prendra tes petits enfants,

»et qui les écrasera contre la pierre!« psaume CXXXVII. »Que vos poids soient »teints de leur sang et que la langue de »vos chiens en soit abreuvée!« psaume LXVII. On y peut chercher un sens mystique; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous respectâmes le texte; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligés de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose, de Clovis, etc. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu; et si Constantin mourut arien après avoir tour à tour favorisé et persécuté Athanase, on doit en être affligé, et adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même et de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jusque dans ses lois. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfants; Constantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant *). On

*) Cod. liv. *de patribus quos filios*, etc.

dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfants. Il fallait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé; mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les âmes honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodose eût suffisamment réparé le massacre si longtemps prémédité des habitants de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un Cloderic, fils du roi de Cologne, à tuer son propre père, et que pour récompense, il le fit assassiner lui-même, et s'empara de son petit état; qu'il trahit et assassina Ranacaire, roi de Cambrai; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé Renomer, et à quelques autres princes; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha, dans ce concile, aucun de ces assassinats; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé; et si les infidèles et

les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que saint Augustin appelle des péchés splendides, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre et chaste comme un anachorète, aussi brave que César, aussi clément que Marc-Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait, ou en convenir, ou être un sot; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de province, nommé Paulian, vient encore de répéter que Julien, blessé à mort au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel, et s'écria: »Tu as »vaincu, Galiléen.« Rien n'éclairera donc jamais les ignorants! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur Théodoret est mis actuellement par tous les savants avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, et l'équité réprouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges. Les globes du feu qui sortirent des fondements du temple juif, lorsque Julien permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par Ammien Marcellin, auteur païen; et on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux, et à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondements au temple bâti par Hérode, puisque ces fondements de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes, et qu'elles s'élèvent toujours en spirales et en cônes. D'ailleurs on sait que, dans ce temps-là, plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtements des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la reconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante:

»Que diront les Juifs de leur temple, qui »a été bâti trois fois et qui n'est point en»core rebâti? Ce n'est point un reproche »que je leur fais, puisque j'ai voulu moi»même relever ses ruines; je n'en parle que »pour montrer l'extravagance de leurs pro»phètes, qui trompaient de vieilles femmes

»imbécilles. *Quid de templo suo dicent, quod »cùm tertiò sit eversum, nondum ad hodiernum »usque diem instauratur? Hæc ego, non ut illis »exprobrarem in medium adduxi, utpote qui »templum illud tanto intervallo à ruinis excitare »voluerim; sed ideo commemoravi, ut ostenderem »delirasse prophetas istos; quibus cum stolidis »aniculis negotium erat.*«

N'est-il pas clair par cette lettre, que Julien ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les Juifs achettassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis ensuite, et ne voulut pas qu'une nation si fanatique et si atroce eût un signal sacré de ralliement, et une forteresse au milieu de ses états? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raison. Nous déplorons, encore une fois, nous détestons l'erreur de Julien; mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'Empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur Constance, son proche parent et son persécuteur, assasin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien

fut le plus tolérant des hommes, et l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Blétrie, qui, dans le dix-huitième siècle, a osé écrire une vie de Julien avec quelque modération, et le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'Empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eûmes une autre idée de Julien; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, et du plus grand Epictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement Hécate, Pluton, Cybèle; qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût persuadé de la vérité des oracles et des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des Césars ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire un furieux imbécille. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des auspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même en dépit d'eux à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de la Félicité publique, homme en effet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point;

et par conséquent il nous a réduit à nous défier long-temps de notre opinion. »Julien,« dit-il, »au lieu de montrer sur le trône »un philosophe impartial, ne fit voir en lui »qu'un païen dévot.«

Les apparences, en effet, sont quelquefois pour l'estimable auteur de la Félicité publique. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices: il est trop prêtre. Jules-César, tout grand-pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'Empire sous Julien: deux factions acharnées le partagent; l'une, à la vérité, divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine, par l'esprit de parti et par toutes les fureurs qui l'accompagnent; l'autre fondée sur l'erreur, et défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison; même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes camplots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas assez; ce parti l'eût abandonné, et l'au-

tre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion; qui a été plus assidu à des prêches et au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume-le-Taciturne, fondateur de la république de Hollande, et Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, et surtout le nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés et tolérants, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, et qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige, et ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, et qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs états une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de Julien; ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des Charniers donnent encore à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet infâme ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chré-

tien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV et son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la Saint-Barthélemi. La Ligue osa appeler ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain, par ses écrits, que dès lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put le connaître; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son temps, et le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonins.

La Blétrie répète sérieusement le conte ridicule que Julien, dans ses opérations théurgiques, qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Éleusine, fit deux fois le signe de la croix, et que deux fois tout disparut. Cependant, malgré cette ineptie, La Blétrie a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point de Français, et surtout de Parisiens, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme Lamoignon; il combattit pour nous en Alle-

magne comme Turenne; il administra les finances comme un Rosni; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père: tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà celui qu'un polisson appelle Julien-l'Apostat.

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, et son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; et nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés, qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Westphalie; elle étendit sa juridiction sur toute l'Allemagne, et ne fut entièrement abolie que sous Maximilien Ier. C'est une vérité horrible, dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs états les fils de son frère? La veuve fut obligée

de fuir; et d'emporter dans ses bras ses malheureux enfants chez Didier, son frère, roi des Lombards. Qui devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur asile, et s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire; nous nous taisons comme eux; et nous souhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur et ses neveux, comme tant de princes, en ces temps-là, traitaient leurs parents. La foule des historiens a encensé la gloire de Charlemagne, et jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêtés la balance à la main; nous avons laissé marcher la foule; on nous a remarqué; on a voulu nous arracher notre balance; et nous avons continué de peser le juste et l'injuste.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne sur les états de son frère, ni quel droit son frère et lui et Pepin leur père avaient sur les états de la race d'Ildovic, ni quel droit avait Ildovic sur les Gaules et sur l'Allemagne, provinces de l'empire romain, ni même quel droit l'empire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire et le sacerdoce, qui a duré, à tant de reprises, pendant plus de neuf siècles; guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés; guerre tantôt sourde, tantôt éclatante; tour à tour ridicule et funeste; qui

n'a semblé terminée que par l'abolition des jésuites; et qui pourrait recommencer encore, si la raison ne dissipait pas aujourd'hui, presque partout, les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si longtemps.

ART. VIII. D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.

Nous nous servons rarement du grand mot *certain*; il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense*, *je souffre*, *j'existe*, *deux et deux font quatre*. Cependant, si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable;

Que les premiers étrangers qui prirent et qui saccagèrent Constantinople, furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle.

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps; témoins Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilpéric, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui-même;

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'Histoire de Joinville, que les émirs mahométans et vainqueurs offrirent la couronne d'Egypte à Saint-Louis, leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue et leurs lois.

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle des quatre fils Aymon.

Que la croyance de l'Église romaine, après le temps de Charlemagne, était différente de l'Église grecque en plusieurs points importants, et l'est encore.

Que long-temps après Charlemagne, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les Églises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule: »Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et »pasteur.«

Que le nouvel évêque était, par le même formulaire, obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne; et qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville.

Que la messe était très-différente au temps de Charlemagne, de ce qu'elle avait été dans la primitive Église; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, et suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres, on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur (Paul aux Corinth.). On demeurait dans la fraction du pain (Act. ch. 2.). Des disciples étaient assemblés pour rompre le pain (Act. chap. 20.). L'Eglise romaine, dans la

basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *sinaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes; et cela ne pouvait alors être autrement: une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun faisait la commémoration du dernier souper de Notre-Seigneur, en sa langue. Ce fut vers la fin du second siècle que l'usage de célébrer la messe le matin, s'établit dans presque toutes les Églises.

Le lendemain du sabbat, on célébrait nos saints mystères pour ne se pas rencontrer avec les Juifs. On lisait d'abord un chapitre des Évangiles; une exhortation du célébrant suivait; tous les fidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe d'une fraternité qui venait du cœur; puis on posait sur une table du pain, du vin et de l'eau; chacun en prenait; et on portait du pain et du vin aux absents. Dans quelques églises de l'orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères; paroles que notre divine religion avait retenues et consacrées: *Veillez et soyez purs*. Tous ces rites changèrent: le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt

dans l'occident qu'une légère aspersion: les barbares du nord, devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni soulpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Eglise grecque différa surtout de l'Eglise romaine en dogmes et en usages.

Jusqu'aux temps de Charlemagne, il n'y eût point ce qu'on appelle de messe basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officiât, aidé d'un petit garçon, qui lui répond, et qui le sert; les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs et pour les malades. Enfin les réligieux mendiants dirent des messes basses pour de l'argent; et l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses Aphorismes: »Si un prêtre a »reçu de l'argent pour dire des messes, il »peut les affermer à d'autres à un moindre »prix, et retenir pour lui le surplus.« *Cui datur certa pecunia pro missis à se dicendis, potest alios minore pretio conducere, et reliquum sibi retinere.*

Nous dîmes que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité; que le repentir fut la première ressource des criminels, que ce repentir et cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Egypte, de Thrace et de Grèce; que l'expiation suivait la confession, etc....

La fable même imita l'histoire en ce point nécessaire aux hommes. Apollonius de

Rhodes rapporte que Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Aea, par Circé, reine et prêtresse de l'île, et tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée, et qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit.

On sait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salutaire eut ses abus: ils furent poussés au point qu'un Spartiate voulant s'initier, et le prêtre voulant le confesser: »Est-ce à Dieu ou à »toi que je parlerai?« dit le Spartiate. — »A Dieu,« répondit l'autre. — Retire-toi donc, »ô homme!«

Les Juifs étaient obligés, par la loi, d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, et de restituer le prix du larcin avec un cinquième par dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots, et qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que souvent aussi

ils se confessaient les uns aux autres; que chaque pénitent choisissait son parrain qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, et qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Église chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions et les pénitences furent d'abord publiques; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage: comment la confession s'introduisit ensuite peu à peu dans l'occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines *); les abbesses même eurent ce droit sur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa Somme **): *Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta sacramentalis est quodam modo.* Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement.

Saint Basile fut le premier qui permît aux abesses d'administrer la confession à leurs religieuses, et de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le père Martène, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage dans ses Rites de l'Église. Quelques jésuites, et surtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni Basile, ni Martène ni les lettres d'Innocent III, que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes

*) *Voyez* le Dictionnaire philosophique, au mot *Confession.*

**) Tome III, page 255.

quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer: notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance et de hauteur, avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, et sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligés d'approfondir l'étonnante aventure de la Pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une Marie d'Arragon, prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer, dit la légende, pieds nus, sur des fers ardents. Il fallut leur prouver que la ville de Livron, en Dauphiné, fut assiégée par le maréchal de Belle-Garde, qui leva le siège sous Henri III. Ils n'en savaient rien, et ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, et faire voir que Lognac, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition* fournis par le duc d'Epernon, et payés par lui. Nous en avions cherché et trouvé

des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps, quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake! Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions, disait: qu'importe!

Enfin, dans deux volumes de *nos erreurs*, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? ils nous appelèrent hérétique et athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape: ils s'adressaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieusement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château; et d'écrivain mercenaire, quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

Art. IX. Éclaircissements sur quelques anecdotes.

Nous pensâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit du goût. Vous trouvez la Henriade mauvaise; faites-en une meilleure. Zaïre, Mérope, Mahomet, Tancrède vous paraissent ri-

ficules; à la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur à qui on conteste un fait, une date, doit ou se corriger s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public; il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de l'Essai sur l'histoire des Mœurs et l'Esprit des nations fut terminée par celle du grand siècle de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai; et nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer; et il est très-utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures; et nous ne hasardâmes jamais notre opinion sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde.

Les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevèrent contre nous, lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France: cette vérité fut confirmée par les Mémoires de M. de Torci et par le temps.

C'est le temps qui nous a aidé à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV, contre le duc d'Orléans, régent de France.

Les Noëls nous soutinrent que l'arche-

vêque de Cambrai, Fénélon, n'avait jamais fait ces vers agréables et philosophiques sur un air de Lulli:

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir:
Je ne veux à mon âge,
Que badinage;
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de madame Guyon; et lorsque M. de Fénélon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le Télémaque de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur; on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocents ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux, de s'être pané d'une philosophie trop sceptique; et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du Télémaque. C'est de quoi nous fûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires existent; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanson jolie?

Faisons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques et physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les

querelles, sur ces bagatelles, ont été souvent vives et fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses; ce sont des procès dont il y a peu de juges: mais en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flatté son ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies et les fureurs de la Fronde.

ART. X. De la philosophie de l'histoire.

LORSQUE après avoir conduit notre Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes bien invités à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, et à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes, aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois si pesante et si frivole. Mais nous tâchâmes, dans un discours préliminaire, qu'on intitula *Philosophie de l'histoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que si

on fit descendre Tamerlan d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à Gengiskan une vierge et un rayon de soleil. Manco Capak s'était dit de la même famille en Amérique. Odin, dans les glaces du nord, avait passé pour le fils d'un dieu. Alexandre, long-temps auparavant, essaya d'être fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon. Romulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce, avant Romulus, fut couverte d'enfants des dieux. La fable de l'arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différents, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil et de folie, entre tant d'hommes séparés par la distance des temps et des lieux, si ce n'est de la nature humaine, partout orgueilleuse, partout menteuse, et qui veut toujours en imposer? Ce fut donc en consultant la nature, que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

»Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus »savant,« dit Montagne, »mais quel est le mieux »savant.« Il a plu à M. Larcher, très-savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité *); ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'Hérodote,

*) *Voyez* la Défense de mon oncle.

trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays, d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. Larcher nous soutenait que la chose était vraie, puisque Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité; c'est qu'on avait, dans d'autres pays, sacrifié des enfants aux dieux, et qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente et la plus policée de l'orient, et surtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers et dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que les législateurs ordonnent à leurs femmes et à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la sacristie, pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, et avec les intérêts et l'honneur des pères de famille.

M. Larcher voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, et que les mères en faisaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus Empiricus et quelques poëtes

latins, ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs et des Romains, contre les Perses leurs ennemis, ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours, des Turcs, et de Mahomet II, et de Mahomet le prophète; M. Larcher n'en démordit point, et préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne et moderne.

Il nous traita d'homme ignorant et dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, et pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que pour les accoutumer à conquérir le monde, il les faisait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeuner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né

en Égypte deux mille deux cent soixante six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là; ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfants.

Or, comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. Kersebaum, reconnue très-exacte en Hollande, vous trouverez que l'Égypte était peuplée de cinquante-six millions deux cent quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, et que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin, Sésostris partit avec une armée de cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux, et très-peu de bois de construction; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer toute la terre, et pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. Larcher, notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus et du bouc de Mendès et de *Sanctus*

Socratiste pédéraste, dont il nous flatte qu'il parlera encore; et des autres injures qu'il répète d'après M. Warburton, aussi grand compilateur que lui de fatras et d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. Warburton a prétendu donner pour la plus grande preuve de la mission divine de Moïse, que Moïse n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'âme. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque Warburton; nous croyons l'âme immortelle; nous pensons, comme de raison, que Moïse devait avoir la même croyance; et si l'âme de M. Larcher est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.

Art. XI. Remarques sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire.

Ne cessera-t-on jamais de nous tromper sur l'avenir, le présent, et le passé? Il faut que l'homme soit bien né pour l'erreur, puisque, dans ce siècle éclairé, on prend tant de plaisir à nous débiter les fables d'Hérodote, et des fables encore qu'Hérodote n'aurait jamais osé conter même à des Grecs.

Que gagne-t-on à nous redire que Ménès était petit-fils de Noé? et par quel excès d'injustice peut-on se moquer des généalogies de Moréri, quand on en fabrique de pareilles? Certes Noé envoya sa famille

voyager loin; son petit-fils Menès en Égypte, son autre petit-fils à la Chine, je ne sais quel autre petit-fils en Suède, et un cadet en Espagne. Les voyages alors formaient les jeunes gens bien mieux qu'aujourd'hui: il a fallu chez nos nations modernes dix ou douze siècles pour s'instruire un peu de la géométrie; mais ces voyageurs, dont on parle, étaient à peine arrivés dans des pays incultes, qu'on y prédisait les éclipses. On ne peut douter au moins que l'histoire authentique de la Chine ne rapporte des éclipses calculées il y a environ quatre mille ans. Confucius en cite trente-six, dont les missionnaires mathématiciens ont vérifié trente-deux. Mais ces faits n'embarrassent point ceux qui ont fait Noé grand-père de Fo-hi; car rien ne les embarrasse.

D'autres adorateurs de l'antiquité nous font regarder les Égyptiens comme le peuple le plus sage de la terre; parce que, dit-on, les prêtres avaient chez eux beaucoup d'autorité; et il se trouve que ces prêtres si sages, ces législateurs d'un peuple sage, adoraient des singes, des chats, et des oignons. On a beau se récrier sur la beauté des anciens ouvrages égyptiens, ceux qui nous sont restés sont des masses informes; la plus belle statue de l'ancienne Égypte n'approche pas de celle du plus médiocre de nos ouvriers. Il a fallu que les Grecs enseignassent aux Égyptiens la sculpture; il n'y a jamais eu en Égypte aucun bon ouvrage que de la main

des Grecs. Quelle prodigieuse connaissance, nous dit-on, les Égyptiens avaient de l'astronomie! les quatre côtés d'une grande pyramide sont exposés aux quatre régions du monde; ne voilà-t-il pas un grand effort d'astronomie? Ces Égyptiens étaient-ils autant de Cassini, de Halley, de Keppler, de Ticho-Brahé? Ces bonnes gens racontaient froidement à Hérodote que le soleil, en onze mille ans, s'était couché deux fois où il se lève: c'était là leur astronomie.

Il en coûtait, répète M. Rollin, cinquante mille écus pour ouvrir et pour fermer les écluses du lac Mœris. M. Rollin est cher en écluses, et se mécompte en arithmétique. Il n'y a point d'écluse qui ne doive s'ouvrir et se fermer pour un écu, à moins qu'elle ne soit très-mal faite. Il en coûtait, dit-il, cinquante talents pour ouvrir et fermer ces écluses. Il faut savoir qu'on évalua le talent, du temps de Colbert, à trois mille livres de France. Rollin ne songe pas que depuis ce temps la valeur numéraire de nos espèces est augmentée presque du double, et qu'ainsi la peine d'ouvrir les écluses du lac Mœris aurait dû coûter, selon lui, environ trois cent mille francs, ce qui est à peu près deux cent quatre-vingt-dix-sept mille livres plus qu'il ne faut. Tous les calculs de ses treize tomes se ressentent de cette inattention. Il répète encore après Hérodote, qu'on entretenait d'ordinaire en Égypte, c'est-à-dire dans un pays beaucoup moins grand que la France,

quatre cent mille soldats; qu'on donnait à chacun cinq livres de pain par jour, et deux livres de viande. C'est donc huit cent mille livres de viande par jour pour les seuls soldats, dans un pays où l'on n'en mangeait presque point. D'ailleurs, à qui appartenaient ces quatre cent mille soldats, quand l'Égypte était divisée en plusieurs petites principautés? On ajoute que chaque soldat avait six arpents francs de contribution; voilà donc deux millions quatre cent mille arpents, qui ne payent rien à l'état. C'est cependant ce petit état, qui entretenait plus de soldats que n'en a aujourd'hui le grand-seigneur, maître de l'Égypte, et de dix fois plus de pays que l'Égypte n'en contient. Louis XIV a eu quatre cent mille hommes sous les armes pendant quelques années; mais c'était un effort, et cet effort a ruiné la France.

Si on voulait faire usage de sa raison au lieu de sa mémoire, et examiner plus que transcrire, on ne multiplierait pas à l'infini les livres et les erreurs; il faudrait n'écrire que des choses neuves et vraies. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent l'histoire, c'est l'esprit philosophique: la plupart, au lieu de discuter des faits avec des hommes, font des contes à des enfants. Faut-il qu'au siècle où nous vivons, on imprime encore le conte des oreilles de Smerdis; et de Darius, qui fut déclaré roi par son cheval, lequel hennit le premier; et de

Sanacharib, ou Sennakérib, ou Sennacabon, dont l'armée fut détruite miraculeusement par des rats! Quand on veut répéter ces contes il faut du moins les donner pour ce qu'ils sont.

Est-il permis à un homme de bon sens, né dans le dix-huitième siècle, de nous parler sérieusement des oracles de Delphes? tantôt de nous répéter que cet oracle devina que Crésus faisait cuire une tortue et du mouton dans une tourtière; tantôt de nous dire que des batailles furent gagnées suivant la prédiction d'Apollon, et d'en donner pour raison le pouvoir du diable? M. Rollin, dans sa compilation de l'histoire ancienne, prend le parti des oracles contre MM. Van-Dale, Fontenelle, et Basnage: »Pour M. de Fontenelle,« dit-il, »il ne faut »regarder que comme un ouvrage de jeu»nesse son livre contre les oracles, tiré de »Van-Dale.« J'ai bien peur que cet arrêt de la vieillesse de Rollin, contre la jeunesse de Fontenelle, ne soit cassé au tribunal de la raison; les rhéteurs n'y gagnent guère leurs causes contre les philosophes. Il n'y a qu'à voir ce que dit Rollin dans son dixième tome, où il veut parler de physique: il prétend qu'Archimède, voulant faire voir à son bon ami, le roi de Syracuse, la puissance des mécaniques, fit mettre à terre une galère, la fit charger doublement, et la remit doucement à flot en remuant un doigt, sans sortir de dessus sa chaise. On sent

bien que c'est là le rhéteur qui parle: s'il avait été un peu philosophe, il aurait vu l'absurdité de ce qu'il avance.

Il me semble que si l'on voulait mettre à profit le temps présent, on ne passerait point sa vie à s'infatuer des fables anciennes. Je conseillerais à un jeune homme d'avoir une légère teinture de ces temps reculés; mais je voudrais qu'on commençât une étude sérieuse de l'histoire, au temps où elle devient véritablement intéressante pour nous: il me semble que c'est vers la fin du quinzième siècle. L'imprimerie, qu'on invente en ce temps-là, commence à la rendre moins incertaine. L'Europe change de face; les Turcs, qui s'y répandent, chassent les belles lettres de Constantinople; elles fleurissent en Italie; elles s'établissent en France; elles vont polir l'Angleterre, l'Allemagne et le septentrion. Une nouvelle religion sépare la moitié de l'Europe de l'obédience du pape. Un nouveau système de politique s'établit; on fait, avec le secours de la boussole, le tour de l'Afrique; et on commerce avec la Chine plus aisément que de Paris à Madrid. L'Amérique est découverte, on subjugue un nouveau monde, et le nôtre est presque tout changé; l'Europe chrétienne devient une espèce de république immense, où la balance du pouvoir est établie mieux qu'elle ne fut en Grèce. Une correspondance perpétuelle en lie toutes les parties, malgré les guerres que l'ambition des rois suscite, et

même malgré les guerres de religion encore plus destructives. Les arts, qui font la gloire des états, sont portés à un point que la Grèce et Rome ne connurent jamais. Voilà l'histoire qu'il faut que tout homme sache: c'est là qu'on ne trouve ni prédictions chimériques, ni oracles menteurs, ni faux miracles, ni fables insensées: tout y est vrai, aux petits détails près, dont il n'y a que les petits esprits qui se soucient beaucoup. Tout nous regarde, tout est fait pour nous; l'argent sur lequel nous prenons nos repas, nos meubles, nos besoins, nos plaisirs nouveaux, tout nous fait souvenir chaque jour que l'Amérique et les grandes Indes, et par conséquent toutes les parties du monde entier, sont réunies depuis environ deux siècles et demi par l'industrie de nos pères. Nous ne pouvons faire un pas qui ne nous avertisse du changement qui s'est opéré depuis dans le monde. Ici ce sont cent villes qui obéissaient au pape, et qui sont devenues libres. Là on a fixé, pour un temps, les privilèges de toute l'Allemagne. Ici se forme la plus belle des républiques, dans un terrain que la mer menace chaque jour d'engloutir. L'Angleterre a réuni la vraie liberté avec la royauté; la Suède l'imite, et le Danemarck n'imite point la Suède. Que je voyage en Allemagne, en France, en Espagne; partout je trouve les traces de cette longue querelle qui a subsisté entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, unies par

tant de traités, qui ont tous produit des guerres funestes. Il n'y a point de particulier en Europe, sur la fortune duquel tous ces changements n'aient influé. Il sied bien, après cela, de s'occuper de Salmanasar et de Mardokempad; et de rechercher les anecdotes du Persan Cayamarrat, et de Sabaco Métophis! Un homme mûr, qui a des affaires sérieuses, ne répète point les contes de sa nourrice.

Art. XII. Suite du même sujet.

Peut-être arrivera-t-il bientôt dans la manière d'écrire l'histoire ce qui est arrivé dans la physique. Les nouvelles découvertes ont fait proscrire les anciens systèmes. On voudra connaître le genre humain dans ce détail intéressant, qui fait aujourd'hui la base de la philosophie naturelle.

On commence à respecter très-peu l'aventure de Curtius, qui referma un gouffre en se précipitant au fond lui et son cheval. On se moque des boucliers descendus du ciel, et de tous les beaux talismans dont les dieux faisaient présent si libéralement aux hommes; et des vestales, qui mettaient un vaisseau à flot avec leur ceinture; et de toute cette foule de sottises célèbres dont les anciens historiens regorgent. On n'est guère plus content que, dans son histoire ancienne, M. Rollin nous parle sérieusement du roi Nabis, qui faisait embrasser sa femme par ceux qui lui apportaient de l'argent, et

qui mettait ceux qui lui en refusaient dans les bras d'une belle poupée, toute semblable à la reine, et armée de pointes de fer sous son corps-de-jupe. On rit quand on voit tant d'auteurs répéter, les uns après les autres, que le fameux Othon, archevêque de Mayence, fut assiégé et mangé par une armée de rats en 698; que des pluies de sang inondèrent la Gascogne en 1017; que deux armées de serpents se battirent près de Tournai en 1059. Les prodiges, les prédictions, les épreuves par le feu, etc., sont à présent dans le même rang que les contes d'Hérodote.

Je veux parler ici de l'histoire moderne, dans laquelle on ne trouve ni poupées qui embrassent les courtisans, ni évêques mangés par les rats.

On a grand soin de dire quel jour s'est donnée une bataille, et on a raison. On imprime les traités, on décrit la pompe d'un couronnement, la cérémonie de la réception d'une barrette, et même l'entrée d'un ambassadeur, dans laquelle on n'oublie ni son suisse ni les laquais. Il est bon qu'il y ait des archives de tout, afin qu'on puisse les consulter dans le besoin; et je regarde à présent tous les gros livres comme des dictionnaires. Mais, après avoir lu trois ou quatre mille descriptions de batailles, et la teneur de quelques centaines de traités, j'ai trouvé que je n'étais guère plus instruit au fond. Je n'apprenais là que des évène-

ments. Je ne connais pas plus les Français et les Sarrazins, par la bataille de Charles-Martel, que je ne connais les Tartares et les Turcs, par la victoire que Tamerlan remporta sur Bajazet. J'avoue que quand j'ai lu les Mémoires du cardinal de Retz et de madame de Motteville, je sais ce que la reine-mère a dit mot pour mot à M. de Jersay; j'apprends comment le coadjuteur a contribué aux Barricades; je peux me faire un précis des longs discours qu'il tenait à madame de Bouillon. C'est beaucoup pour ma curiosité; c'est pour mon instruction très-peu de chose. Il y a des livres qui m'apprennent les anecdotes vraies ou fausses d'une cour. Quiconque a vu les cours, ou a eu envie de les voir, est aussi avide de ces illustres bagatelles, qu'une femme de province aime à savoir les nouvelles de sa petite ville. C'est au fond la même chose et le même mérite. On s'entretenait, sous Henri IV, des anecdotes de Charles IX. On parlait encore de M. le duc de Bellegarde dans les premières années de Louis XIV. Toutes ces petites miniatures se conservent une génération ou deux, et périssent ensuite pour jamais.

On néglige cependant pour elles des connaissances d'une utilité plus sensible et plus durable. Je voudrais apprendre quelles étaient les forces d'un pays avant une guerre, et si cette guerre les a augmentées ou diminuées. L'Espagne a-t-elle été plus riche

avant la conquête du Nouveau-Monde qu'aujourd'hui? De combien était-elle plus peuplée du temps de Charles-Quint, que sous Philippe IV? Pourquoi Amsterdam contenait-elle à peine vingt mille âmes il y a deux cents ans? Pourquoi a-t-elle aujourd'hui deux cent quarante mille habitants? et comment le sait-on positivement? De combien l'Angleterre est-elle plus peuplée qu'elle ne l'était sous Henri VIII? Serait-il vrai, ce qu'on dit dans les Lettres persanes, que les hommes manquent à la terre, et qu'elle est dépeuplée en comparaison de ce qu'elle était il y a deux mille ans? Rome, il est vrai, avait alors plus de citoyens qu'aujourd'hui. J'avoue qu'Alexandrie et Carthage étaient de grandes villes; mais Paris, Londres, Constantinople, le grand Caire, Amsterdam, Hambourg, n'existaient pas. Il y avait trois cents nations dans les Gaules; mais ces trois cents nations ne valaient la nôtre ni en nombre d'hommes ni en industrie. L'Allemagne était une forêt; elle est couverte de cent villes opulentes. Il semble que l'esprit de critique, lassé de ne persécuter que des particuliers, ait pris pour objet l'univers. On crie toujours que ce monde dégénère, et on veut encore qu'il se dépeuple. Quoi donc, nous faudra-t-il regretter les temps où il n'y avait pas de grand chemin de Bordeaux à Orléans, et où Paris était une petite ville dans laquelle on s'égorgeait? On a beau dire, l'Europe a plus d'hommes qu'alors, et

les hommes valent mieux. On pourra savoir dans quelques années combien l'Europe est en effet peuplée; car dans presque toutes les grandes villes, on rend public le nombre des naissances au bout de l'année; et sur la règle exacte et sûre que vient de donner un Hollandais aussi habile qu'infatigable, on sait le nombre des habitants par celui des naissances. Voilà déjà un des objets de la curiosité de quiconque veut lire histoire en citoyen et en philosophe. Il sera bien loin de s'en tenir à cette connaissance; il recherchera quel a été le vice radical et la vertu dominante d'une nation; pourquoi elle a été puissante ou faible sur la mer; comment et jusqu'à quel point elle s'est enrichie depuis un siècle: les registres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra savoir comment les arts, les manufactures se sont établies; il suivra leur passage et leur retour d'un pays dans un autre. Les changements dans les mœurs et dans les lois seront enfin son grand objet. On saurait ainsi l'histoire des hommes, au lieu de savoir une faible partie de l'histoire des rois et des cours.

En vain je lis les annales de France; nos historiens se taisent tous sur ces détails. Aucun n'a eu pour devise: *Homo sum, humani nil à me alienum puto.* Il faudrait donc incorporer avec art ces connaissances utiles dans le tissu des évènements. Je crois que c'est la seule manière d'écrire histoire moderne en vrai politique et en vrai philo-

sophe. Traiter l'histoire ancienne, c'est compiler, je pense, quelques vérités avec mille mensonges. Cette histoire n'est peut-être utile que de la même manière dont l'est la fable, par de grands évènements qui font le sujet perpétuel de nos tableaux, de nos poëmes, de nos conversations, et dont on tire des traits de morale. Il faut savoir les exploits d'Alexandre, comme on sait les travaux d'Hercule. Enfin cette histoire ancienne me paraît, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes; les premières restent dans les cabinets; les secondes circulent dans l'univers pour le commerce des hommes.

Mais pour entreprendre un tel voyage, il faut des hommes qui connaissent autre chose que des livres; il faut qu'ils soient encouragés par le gouvernement, autant au moins pour ce qu'ils feront, que le furent les Boileau, les Racine, les Valincourt, pour ce qu'ils ne firent point; et qu'on ne dise pas d'eux ce que disait de ces messieurs un commis du trésor royal, homme d'esprit: »Nous n'avons vu encore d'eux que leur »signature.«

Art. XIII. De l'utilité de l'histoire.

Cet avantage consiste surtout dans la comparaison qu'un homme d'état, un citoyen, peut faire des lois et des mœurs étrangères avec celles de son pays; c'est ce qui excite

l'émulation des nations modernes dans les arts, dans l'agriculture, dans le commerce.

Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne saurait trop remettre devant les yeux les crimes et les malheurs. On peut, quoi qu'on en dise, prévenir les uns et les autres. L'histoire du tyran Christiern peut empêcher une nation de confier le pouvoir absolu à un tyran; et le désastre de Charles XII devant Pultava, avertit un général de ne pas s'enfoncer dans l'Ukraine sans avoir des vivres.

C'est pour avoir lu les détails des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincour, de Saint-Quentin, de Gravelines, etc., que le célèbre maréchal de Saxe se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des affaires de postes.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra que Henri IV n'entreprenait sa grande guerre, qui devait changer le système de l'Europe, qu'après s'être assuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun nouveau secours de finances.

Il verra que la reine Élisabeth, par les seules ressources du commerce et d'une sage économie, résista au puissant Philipp II; et que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étaient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France, non entamée sous Louis XIV, après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montra évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chute de l'empire romain blâme-t-il Justinien d'avoir eu le même politique; il ne devait blâmer que les empereurs qui négligèrent ces places frontières, et qui ouvrirent les portes de l'empire aux barbares.

Un avantage que l'histoire moderne a sur l'ancienne, c'est d'apprendre à tous les potentats que depuis le quinzième siècle, on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a toujours été inconnu des anciens: et c'est la raison des succès du peuple romain qui, ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

Il est nécessaire de remettre souvent sous les yeux les usurpations des papes, les scandaleuses discordes de leurs schismes, la démence des disputes de controverse, les persécutions, les guerres enfantées par cette démence, et les horreurs qu'elles ont produites.

Si on ne rendait pas cette connaissance familière aux jeunes gens; s'il n'y avait qu'un petit nombre de savants instruits de ces faits, le public serait aussi imbécille qu'il l'était du temps de Grégoire VII. Les calamités de ces temps d'ignorance renaî-

traient infailliblement, parce qu'on ne prendrait aucune précaution pour les prévenir. Tout le monde sait à Marseille par quelle inadvertance la peste fut apportée du levant, et on s'en préserve.

Anéantissez l'étude de l'histoire, vous verrez peut-être des Saint-Barthélemi en France, et des Cromwell en Angleterre.

ART. XIV. Fragment sur la Saint-Barthélemi.

On pretend en vain que le chancelier de l'Hospital et Christophe de Thou, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies* *) ! que ce jour périsse ! Il ne périra point ; ces vers même en conservent la mémoire. Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour le perpétuer. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver, en 1758, près de deux cents ans après la Saint-Barthélemi, un livre contre les protestants, dans lequel est une dissertation sur ces massacres ; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi :

1°. Que la religion n'y a eu aucune part ;
2°. Que ce fut une affaire de proscription ;
3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris ;

---

*) Ce sont des vers de Silius Italicus : *Excidat illa dies ævo, nec postera credant sæcula.* .... etc.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondrons: Non sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita et qui exécuta les massacres de la Saint-Barthélemi; ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parce qu'elle est divine; elle prie pour les pécheurs, et ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sanguinaires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthélemi. Nous convenons que Catherine de Médicis, le duc de Guise, le cardinal de Birague, et le marechal de Retz, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé *) qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche d'avoir appelé Birague cardinal, sous prétexte qu'il ne fut decoré de la pourpre romaine, qu'après avoir répandu le sang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de Retz fit la première guerre de la Fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la Saint-Barthélemi le quantième du mois où un Birague reçut sa bar-

*) Caveyrac.

rette? est-ce par te tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre; oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis, qui s'occupent gaîment d'opéras comiques, de querelles de danseuses, et de brochures. Il faut le redire cent fois: il faut le crier tous les ans le 24 auguste, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

2°. *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parents, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, homme d'affaires; mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription? il semble que ce soit une chose simple et en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription; et c'est ce qui excitera toujours nos cris et nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique et barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère, le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient alaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorgea des femmes et des enfants. »Les

»charettes chargées de corps morts de demoiselles, femmes, filles et enfants, étaient »menées et déchargées dans la rivière.« Quelle affaire!

4°. *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et pour nous prouver cette étrange assertion, monsieur l'abbé nous assure qu'à Troies un catholique voulut sauver la vie à Étienne Marguien; mais il ne nous dit point qu'Étienne Marguien échappa au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces et des villes de répandre partout le sang des sujets? Il y en eut qui s'en excusèrent. Les seigneurs de Saint Herem, de Chabot, d'Ortes, d'Ognon, de La Guiche, Gordes et d'autres, écrivirent au roi en différents termes qu'ils avaient des soldats pour son service, et non des bourreaux.

Au reste, il doit nous être permis d'en croire les véridiques Auguste de Thou, et Maximilien duc de Sulli, qui virent de bien plus près la Saint-Barthélemi que monsieur l'abbé qui n'y était pas, et qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4°. *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts; on ne sait pas dans les villes le nombre des vivants. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous

n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrazins tués, par Charles Martel; il n'est pas question ici de savoir au juste combien de Français furent massacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitants de Thessalonique, égorgés par l'ordre de Théodose, dans le Cirque, où il les invita par des jeux solennels? il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente et peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contînt que sept mille âmes. Mais que Théodose, dans sa Saint Barthélemi, ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX. Le sage de Thou réduit ce nombre à soixante dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt cinq mille. Quelle affaire, encore une fois!

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortune Charle Ier. Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestants. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirants dans des tourments recherchés, des filles attachées, vivantes encore, au cou de leurs

mères suspendues à des potences; les parties génitales des pères de famille, mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées; et leurs enfants coupés par morceaux sous les yeux des pères et des mères; le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des reproches que nous fait monsieur l'abbé sur ce que nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la Saint-Barthélemi. Un de nos parents fut tué dans cette journée; mais nous nous tenons heureux d'en être quittes aujourd'hui pour des injures.

ART. XV. Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOUT homme de lettres, tout bon Français, doit être étonné et affligé de voir notre illustre président de Thou indignement traité dans la préface que M. de Buri a mise au devant de son histoire de la vie de Henri IV. Voici comme il s'exprime sur un des plus grands hommes que nous ayons jamais eus dans la magistrature et dans les lettres:

»L'histoire,« dit il, »ne doit point être un »recueil de bons mots et d'épigrammes, en»core moins de satires et de médisances, »auxquels se livrent les historiens qui veu-

»lent donner de l'esprit, et le font souvent »aux dépens de la vérité. Nous avons beau»coup d'écrivains qui ont acquis leur prin»cipale réputation par le mal qu'ils ont af»fecté de dire des princes et des particu»liers, tels sont, entre autres, de Thou et »Mézerai, écrivains recherchés par les mé»disances qu'ils ont répandues dans leurs »ouvrages, parce que beaucoup de personnes »s'imaginent que ce sont des actes de vérité.«

Il faudrait au moins savoir parler sa langue, lorsqu'on ose censurer si durement un historien qui a écrit aussi purement que le président de Thou, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler, et pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit* n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de justice.

»La plupart des auteurs,« continue-t-il, »ont »voulu imiter Tacite, dont le style a gâté »beaucoup d'historiens par la malignité de »ses réflexions, qui n'ont rien de naturel ni »d'innocent.«

Il aurait dû voir que le style n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais style, soit qu'on fasse une satire, soit qu'on fasse un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent*, est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi, de reprocher à M. de Thou du *pédantisme?* Il le condamne surtout parce qu'il écrit en latin. Ne sait-il pas que du temps de M. de Thou, le latin était encore la langue universelle des savants? Le français n'etait pas formé; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête homme; et lorsqu'on voit ensuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de Henri IV, et dire qu'il a déjà donné au public la Vie de Philippe de Macédoine, on voit que ce *pédant* de Thou, qui peut-être était en droit, par son rang et son mérite, d'oser parler de lui dans son admirable histoire, n'a pourtant point eu un *pédantisme* si déplacé.

Le sieur de Buri ne devait ni se citer ainsi lui-même, ni insulter un grand homme, mais il devait mieux écrire.

»Son courage,« dit-il (en parlant de Henri IV), »était presque au-dessus de l'humanité. Il est toujours sorti des occasions »périlleuses, victorieux et avec avantage.«

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'est pas permise, et quand on sort *victorieux* d'une action périlleuse, apparemment qu'on en sort aussi avec *avantage*. Ce n'est pas là le style du *pédant* de Thou.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette histoire, que pour faire voir combien il est indécent à un homme qui écrit

si mal, de se déchaîner contre le plus éloquent de nos historiens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui sont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je passe à des objets plus importants.

L'auteur remonte jusqu'à la mort de François Ier, et dit que ce monarque laissa dans son trésor quatre millions d'espèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'usage où sont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'espèces ne signifient rien. Le *pédant* de Thou nous apprend que François Ier laissa quatre cent mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compose point quatre millions d'espèces, mais seize cent mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant ensuite à la paix de Cateau-Cambresis, faite avec Philippe II, l'auteur dit *) »qu'on rendit les conquêtes de part et »d'autre, excepté Metz, Toul et Verdun.« On croirait, par cet énoncé, que Henri II avait pris Metz, Toul et Verdun, sur Philippe; mais il les avait prises sur l'Allemagne, et il n'en fut point du tout question dans le traité de Cateau-Cambresis.

Il est bien étrange que dans la Vie de Henri IV on parle des batailles de Jarnac,

*) Tome I, page 13.

de Moncontour, et de la Saint-Barthélemi, avant de parler de la naissance de ce prince, de son éducation, et de la part qu'il eut à tous ces évènements; et il est encore plus étrange que l'auteur, en revenant sur ses pas, et en parlant de la Saint-Barthélemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de Henri de Navarre, et qui se cachèrent jusque sous le lit de la princesse Marguerite, sa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ses bras. La réticence sur des faits si intéressants n'est point pardonnable.

Il est encore plus répréhensible de ne pas dire que Henri IV, étant gardé à vue après la Saint-Barthélemi, changea de religion. C'est un fait si important, et le nom de *relaps*, qu'on lui donna depuis, suscita contre lui tant d'ennemis, et fut pour eux un prétexte si spécieux, qu'il est impossible de se faire une idée nette des traverses qu'il essuya: quand on omet ce qui en a été le principe, c'est pécher contre la principale loi de l'histoire. Il est vrai que quarante pages après, il dit un mot qui suppose cette abjuration de Henri IV; mais un mot qui n'est pas à sa place ne suffit pas: *et jam nunc dicat jam nunc, etc.*

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince Henri de Condé en 1587. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal évènement. Henri IV, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques

lieues de Saint-Jean d'Angely, où le prince Henri de Condé était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort, sont un des plus précieux monuments de l'histoire; elles sont connues, elles sont authentiques; je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations.

Ce sont là des monuments précieux, absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus, et de transcrire sans choix les Mémoires composés par les secrétaires du duc de Sulli, et trop corrigés par l'abbé de l'Ecluse. Qui n'a rien de nouveau à dire doit se taire, ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout, quand on répète, ne se pas tromper. L'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince palatin Casimir, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France *). »On donna au »prince Casimir, pour le renvoyer dans ses »états, une satisfaction tant en argent qu'en »présents.«

Ce prince Casimir ne put être renvoyé dans ses états, car il n'en avait point; il était le quatrième fils de Frédéric III, électeur

*) Tome I, page 86.

palatin; mais c'était un prince entreprenant et courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi Henri III lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Étampes, et des pensions. Voilà le prince que M. de Buri nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape Sixte V eut l'insolence d'envoyer, en 1589, un monitoire, par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours, pour se justifier de la mort du cardinal de Guise; l'auteur dit *) »que le roi fut cité à comparoir dans trente »jours à Rome.«

Il semble, par cette expression, que Sixte-Quint ait écrit ce monitoire en français, et qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'assasinat de Henri III, par le jacobin Jacques Clément, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne Henri IV contre le cadavre du moine, et l'interrogation faite par le grand prévôt de l'hôtel au procureur-général La Guesle, qui avait introduit cet assasin. Lorsqu'on fait une histoire de Henri IV en quatre volumes,

*) Tome I, page 287.

un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à Jacques Clement par le comte de Brienne de la maison de Luxembourg, et signé *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, et plus bas, par mondit seigneur, *de Geoffre*.

Les interrogatoires et confrontations sont signés, *François du Plessis*, seigneur de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel; *de La Guesle, du Mont, Monciries,* gentilhomme ordinaire de la chambre; *d'Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre et grand-écuyer; *Savari de Bonrepos*, gentilhomme ordinaire; *Antoine Portail*, valet de chambre et chirurgien du roi. L'arrêt signé *Henri*, et plus bas, *Ruzé*, le 2 août 1589, est conçu en ces termes:

»Le roi étant en son conseil, après avoir »ouï le rapport fait par le sieur de Richelieu, »chevalier de ses ordres, conseiller en son »conseil d'état, prévôt de son hôtel, et grand-»prévôt de France, du procès fait au corps »mort de feu Jacques Clément, jacobin, pour »raison de l'assassinat commis en la per-»sonne de feu bonne mémoire Henri de Va-»lois, naguère roi de France et de Pologne:
»Sa Majesté, de l'avis de sondit conseil, a »ordonné et ordonne que le corps dudit »Clément soit tiré à quatre chevaux; ce fait, »ledit corps brûlé et mis en cendres, jeté »en la rivière, à ce qu'il n'en soit à l'avenir

»aucune mémoire. Fait à Saint-Cloud, sa»dite Majesté y étant.«

Un homme qui fait une histoire de Henri IV après de Thou, Mézerai, Daniel, et tant d'autres, doit au moins puiser quelque chose de nouveau dans les sources. Et ce n'est pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter et tronquer, sans ordre et sans liaison, des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette histoire, c'est que les événements n'y sont presque jamais à leur place. On y parle souvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée; le lecteur ne sait point où il en est; il se trouve continuellement égaré: en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'Anjou, dernier fils du roi Henri II, l'auteur s'exprime ainsi *): »Le bruit courut qu'il avait »été empoisonné; mais la véritable cause de »sa mort fut le chagrin qu'il avait conçu du »mauvais succès de ses entreprises, et en »dernier lieu, de celle d'Anvers.«

Mais par qui et pourquoi aurait-il été empoisonné? Quelles étaient ses entreprises? quelle était celle d'Anvers? c'est ce que l'auteur ne dit pas; et c'est sur quoi de Thou et Mézerai, que l'auteur méprise si fort, donnent de grandes lumières.

»Le légat **) voyant une armée victorieuse

*) Tome I, page 442.
**) Tome II, page 32.

»près de Paris.« Quel était ce légat? il était important de le savoir; l'auteur n'en dit qu'un seul mot dans le premier tome. Il devait dire que Sixte-Quint envoya en France le cardinal Caïetan avec le jésuite Bellarmin et Panigarole, et que tous trois étaient vendus à Philippe II: qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589; que Henri IV, en le déclarant son ennemi, et en protestant de nullité contre toutes ses entreprises, eut la générosité et la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéissaient. Il fallait surtout dire que ce légat, dont le duc de Mayenne se défiait autant que Henri IV, cabalait alors, c'est-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante Claire Eugénie.

Les états de la Ligue, tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre et la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de Philippe de Valois et de Charles VI. Il s'agissait non-seulement d'abolir la loi salique, comme sous le règne de Philippe, mais de placer une fille sur le trône et même une fille étrangère. Philippe II promettait cinquante mille hommes pour soutenir l'élection de l'infante Claire Eugénie, qui devait épouser le fils du duc de Guise-le-Balafré, tué à Blois.

Le duc de Mayenne, qui avait alors dans Paris la puissance d'un roi de France, sans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit

de la guerre civile, et devenir le premier sujet de son neveu dont il était jaloux.

Henri IV, sans argent et presque sans armée, ayant contre lui les catholiques, et environné de factions, n'aurait pu résister, probablement, aux trésors et aux armes de Philippe II, le plus puissant monarque de l'Europe. Le duc de Mayenne sauva la France en ne consultant que ses propres intérêts et sa jalousie contre le jeune duc de Guise. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement de la Ligue, siégeant à Paris, il est très-vraisemblable qu'il engagea, sous main, ce parlement à rompre les mesures des Espagnols, à protester contre l'élection d'une infante, à soutenir la loi salique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le président de Thou ne descend pas sans doute jusqu'à rapporter ces harangues basses et ridicules de la Satire Ménippée, au lieu de rapporter la substance de ce qui fut en effet proposé. Il est trop grave, trop sage, trop instruit, pour dire que la Satire Ménippée *ouvrit les yeux à beaucoup de personnes*, et contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'est bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une satire empêche des hommes d'état de poursuivre leurs entreprises.

Il est très-certain que la Satire Ménippée ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, plusieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée sur la fin de l'année 1593, et ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela est incontestable, puisque tout l'ouvrage ne fut achevé et ne put l'être qu'en 1594; car il y est parlé de plusieurs faits qui ne se passèrent que longtemps après la dissolution des états, comme l'aventure du conseiller d'Amour, celle de M. Vitri, du bannissement de d'Aubrai, et du meurtre de Saint-Pol.

M. de Buri croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du président Hénault, qui dit que la Satire Ménippée ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être,* et il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, et ce qui mit Henri IV sur son trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; et c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque, »Ventre-saint-gris, Paris vaut bien »une messe,« est une plaisanterie si connue, et en même si innocente, surtout dans un temps où la liberté des expressions était extrême, que l'auteur n'a aucune raison de nier cette saillie de Henri IV. Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire, et il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de Henri à Gabrielle d'Estrées, conservée à la bibliothèque du roi, est un monument qui confond assez la critique de M. de Buri. Ces mots, »c'est demain que je fais le saut périlleux; ces »gens-ci me feront haïr Saint-Denis autant »que vous haïssez Monceaux, etc.,« sont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une messe;* et son apologie auprès de la reine Élisabeth achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand évènement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite Daniel, qui dit, qu'au temps des conférences du Surène, Henri IV »était déjà catholique dans le cœur.« Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siège de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de Soissons l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois »qu'il ne changerait jamais de religion.« Ce fait est attesté dans plusieurs Mémoires, et surtout dans le discours *Des choses plus notables arrivées au siége de Paris, et de la défense de cette ville par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre.* N'est-il pas bien évident que Henri IV ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, et qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége? Il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité

doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite Daniel.

M. de Buri ne se trompe pas moins en disant que »le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus d'obligation de »l'absolution du pape.« C'est sans doute à son épée et à la dextérité du cardinal d'Ossat que ce héros en eut toute l'obligation, et non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire, et qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile et arrachée au pape Clément VIII est du 17 septembre 1595, et le bannisment des jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que Henri IV avait été absous par les évêques de son royaume; parce qu'il était absous par Dieu même; parce que la prétention du pape que Henri ne pouvait être légitime possesseur de son royaume, que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde, et la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain et à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de Buri ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape Clément VIII: »Nous réhabilitons Henri dans »sa royauté?«

Certes ce ne fut pas le cardinal Tolet qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de Grégoire VII ou de Boniface VIII, et dont la seule lecture nous saisit d'indignation. »Nous réhabilitons Henri dans sa »royauté.« Quoi! un évêque de Rome se croit en droit de donner et d'ôter les royaumes! et l'Europe entière n'a pas puni ces attentats! et un écrivain qui donne la vie de Henri IV les supprime!

M. de Buri dit*) que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que Henri s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est Mézerai lui-même, dont voici les paroles: »Les politiques reprochèrent au car»dinal du Perron que pour mériter la fa»veur du pape, il avait soumis son roi à re»cevoir des coups de bâton par procureur.«

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France, qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été regardée, dans un temps plus heureux, comme un crime de lèze-majesté; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit le faire cette insulte à un roi de France.

---

*) Tome II, pages 431.

Une chose plus importante est le parricide commis par Jean Châtel, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

*) »La maison du père de Châtel fut rasée, et le prix des démolitions fut employé »à la construction, sur le terrain où elle était »située, d'une pyramide à quatre faces, avec »plusieurs inscriptions à la louange du roi, »et sur le danger qu'il avait couru. Cette »affaire des jésuites pensa causer au roi de »grands embarras à Rome.«

Premièrement il n'est pas vrai que la pyramide, érigée par arrêt du parlement, ne contînt que des louanges pour le roi et des inscriptions sur son danger, comme l'auteur l'insinue; on grava sur le côté qui regardait l'orient ces propres mots:

Pulso totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens facinus instituerat.

»On a chassé de toute la France ce genre »d'hommes d'une superstition nouvelle et »pernicieuse, perturbateurs du royaume, pour »avoir induit un jeune homme à commettre »un parricide par pénitence.«

Ce mot *pénitence* repond précisément à *piacularis*, et devient par là un des plus singuliers monuments qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

---

*) Tome II, pages 414.

On ne sort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre Henri IV, *cette affaire des jésuites.* C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand et terrible évènement qui priva la France du meilleur de ses rois, et qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de Buri rapporte que dès que Concini, depuis maréchal d'Ancre, sut la mort de Henri IV, il se présenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, et dit *è ammazzato,* la ferma et se retira.

On sent la valeur de ces paroles, et les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement *il est tué,* et le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer le nom du roi, comme si le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux; refermer la porte sur-le-champ comme pour aller pourvoir aux suites de l'assassinat; quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas?

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances; sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans de Thou, ni dans Mézerai ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop sans doute.

On se souviendra long-temps dans une province de France du supplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un assassinat sur une parole à peu près semblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au spectacle; il va dans sa loge immédiatement après avoir fait le coup, et lui dit en l'abordant, *il dort.* Ce seul mot conduisit les juges à la conviction du crime.

Quoi! l'auteur ose accuser M. de Thou de témérité, de malignité! Et lui-même, sans aucune raison, sans aucune autorité, intente une accusation qui fait frémir!

Je dois dire un mot de la prétendue paix universelle à laquelle Henri IV, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'évènement est toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de Henri IV, de partager l'Europe en quinze dominations, et d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les Mémoires de Villeroi; dans ceux de tant d'autres hommes d'état; dans les archives d'Angleterre, de Venise; dans celles des princes protestants si attachés à Henri IV, et si intéressés à cette balance générale. Il ne se trouve aucun monument de ce dessein. Ce silence universel doit produire un doute raisonnable.

Il n'est pas naturel que M. de Villeroi, qui eut la confiance de Henri IV, ignorât

un projet si extraordinaire qui regardait uniquement son département. Les secrétaires qui compilèrent les Économies politiques attribuées au duc de Sulli, lorsqu'il était âgé de quatre-vingts ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange; c'est la comparaison de Henri IV avec Philippe, roi de Macédoine.

Si le judicieux de Thou avait voulu comparer Henri avec quelque autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui et Charles VII. Tous deux eurent une guerre civile à soutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps Charles VII, et les Espagnols Henri IV: ils regagnèrent l'un et l'autre le royaume pied à pied, par les armes et par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, et il est tout à l'honneur de Henri IV, qui, par son courage, son application et sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur Charles au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'Alexandre pour le comparer au père de Louis XIII? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de Buri, c'est que Philippe s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'Amintas son neveu, dont il était tuteur, et que Henri était héritier légitime.

Qu'Épaminondas présida à l'éducation de Philippe, et que Florent Chrétien fut précepteur de Henri IV.

Que Philippe construisit des flottes, et que Henri n'en eut jamais.

Que Philippe trouva des mines d'or dans la Thrace, et que Henri IV n'en trouva pas chez lui.

Que Philippe fut tellement couvert de blessures qu'il en devint borgne et boiteux, et que Henri IV conserva heureusement ses yeux et ses jambes.

Que Démosthènes excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, et que les curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de Salomon, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemark, et de l'impératrice-reine de Hongrie; ce qui fera sans doute débiter son livre dans toute l'Europe. Une telle sagesse manqua au président de Thou.

Finissons par les prétendus bons mots dont la tradition populaire défigure le caractère de Henri IV.

Qu'un paysan qui avait les cheveux blancs et la barbe noire, ait répondu au roi que *ses cheveux étaient de vingt ans plus vieux que sa barbe*, c'est un bon mot de paysan, et non pas du roi. Ce conte est imprimé dans des facéties italiennes plus de dix ans avant la

naissance de Henri IV; et la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre paysan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'est une insipidité bien indigne de l'histoire, et ce n'est pas Henri IV qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges sept ou huit praticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires, et que Henri ait exercé sur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas; c'eût été une action tyrannique, infâme, non seulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'est L'Etoile qui rapporte cette sottise sur un ouï-dire. L'Etoile ramassait mille contes frivoles débités par la populace de Paris. Mais si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance, elle déshonorerait la mémoire de Henri IV à jamais; et cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens et le bon goût consistent à choisir dans les anecdotes de la vie des grands hommes ce qui est vraisemblable, et ce qui est digne de la postérité.

Le grave et judicieux de Thou ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si M. de Buri a cru rendre son ouvrage recommandable en décriant un homme tel que de Thou, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille, qui

prendraient la défense du meilleur de nos historiens, et qui ne souffriraient pas qu'on attaquât, en mauvais français, une histoire chère à la nation, et écrite dans le latin le plus pur.

ART. XVI. Sur la révocation de l'édit de Nantes.

LA fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'état. Lorsque nous fûmes obligés d'en parler dans le Siècle de Louis XIV, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable; mais *) madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, dit que le roi *avait été trompé*. La reine Christine **) écrit que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, était le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit Cicéron, a depuis quelques an-

*) Souvenirs de madame de Caylus.
**) Lettres de la reine Christine.

nées tellement animé les âmes nobles et sensibles, que M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandément: »Nous devons regarder les Turcs comme »nos frères.«

Aujourd'hui nous voyons en France des protestants, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'état, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers-généraux calvinistes que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant, nommé Frentin, homme utile à l'état, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de Dieu et des hommes. On écrivit contre cette lettre; et, soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de Caveirac, cet abbé la soutint dans son apologie de la révocation de l'édit de Nantes. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point

ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, etc..... etc.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe: les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que M. de Caveirac n'avait pas eu des Mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple, il disait qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celle que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont porté dans Genève une industrie et une opulence inconnue jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides: elle les doit aux réfugiés français; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donna un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses états plus de vingt mille réfugiés: et pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son histoire du Brandebourg n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc

pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité, de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien, et même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être historien et le législateur de son royaume, comme il en a été le héros *).

---

*) „Il arriva depuis un évènement favorable, qui „avança considérablement les projets du grand-„électeur. Louis XIV révoqua l'édit de Nan-„tes, et quatre cent mille Français sortirent „pour le moins de ce royaume; les plus riches „passèrent en Angleterre et en Hollande; les „plus pauvres, mais les plus industrieux, se „réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre „de vingt mille ou environ; ils aidèrent à re-„peupler nos villes désertes, et nous donnè-„rent toutes les manufactures qui nous man-„quaient."

„A l'avénement de Frédéric-Guillaume à la „régence, on ne faisait dans ce pays ni cha-„peaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de „laine; l'industrie des Français nous enrichit „de toutes ces manufactures; ils établirent des „fabriques de draps, de serges, d'étamines, de „petites étoffes, de droguets, de grisettes, de „crépon, de bonnets, et de bas tissus sur des „métiers; des chapeaux de castor, de lapin et „de poil de lièvre; des teintures de toutes les „espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent „marchands, et débitèrent en détail l'industrie „des autres. Berlin eut des orfèvres, des bi-„joutiers, des horlogers, des sculpteurs; et les

Monsieur l'abbé récusait de même le témoignage de tous les intendants des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de Caveirac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'état. Mais les La Rochefoucauld, les Bourbons-Malause, les La Force, les Ruvigny, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume et sous la reine Anne, étaient-ils des *gueux?* Il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un

„Français qui s'établirent dans le plat pays y „cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits „et des légumes excellents, dans les contrées „sablonneuses; qui, par leurs soins, devinrent „des potagers admirables. Le grand-électeur, „pour encourager une colonie aussi utile, lui „assigna une pension annuelle de quarante mille „écus dont elle jouit encore.“ Histoire de Brandebourg, par le roi de Prusse, édition de Jean Neaulme, 1751, tome II, pages 311, 312 et 314.

état; ils en font la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France, allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'orient et l'occident, les extrémités de l'ancien et du Nouveau-Monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes: »Une fausse religion »devait produire nécessairement de pareils »fruits: il en restait un seul à mûrir: ces »insulaires le recueillent: c'est le mépris »des nations.« On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris? sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus? Est-ce l'Inde où ils ont conquis des états trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre? est-ce la moitié de l'Amérique dont ils sont souverains?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. »Les Hol- »landais,« dit-il, »ne sont pas tolérants, ils »sont indifférents. La philosophie ne les a »pas éclairés; elle a obscurci leurs lumiè-

»res.« Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons passer sous silence un reproche singulier que M. l'abbé fait aux protestants de France *). »Reprochez-vous, »ô huguenots! les meurtres de Henri III et »de Henri IV: en conspirant contre François II »et contre Charles IX, vous avez enhardi »les cruelles mains des parricides!« On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément et le feuillant Ravaillac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur!

Il est temps de passer de M. l'abbé de Caveirac à M. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux et également illustres.

ART. XVI. Défense de Louis XIV contre les Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *les Trois Siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint-Pierre:

»Le plus connu de ses autres ouvrages »est celui qui a pour titre *Annales politiques* »*de Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau »frappant des progrès de l'esprit chez notre »nation pendant le règne de ce monarque, »et où M. de Voltaire a puisé l'idée si mal »remplie de son Siècle de Louis XIV....;

*) Page 32.

»le détail des faits ne se présente chez l'un »et l'autre écrivains que de profil.«

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement, il est bien faux que le Siècle de Louis XIV, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent *de profil*, mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie *).

Secondement, nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre: il traite Louis XIV et son conseil de *grands enfants*, en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains, et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer; mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

*) *Voyez* les Trois Siècles, à l'article *Saint-Didier*, où l'abbé Sabatier, auteur de ces Trois Siècles, affirme que la Henriade est pillée d'un poëme de Saint-Didier, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la Henriade sous le titre de *la Ligue*, quand le Clovis de Saint-Didier parut et disparut.

L'abbé de Saint-Pierre répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné; et de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européenne ou europaine, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de Saint-Pierre, dans plusieurs de ses petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être désirables, et nul de praticable; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de Maximilien de Rosni, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir Politik.

Il se peut que Henri IV et le duc de Sulli se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan; que Henri IV, la reine Élisabeth, la république de

Venise, et plusieurs princes d'Allemagne, se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les Mémoires du secrétaire d'état Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence, en pareil cas, parle assez hautement.

L'abbé de Saint-Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté Louis XV; et qu'à la mort de ce prince, ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots *):

»Je n'en ai de preuves que des ouï-dire »vraisemblables. C'était un prince très-ap»pliqué à la science du gouvernement.....

*) Ouvrages de politique, par M. l'abbé de Saint-Pierre, à Rotterdam, chez Béman; et à Paris, chez Briasson, tome III, pages 191 et 192.

»De là sont nées, apparemment, les opinions »qu'il eût exécuté ces beaux projets, si une »mort précipitée ne l'eût empêché de ré»gner. Je n'ai donc sur cela que des ouï»dire, etc.«

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès d'attribuer ses projets à Louis XIV...

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa Polysinodie, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'éloge du système de Lass, par l'abbé Terrasson. A peine cet éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond en comble; et lorsque l'abbé de Saint-Pierre démontrait que la polysinodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir...

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de visirat et de demi-visirat, le cardinal de Polignac, et le cardinal de Fleuri, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions: ils cru-

rent que puisqu'on traitait de visirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc: tous deux étaient de l'Académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-visir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclus de l'Académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le Siècle de Louis XIV, c'est que le cardinal de Polignac, en poursuivant l'auteur de la polysinodie adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent, qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna Saint-Pierre, premier aumônier de sa mère; et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'état; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier; et ayant ainsi rendu la terre heureuse,

il s'occupa de ses Annales politiques, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV et Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence; et une de ses plus fortes raisons, est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète europaine et le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV et Louis XIV, nous laisserions là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux avec des caractères et des talents convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire et la raison: il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie: ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant comme dans Charles XII, ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite.

L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence et pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière: tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; et Louis, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages; à protéger tous les beaux-arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers; à élever des hôpitaux, des palais, des églises et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pélisson, dans ses lettres, nous apprend que Louis XIV lui demanda si sa religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par

une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main ;* et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. L'orsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était près de partir pour aller sur le Rhin se mettre à la tête de la Ligue qu'on appelait protestante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiste, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours: l'un voulut épouser sa maîtresse; l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme; dans Louis, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer: l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions; le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV; car il fut le siècle des grands talents dans tous les genres; et celui de Henri fut le siècle des horreurs de

la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorants.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que Henri IV et Louis XIV ne s'en embarrassaient.

ART. XVIII. Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV et contre Louis XV, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

IL est des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du Siècle de Louis XIV, historiographe de France, de repousser les injures affreuses, vomies contre la mémoire de Louis XIV et contre Louis XV par un Français alors réfugié, et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorants et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi des réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur, une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de Louis XIV, qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé Langlevieil la Beaumelle vendit à Francfort en 1753, au libraire Estinger, une édition du Siècle de Louis XIV, falsifiée et chargée de ses notes; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve *) »qu'un roi qui veut le bien est un être de »raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais »cette chimère **); que les libéralités de »Louis XIV sont tout ce qu'il y a de beau »dans sa vie ***); que la politesse de la cour »de Louis XIV est un être de raison. — »Que Louis XIV avait peu de religion ****); »que le roi n'employait le maréchal de Vil»lars que par faiblesse *****); qu'il faut que »les écrivains sévissent contre Chamillart et »les autres ministres.«

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'Orléans, pages 346 et suivantes. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On

*) Tome I, page 184. — **) Page 193. — ***) Page 211. — ****) Page 275. — *****) Tome II, page 159.

croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu-là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus Mémoires qu'il a donnés de madame de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes et à toutes les dames de sa cour.

»*) Qui a loué Louis XIV?« dit-il, »les »sages, les politiques, les bons chrétiens, les »bons Français? non; un tas de moines sans »esprit et sans âme, des évêques, des mi»nistres, qui ne connaissaient en France d'au»tre loi que le bon plaisir du maître.«

Il feint d'avoir écrit ces Mémoires pour honorer madame de Maintenon, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de Noailles; il ramasse tous les vers infâmes qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine, et toutes les princesses.

Il attribue à madame de Maintenon une parodie impie du Décalogue dans laquelle on trouve ces vers:

---

*) Mémoires de Maintenon, tome IV, page 99.

Ton mari cocu tu feras *).
Et ton bon ami mêmement.
A table en soudart tu boiras
Ce tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamon, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestants **): »Mon royaume s'é»purge;« et que M. d'Avaux lui répondit: »Il deviendra étique, etc.?« Nous avons les lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes ***), »le roi étant »à la promenade en carrosse avec madame »de Maintenon, mademoiselle d'Armagnac, et »M. Fagon son premier médecin, la conver»sation tomba sur les vexations faites aux

*) Mémoires de Maintenon, tome VI, page 123.
**) *Ibid.* Tome III, page 30.
***) *Ibid.* page 36.

»huguenots, etc.?« Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678; et n'ayant alors que sept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carosse à une promenade avec le roi et Fagon en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit »que le P. Ferrier se fit donner la »feuille des bénéfices qu'avait auparavant le »premier valet de chambre;« que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de Maintenon, et qu'à sa mort on trouva sous la clef »quantité de vieilles culottes, dans l'une des»quelles était cet acte *).«

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec madame de Maintenon, il dit **) »que Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguste.«

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de Burnet, évêque de Salisbury et lui fait dire joliment »que Guillaume III, roi d'Angleterre, »n'aimait que les portes de derrière.« Jamais Burnet n'a dit cette infamie; il n'y a

*) Mémoires de Maintenon, tome III, page 48.
**) *Ibid.* page 75.

pas un seul mot dans aucun de ces ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts; mais qu'il ose dire que monseigneur le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier *), *et qu'il empêcha que Lille ne fût secourue,* lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène; c'est un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture? voici ses paroles: »Le roi entra chez madame de Maintenon, et dans le premier »mouvement de sa joie, lui dit: Vos prières »sont exaucées, madame, Vendôme tient mes »ennemis. Lille sera délivrée, et vous serez »reine de France. Ces paroles furent entendues et répétées: Monseigneur les sut; »il trembla pour la gloire de la famille »royale; et, pour parer le coup qui la menaçait, il écrivit à monseigneur le duc de »Bourgogne, qui aimait son père autant qu'il »craignait son aïeul, *qu'à son retour il trouverait deux maîtres.* Madame la duchesse de »Bourgogne conjura son époux de ne pas »contribuer à lui donner pour souveraine

*) Mémoires de Maintenon, tome IV, page 190.

»une femme née tout au plus pour la servir.
»*Le prince, ébranlé par ces instances, empêcha*
»*que Lille ne fût secourue.*«

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV: *Vous serez reine de France?* était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite *)? »De »là ces billets que les ennemis jetaient parmi »nous: Rassurez-vous, Français, elle ne sera »pas votre reine, nous ne lèverons pas le »siège.«

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégé? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs?

Apres avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père, il veut lui donner des ridicules; il lui fait épouser **) mademoiselle Chovin; il lui donne un fils de la Raisin au lieu d'une fille; et, aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère si le trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin, pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère, sans emploi, sans talents et sans fortune, qui a donné,

*) Mémoires de Maintenon, tome IV, page 109.
**) *Ibid.* page 200.

comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes, il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois *); il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne *l'empoisonnât* **). Ensuite, voici comme il s'exprime: »Au sortir du conseil il rentre dans »son appartement, et boit un verre d'eau »avec précipitation; le chagrin l'avait déjà »consumé; il se jette dans un fauteuil, dit »quelques mots mal articulés, et expire. Le »roi s'en réjouit, et dit que cette année »l'avait délivré de trois hommes qu'il ne »pouvait plus souffrir, Seignelai, La Feuillade »et Louvois.«

Il est inutile de remarquer que MM. de Seignelai et de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance; mais il est question du plus grand des crimes dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit ***), que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages; et dans

*) Mémoires de Maintenon, tome III, page 269.
**) *Ibid.* page 291.
***) Tome II, pages 345, 346 et 347 du Siècle de Louis XIV, falsifié par La Beaumelle.

un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de La Beaumelle*, à Londres, chez Jean Nourse, 1673. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce c'est pas assez pour ce monstre de soupçonner Louis XIV d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du Siècle de Louis XIV avait dit dans un écrit à part: »Je défie »qu'on me montre une monarchie dans la»quelle les lois, la justice distributive, les »droits de l'humanité, aient été moins foulés »aux pieds, et où l'on ait fait de plus »grandes choses pour le bien public, que pen»dant les cinquante-cinq années où Louis XIV »régna par lui-même.«

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen, et non d'un flatteur. La Beaumelle, l'ennemi de l'auteur du Siècle de Louis XIV, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; La Beaumelle, dis je, dans sa XXIIIe Lettre, page 88, dit: »Je ne puis lire ce passage »sans indignation, quand je me rappelle »toutes les injustices générales et particu»lières que commit le feu roi. Quoi! Louis XIV

»était juste quand il oubliait (et il oubliait »sans cesse) que l'autorité n'était confiée à »un seul que pour la félicité de tous?« Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc Louis XIV oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'état, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes. aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis: en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négociants! Il oublia sans cesse le bien public lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde! Oublia-t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal; cinq académies; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe, et en donnant plus lui seul aux savants que tous les rois de l'Europe ensemble, comme le

dit l'illustre auteur de l'Abrégé chronologique ?

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'Hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'École royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes, par le génie actif d'un seul homme, cet ordre admirable que les peuples bénissent, que les officiers embrassent à présent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite, dont toute lumière blesse les yeux, et qui, par un orgueil secret, proportionné à leurs travers, haïssent la nature entière: mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil, assez lâche, assez bas, assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés, et toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraie ces criminels insensés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même dans son dictionnaire, a fait revivre cent libelles de

cette espèce. Les rois, les princes, les ministres pourraient dire alors: A quoi nous servira de faire du bien, si le prix en est la calomnie?

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter, par bravade, ses confrères les protestants de France (qui le désavouent) comme une multitude redoutable au trône *). »Il s'est formé,« dit-il, »un séminaire de prédicants, sous le nom de ministres du désert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs appointements, leurs consistoires, leurs synodes, leur juridiction ecclésiastique. Il y a cinquante mille baptêmes et autant de mariages bénis illicitement en Guienne, des assemblées de vingt mille âmes en Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, en Béarn, soixante temples en Saintonge, un synode national à Nimes, composé des députés de toutes les provinces.«

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; et en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France, parmi les étrangers, comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations

---

*) Page 110 des Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire, à Londres, chez Jean Nourse.

contre les protestants sont d'un fou également en horreur aux protestants et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que monseigneur le duc, père de monseigneur le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier *), commissaire des guerres, en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du Siècle de Louis XIV avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle, non moins coupable que ces malheureux, et non moins punissable, calomnie la maison de Condé comme il a fait la maison d'Orléans et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes Pensées*, a insulté monseigneur le duc de Saxe-Gotha, MM. d'Erlach, Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que Cromwell et Cartouche, et à souhaiter que

*) Tome III, page 323 du Siècle de Louis XIV.

tout l'univers leur ressemble. Voici ses propres paroles:

»Les forfaits de Cromwell sont si beaux »que l'enfant bien né ne peut les entendre »sans joindre les mains d'admiration. Une »république fondée par Cartouche aurait eu »de plus sages lois que la république de »Solon.«

Dans un autre libelle intitulé *Examen de l'histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime:

»Je lis avec un charme infini dans l'hi»stoire du Mogol, que le petit-fils de Sha»Abas fut bercé pendant sept ans par des »femmes; qu'ensuite il fut bercé pendant »huit ans par des hommes; qu'on l'accou»tuma de bonne heure à s'adorer lui-même »et à se croire formé d'un autre limon que »ses sujets; que tout ce qui l'environnait »avait ordre de lui épargner le pénible soin »d'agir, de penser, de vouloir et de le rendre »inhabile à toutes les fonctions du corps et »de l'âme; qu'en conséquence un prêtre le »dispensait de la fatigue de prier de sa »bouche le grand Être; que certains offi»ciers étaient préposés pour lui mâcher »noblement, comme dit Rabelais, le peu de »paroles qu'il avait à prononcer; que d'au»tres lui tâtaient le pouls trois ou quatre »fois le jour, comme à un agonisant; qu'à »son lever, qu'à son coucher, trente seig»neurs accouraient, l'un pour lui dénouer »l'aiguillette, l'autre pour le déconstiper;

»celui-ci pour l'accoutrer d'un chemise, ce»lui-là pour l'armer d'un cimeterre, chacun »pour s'emparer du membre dont il avait la »surintendance. Ces particularités me plai»sent, parce qu'elles me donnent une idée »nette du caractère des Indiens, et que »d'ailleurs elles me font assez entrevoir ce»lui du petit-fils de Sha-Abas, de cet em»pereur automate.»

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguilette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des Invalides, de l'Observatoire, de Saint-Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de la gloire et de la grandeur; enfin, le roi que don Ustaris, cet homme d'état si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine?

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Lawfelt, qui donna la paix à ses ennemis, étant victorieux; le fondateur de

l'École militaire, qui, à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? où est ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un mogol, et c'était un Persan de la race des Sophi. Il appelle au hasard son petit-fils automate, et ce petit-fils était Abas, second fils de Sam-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit ensuite la guerre aux mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, et ce style âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand-siècle, à rabaisser Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la défense de Louis XIV.

Art. XIX. Défense de Louis XIV, contre l'auteur des Éphémérides.

J'ai lu les Éphémérides du citoyen, ouvrage digne de son titre. Ce journal et les bons articles de l'Encyclopédie sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les Éphémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que

la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir et pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, et qui, ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer, s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail et de la constance; mes soins n'ont pas été entièrement inutiles dans ce désert: un hameau délabré qui nourrisait mal environ cinquante infortunés, et ou l'on ne connaissait que les écrouelles et la misère, s'est changé en un séjour assez propre, et par conséquent devenu plus sain, qui contient déjà plus de sept cents habitants, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme si indignement *pouilleuse*, a rapporté des récoltes; et on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, et encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me suis borné a exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, et ce que M. de Saint-Lambert a chanté avec tant d'énergie et de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau siècle de Louis XIV, le siècle des talents en tout genre, dénigré dans plusieurs livres.

nouveaux, et même dans ces Éphémérides à qui je dois tant d'instructions. Voici comme on en parle dans un endroit:

»C'était un empire entièrement énervé par »des efforts excessifs, mal entendus, malheu»reux; et surtout par les suites du régime »fiscal le plus dur, le plus impérieux, le »plus méthodiquement inconsidéré, le plus »réglementaire qui ait jamais existé. Ces »deux inventions terribles, dis-je, ne sont »pas l'héritage le moins funeste que nous »ait laissé ce siècle tant vanté et si dés»astreux.«

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre: »La gloire de ce »grand siècle, si cher à nos beaux-esprits, »était passée comme ces étoupes qu'on brûle »devant le pape à son exaltation.«

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai ensuite du règne *funeste et désastreux*.

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous amateurs des beaux-arts, à tous ceux que vous appelez beaux-esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux et bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de Corneille, l'inimitable Racine, les belles Épîtres de Boileau et son Art poétique; le nombre des fables charmantes de La Fontaine, quelques opéras de Quinault, qu'on n'a jamais pu égaler: et surtout ce génie à la fois comique et phi-

losophe, cet homme qui, en son genre, est si au-dessus de toute l'antiquité; ce Molière dont le *trône est vacant* *).

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la défense de l'infortuné Fouquet par le généreux Pélisson à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques Oraisons funèbres du sublime Bossuet, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain et tendre du Télémaque? qui ne sentira le mérite unique des Provinciales? quel homme du monde n'aimera les Sermons de Massillon? et quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? Ils durent ces chefs-d'œuvres, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de Bélisaire; et des mandements composés par le révérend père Patouillet.

S'il on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que les ouvrages de du Cange?

S'il est question de mathématiques, avons-

*) Expression pittoresque et vraie de M. Chamfort, dans le discours justement couronné par l'Académie. Quand on emploie une expression neuve et de génie, ce que Boileau appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme Descartes en géométrie? et malgré les chimères absurdes de toute sa physique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. Thomas, couronné par l'Académie française et par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philosophiques; mais en est-il beaucoup qui l'emportent sur le Traité des erreurs des sens et de l'imagination, par Mallebranche, excellent commencement d'un système qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'histoire: mais on mettra toujours à côté de Salluste la Conspiration de Venise par l'abbé de Saint-Réal. L'Histoire des oracles de Fontenelle (persécuté d'une manière si infâme par les jésuites) ne renditelle pas de grands services à l'esprit humain? Et si vous faites grâce aux tourbillons de Descartes, qui sont malheureusement la base de la pluralité des mondes, si vous ôtez quelques plaisanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philosophie avec plus de netteté et d'agréments que dans ce même livre de la Pluralité des mondes; production du siècle de Louis XIV, dans un goût absolument nouveau?

Si vous passez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la pensée, à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la musique, il faudra toujours mettre au

premier rang ce Perrault, auteur de la façade de Louvre et de la traduction de Vitruve, les Poussin, les Le Brun, les Le Sueur, les Girardon; il ne faudra pas tourner en ridicule Lulli qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française, et qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes supérieurs dans tant de genres différents aient fleuri tous ensemble dans le même âge? Ce prodige était arrivé trois fois dans l'histoire du monde, et peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux-arts pour considérer les grands capitaines et les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des Condé, des Turenne, des Luxembourg, des Villars, ne sera jamais éclipsée; nous redirons que le nom des Colbert doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, et que nous aimons, si on ose le dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand homme: mais le temps de Louis XIV fut un très-grand siècle. A peine notre Henri IV eut-il le temps de réparer les brèches de la France, et le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles et de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement com-

mis par la superstition) jusqu'au moment où Louis XIV régna par lui-même; tout fut odieux et funeste, et ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, sédition, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté et ignorance. Je ne crois pas que depuis François II jusqu'à l'extinction de la Frende en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable Henri IV, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, et dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre vingts années dont je parle, qui sont funestes et désastreuses, et non pas le siècle de Louis XIV, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de Louis XIV que celle des Français: mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin; mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! Je sais que la philosophie, les connaissances

utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre: mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout, et d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillants que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages et désintéressés de juger si un petit nombre d'années très-malheureuses, dans la guerre de la succession, doivent flétrir la mémoire de Louis XIV. Je leur demande s'il faut juger par les événements? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, et où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? Philippe V avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années; il la finit heureusement, après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujour-

d'hui, le roi de Naples, le duc de Parme, doivent leurs états.

Je n'ai pas justifié de même (et Dieu m'en garde) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passions et sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois: elles en avaient certes besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, et si les avis aussi humains que judicieux du président de Lamoignon n'ont pas été suivis; on s'en rapportera toujours à la pluralité des voix, et l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de Louis XIV? de trouver des Lamoignon qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent depuis plusieurs années de critiquer l'administration du célèbre Colbert. Ils est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement livre; mais les censeurs se souviennent-ils

que le duc de Sulli fit la même défense depuis 1698? Il craignait le transport des blés hors du royaume; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle révolte heureuse.

Depuis ce temps, la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéraments convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que Colbert. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes et nobles sur la marine et sur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le Siècle de Louis XIV. »Colbert arriva au maniement »des finances avec de la science et du gé»nie; il commença, comme Sulli, par arrêter »les abus et les pillages qui étaient énormes. »La recette fut simplifiée autant qu'il était »possible; et par une économie qui tient du

»prodige, il augmenta le trésor du roi en »diminuant les tailles. On voit par l'édit »mémorable de 1664, qu'il y avait tous les »ans un million de ce temps-là destiné à l'en»couragement des manufactures et du com»merce maritime. Il négligea si peu les »campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la »rapacité des traitants, que des négocians »anglais s'étant adressés à M. Colbert de »Croissi son frère, ambassadeur à Londres, »pour fournir en France des bestiaux d'Ir»lande et des salaisons pour les colonies en »1667, le controleur-général répondit que »depuis quatre ans, on en avait à revendre »aux étrangers.«

M. de Forbonnais, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France, cite le même fait; et il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un Colbert.

Dans le Dictionnaire de l'Encyclopédie, à l'article *Vingtième*, page 87, tome XVII, il est dit que »ce ministre préfera la gloire »d'être pour tous les peuples un modèle de »futilités, et de les surpasser dans tous les »arts d'ostentation, à l'avantage plus solide, »et toujours sûr, de pourvoir à leurs be»soins naturels.«

Il est dit »qu'il n'avait pas les matières »premières, qu'il en provoqua l'importation »de toutes ses forces, et prohiba l'exporta»tion de celles du pays.«

J'aimais l'auteur de cet article; mais j'aime

encore plus la vérité. Je suis obligé de dire qu'il s'est trompé en tout. Le ministre qu'il condamne était si loin de négliger l'agriculture, que, dans un Mémoire présenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots: »Les principaux objets sont l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre, et celle de mer.« Ce Mémoire est publié aujourd'hui.

Il est encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il se les donna. Il établit dans les ports, pour le service de la marine, les manufactures et les magasins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut aussi la matière première de la soie, en pressant les plantations des mûriers. Je sais par expérience de quelle prodigieuse utilité est cette entreprise. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le savait pas; et je suis en droit de rendre témoignage, en ce point, à la sagesse du ministre.

C'est la mode aujourd'hui de dégrader les grands hommes; mais si les critiques veulent se souvenir qu'ils doivent aux soins infatigables de ce ministre, toutes les manufactures qui contribuent à l'aisance de leur vie, depuis les tapisseries des Gobelins jusqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-seulement de l'injustice à se plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me semble que Boileau avait raison, dans ces temps alors heureux, de dire à Louis XIV qu'il peindrait.....

Les soldats dans la paix doux et laborieux
Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à Louis XIV et à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de Henri IV. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, et ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'état qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre; de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon, et leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français: »Je »vous ordonne de mettre pour quatre mil»lions cinq cent mille livres par an d'une »poudre puante dans votre nez; et vous »l'irez chercher dans la Virginie et chez les »quakers. J'ordonne que toutes les bour»geoises aient des engageantes de mousse-

»line brodées par les filles des brachmanes, »et des robes filées au bord du Gange.«

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins imaginaire peut-être des épiceries, et cet ancien proverbe: *Cela est cher comme poivre;* proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent, avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce superflu de nos voisins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, et les Hollandais des royaumes. Il s'agissait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on se transporte dans ces temps de gloire et d'espérance; qu'on juge si on aurait été bien venu à dire alors aux Français: Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le ministère, c'est qu'il fut redouté des puissances maritimes. Tout établissement est bon quand vos ennemis en sont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompense que le roi de France dût attendre de son invasion en Hollande; invasion qu'assurément on n'attribuera pas au sage Colbert, mais au superbe et laborieux ennemi de Colbert, des Hollandais, et de Turenne.

Le ministre des finances fut jeté hors de toutes ses mesures par cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cent millions

de mauvaises affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitants dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal service.

Ce n'est pas lui non plus qui persécuta les protestants. Il savait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la marine, et même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'état. J'ai vu des notes de lui chez M. de Monmartel, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, et malheureusement l'année de sa mort.

Madame de Caylus, nièce de madame de Maintenon, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses Souvenirs, »que »le roi fut trompé dans cette longue et mal»heureuse affaire, par ceux en qui ce mo»narque avait mis sa confiance.« Il avait le jugement sain et droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, et fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite Le Tellier; on ne l'aurait pas trompé; si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires et de succès en tout genre, avec trois cent mille hommes de trou-

pes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'état.

On condamne encore ses bâtiments. Cependant la famille royale et toute la cour et les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même qui désire depuis Henri IV de voir ses rois; mais ces bâtiments ont-ils été à charge à l'état? Ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, et à perfectionner tous les arts qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr, qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en soulageant deux cent cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument et celui des Invalides ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'École militaire *).

Les faiblesses et les fautes de Louis XIV n'ont pas empêché don Ustaris de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, et de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à sa mort le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très-aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais

---

*) C'est M. Duvernay qui inventa l'École militaire; c'est madame de Pompadour qui la proposa. Il faut rendre justice; la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que Louis XIV en bâtissant Pondichéri, et le duc d'Orléans en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire et le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien, avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique et à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la discorde intestine, la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux et les malheureux; une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement, qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, et des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, et soutenus par la corruption en France.

Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madrass, à un homme d'un rare mérite, à ce La Bourdonnais, qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général Lalli, qui, du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre et y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre: brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion: sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, et que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules, et bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir et l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq et demi pour cent pour les six mois courants.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une

grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant, qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'Orléans régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, et à Louis XIV de l'avoir fait naître, je dirai: Ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemark les a imités, et a réussi. Les Français se sont mal conduits, et ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemark n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon et voleur, qui semât la discorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent, et qui en revînt avec onze cent mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des âmes à Dieu, comme a fait notre révérend père Lavaur de la compagnie de Jésus.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé soixante ans à rendre exactement justice aux grands hommes de

ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution et la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont méprisables. Je ne me défends point; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le maréchal de Villars, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'état. Un misérable réfugié affamé ose, dans sa démence, imprimer *) qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légèrement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, et de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer **) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable imposture.

---

*) Mémoires de Maintenon, tome V, page 99.

**) *Ibid.* tome IV, pages 346 et suiv. de l'édition de l'Histoire de Louis XIV, falsifiée par lui, et chargée de notes infâmes, chez Esslinger, à Francfort.

A-t-il dit *) que le premier président de Maisons (dont le fils, mon ami intime, est mort entre mes bras) était premier président quand le duc d'Orléans fut déclaré régent, et qu'il faisait une cabale contre ce prince; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magistrat ne fut premier président, et apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de son droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs ministres, et contre les hommes du royaume les plus respectables. Pourquoi? parce que ces impostures se vendent long-temps dans les pays étrangers, et beaucoup mieux que de bons livres; parce qu'elles vont à Leipsick, à Berlin, où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Danzick, à Moscou, à Jassi; parce que tous ceux qui lisent en Europe, entendent le français, jusqu'à des Turcs; nos grands hommes ayant porté notre langue aussi loin que l'impératrice de Russie porte ses armes et ses lois. Voilà ce qu'on ne sait pas dans les soupers de Paris; on dit: il a tort de relever des sottises si méprisables; non, il n'a point tort: prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'est pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, et qu'on

*) Mémoires de Maintenon, tome V, page 228.

doit venger votre patrie, et les grands hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent histoires modernes ont été compilées sur des journaux remplis de nouvelles impertinences, semblables à ces mensonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces histoires passeront pour authentiques. Celui qui consacrerait son travail à prévenir le public contre cette foule d'impostures, élèverait un monument utile. Ce serait le serpent d'airain qui guérirait les morsures des vrais serpents. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre estimable des Éphémérides du citoyen, j'ai dû, à plus forte raison, confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens *).

---

*) C'est un nommé La Beaumelle, qui écrit de ce style incorrect, audacieux et violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des Petites-Maisons, qui couvrirait de son ordure les statues de Louis XIV et de Louis XV: tel était ce misérable. Son vrai nom est Angleviel, dit La Beaumelle, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Génève; mais bien éloigné de ressembler aux sages protestants qui, respectant les puissances et les lois, sont toujours attachés à leur patrie: il avait été inscrit à Génève parmi les proposants qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. Ami de La Rive, et s'était essayé à prêcher à l'hospital pendant

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre, qui a besoin d'être cultivée, deviendrait une grande bibliothèque.

ART. XX. Sur les dissensions des églises de Pologne *).

AVANT de donner au public une idée juste des différends qui divisent aujourd'hui la Pologne; avant de déférer au tribunal du genre humain la cause des dissidents grecs, romains et protestants, il est nécessaire de faire voir premièrement ce que c'est que l'Église grecque.

Il faut avouer d'abord que les Églises grecque et syriaque furent instituées les premières, et que l'orient enseigna l'occident. Nous n'avons aucune preuve que Pierre ait été à Rome; et nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, et qu'il alla jusqu'à Babylone. Paul était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun Évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles, jusqu'à Jérôme, ont été grecs, syriens ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs

une année: il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé sous le nom de Bourdillon, professeur de droit public.

noms même leur origine grecque; église, baptême, paraclet, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Église d'occident est la fille de l'Église d'orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de six siècles entiers. Tandis qu'Athénagore, Ephrem, Justin, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, Cyprien, Irénée, Athanase, Eusèbe, Jérôme, Augustin, remplissaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en silence se bornaient au soin d'établir leur troupeau qui croissait de jour en jour.

Nous n'avons sous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de Clément. Il est prouvé qu'elles ne sont pas de lui: et si elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à sa mémoire. Ce sont des conférences de Clément avec Pierre, Zachée, Barnabé et Simon le Magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard; et Pierre devine que ce vieillard est de la race de César; qu'il épousa Mathilde, dont il eut trois enfants; que Clément est le cadet de ses enfants; ainsi Clément est reconnu pour être de la maison impériale. C'est apparemment cette connaissance qui a donné le titre au livre; encore cette rapsodie est-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, soit grec, soit syriaque, ou africain, ou italien, n'eut certainement d'autre puissance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chasser les diables; puissance admirable que nous sommes bien loin de leur contester.

Qu'il nous soit permis de le dire, sans offenser personne: si l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expresses de l'Évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de Jésus-Christ, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ses disciples étaient tous égaux, et que Jésus-Christ même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-dessus des autres.

Pour peu qu'on soit instruit, on sait que dans le premier siècle il n'y eut aucun siége épiscopal particulier. Les apôtres et leurs successeurs se cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; et certainement lorsqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiscopal, ni juridiction, ni gardes; et quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais superbe, sous lequel on eut vu André et Luc portés pompeusement comme des souverains.

Dès le second siècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, et conséquemment les évêques des grandes vil-

les furent plus riches que les autres: étant plus riches, ils eurent plus de crédit et de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité, c'était assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, selon l'opinion vulgaire, avait succédé à saint Jacques, le propre frère de Jésus-Christ. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel; il était reçu que Jacque son frère y avait été lapidé. Marie mère de Dieu y était morte. Joseph son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable!

Mais lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modela sur le politique. Les évêques appelèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu; on donna ce titre aux évêques de Constantinople et de Rome, qui étaient deux villes impériales; à ceux d'Alexandrie et d'Antioche, qui étaient encore deux considérables; et enfin à celui de Jérusalem, qu'on n'osa pas dé-

pouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors Élia, fût presque dépeuplée et située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient autrefois y célébrer leurs grandes fêtes; mais ne tirant alors quelque argent que des pélerinages peu fréquents des chrétiens, le district de ce patriarche fut très peu de chose. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juridiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la subversion de l'empire romain en occident.

Tout y changea lorsque Pepin d'Austrasie, premier domestique d'un prince franc nommé Childéric, se lia avec le pape Zacharie, et ensuite avec le pape Étienne II, pour rendre son usurpation respectable aux peuples. Il se fit sacrer à Saint-Denis en France par ce même pape Étienne: en récompense, cet usurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des usurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra sans peine que cette grandeur n'est pas des temps apostoliques. Aussi fut-elle signalée par le meurtre et par le carnage, peu de temps après, sous le pape Étienne III. Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de sang la chaire de

bois dans laquelle on prétend que saint Pierre avait prêché au peuple romain. Il est vrai qu'il n'est pas plus vraisemblable que du temps de l'empereur Tibère un Galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'est vraisemblable qu'un Grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'Étienne III, une chaire de bois; et elle fut entourée de cadavres sanglants.

Lorsque Charlemagne partit de la Germanie pour usurper la Lombardie; lorsqu'il eut privé ses neveux de l'héritage de leur père Pepin; lorsqu'il eut enfermé en prison ses enfants innocents dont on n'entendit plus parler depuis; lorsque ses succès eurent couronné ce crime; lorsqu'il se fut fait reconnaître empereur dans Rome, il donna encore de nouvelles seigneuries au pape Léon III, qui lui mit dans l'église de Saint-Pierre une couronne d'or sur la tête, et un manteau de pourpre sur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape Léon III, encore sujet des empereurs résidants à Constantinople, n'osa pas sacrer un Allemand; tant ce vieux respect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus; mais elle était réputée sainte, et on n'osait la faire. La faiblesse se joignait à l'audace de l'esprit, qui souvent n'ose franchir la seconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans

Rome; mais dans la décadence de sa maison, le peuple romain reprit un peu sa liberté, et la disputa toujours contre l'évêque, contre la maison de Toscanelle, contre les Gui de Spolète, contre les Bérenger, et d'autres tyrans, jusqu'à ce qu'enfin l'imprudent Octavien Sporco, qui le premier changea son nom à son avénement au pontificat, appela Othon de Saxe en Italie. Ce Sporco est connu sous le nom de Jean XII. Il était fils de cette fameuse Marosie qui avait fait pape son bâtard Jean XI, né de son inceste avec le pape Sergius III.

Jean XII était patrice de Rome, ainsi qu'Albéric son père, dernier mari de Marosie. Ils tenaient cette dignité de l'empereur Constantin Porphyrogenète; preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaissaient toujours les empereurs grecs pour les vrais successeurs des Césars: mais dans leurs troubles, ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, et se donnaient tour à tour plusieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On sait comment le roi d'Allemagne Othon, appelé à Rome par Jean XII, et ensuite trahi par lui, le fit déposer pour ses crimes. Le procès-verbal existe; il fait frémir.

Tous les papes ses successeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands sur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, et jusqu'aux Sarrasins

mêmes. Ils ne furent puissants que par l'intrigue et par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils surent établir, et dont ils surent toujours profiter.

Grégoire VII, qui, à la faveur de cette opinion, et surtout des fausses décrétales, marcha sur les têtes des empereurs et des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la souveraineté de cette ville que lorsqu'ils se furent emparés du môle d'Adrien, appelé depuis Saint-Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le représentaient.

La vraie puissance des papes et celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne et l'anarchie, vers le temps de l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'Empire: ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement souverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Église grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs, jusqu'au dernier Constantin; et dans le vaste empire de Russie, elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances, l'autel est subordonné au trône; et ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digue qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques, et aux torrents de sang

que ces querelles ont fait répandre dans les Églises d'occident, depuis l'assassinat de Priscillien jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comment, au seizième siècle, la moitié de l'Europe, lassée des crimes d'Alexandre VI, de l'ambition de Jules II, des extorsions de Léon X, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions et des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enseigné l'Église d'occident, les protestants la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les Grecs, les Romains, les évangéliques, les réformés, et d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le Saint-Esprit procède par spiration du Père et du Fils, ou du Fils seulement, lequel Fils étant engendré et n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps et en âme dans un pain qui est anéanti, sans manger ni le Père, ni le Saint-Esprit; ou comment le corps et l'âme de Jésus sont incorporés au pain; ou comment on mange Jésus par la foi. Ces questions sont si divines, qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes, et qui doivent se borner à vivre en frères, et à

cultiver la raison et la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire, en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied, de leur maison à l'église, prêcher la charité et la concorde, ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers et de mousquetaires, et qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours et des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui qui naquit dans une étable entre un bœuf et un âne, qui vécut et qui mourut dans l'indigence, se plaît plus à la pompe et aux richesses de ses ministres, qu'à leur pauvreté et à leur simplicité. Nous ne sommes plus au temps des apôtres; mais nous sommes toujours au temps des citoyens: il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois solennelles, de la foi des serments, de l'intérêt du genre humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, et existera encore si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les sectes peuvent s'éteindre; le droit des gens est éternel.

FAIT.

La religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière et pauvre. Le zèle des missionnaires la respecta. La Pologne, proprement dite, ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle. Boleslas en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien; et il signala son christianisme en faisant crever les yeux au roi de Bohême.

Le grand-duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que Jagellon, grand-duc de Lithuanie, eut épousé la princesse Edvige au quatorzième, en 1387, à condition qu'il serait de la religion de la princesse, et que la Lithuanie serait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient Dieu sous d'autres noms, d'autres emblèmes, d'autres rites. On les appelait *païens*. La grâce de Jésus-Christ qui est venu pour tout le monde, leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande: »tu seras puni à ja»mais si tu ne penses pas sur le bord du »Volga ou du Gange, comme je pense sur

»le bord de l'Anio.« On ne peut porter ses vues plus haut et plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'hérésie pénétra chez eux; et comme l'hérésie damne les hommes encore plus que le paganisme, le salut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques se disaient enfants de la primitive Eglise, et on les appelait *novateurs*; ainsi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'occident, il y avait beaucoup de Grecs d'orient. Ces Grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie convertis autrefois à la foi grecque, et annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas, à la vérité, aussi damnés que les évangéliques et les réformés; mais enfin ils l'étaient, puisqu'ils ne reconnaissaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il est à remarquer que ces provinces grecques, et la Pologne proprement dite, et la Lithuanie, et la Russie sa voisine, avaient été converties par des dames, ainsi que la Hongrie et l'Angleterre. Cette origine devait faire espérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces et faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne sont puissants; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varsovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu du grand-inquisiteur,

et son tribunal était très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés et les unitaires qui survinrent, tout fut persécuté. Le *contrains-les d'entrer* fut employé dans toute sa rigueur. C'est une chose admirable que ce *contrains-les d'entrer,* qui n'est dans l'Évangile qu'une invitation pressante à souper, ait toujours servi de prétexte à l'Église romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante; et par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active et passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, et même du paradis; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'Empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en serait pas moins prince de l'Empire. On peut juger, par cette seule oppression, combien les dissidents étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond Auguste, le dernier des Jagellons, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que Jésus-Christ avait enseigné, et non opprimé. Il comprit que l'oppression ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux: il fit plus, dans la diète

solennelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cause de religion.* Voici les paroles essentielles de cette loi devenue fondamentale.

»A compter depuis ce jour, non-seulement les nobles et seigneurs avec leurs descendants qui appartiennent à la communion romaine, et dont les ancêtres ont obtenu aussi des lettres de noblesse dans le royaume de Pologne, mais encore en général tous ceux qui sont de l'ordre équestre et des nobles, soit lithuaniens, soit russes d'origine, *pourvu qu'ils fassent profession du christianisme,* quand même leurs ancêtres n'auraient pas acquis les droits de noblesse dans le royaume de Pologne, doivent jouir dans toute l'étendue du royaume de tous les privilèges, libertés, et droits de noblesse, à eux accordés, et en jouir à perpétuité en commun.«

»On admettra aux dignités du sénat et de la couronne, à toutes les charges nobles, non-seulement ceux qui appartiennent à l'Église romaine, mais aussi tous ceux qui sont de l'ordre équestre, pourvu qu'ils soient chrétiens.... nul ne sera exclu, pourvu qu'il soit chrétien.«

La diète de Grodno, en 1568, confirma solennellement ces statuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était possible, encore plus claire, ces mots essentiels, *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin, en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvela, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, et qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de Sigismond Auguste, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. Henri de Valois, trop accusé d'avoir eu part aux massacres de la Saint-Barthélemi, ne balança pas à jurer *devant le Dieu tout-puissant, de maintenir les droits des dissidents;* ce serment de Henri de Valois servit de modèle à ses successeurs. Étienne ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale et sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, les pairs d'Écosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt a un catholique romain; ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs psaumes dès que le curé catholique a dit sa messe; ainsi les chambres de Wetzlar et

de Vienne ont des assesseurs luthériens; ainsi les réformés de France étaient ducs et pairs, et généraux des armées sous le grand Henri IV; et l'on peut croire que le Dieu de miséricorde et de paix n'écoutait pas avec colère les différents concerts que ses enfants lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne, nommé aussi Sigismond, de la race de Gustave Vasa, voulut enfin détruire ce que le grand Sigismond, le dernier des Jagellons, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne et de Suède; mais il fut déposé en Suède par les états assemblés, en 1592: et malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrâce. Les états du royaume élurent son frère Charles, qui avait pour lui le cœur des soldats et la confession d'Augsbourg. Sigismond se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put, à la vérité, révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois et de diètes; mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas: on les vexa par une persécution fourbe et lente; et si on les tolérait, on leur fit sentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus, dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même serment que leurs prédécesseurs. Ladislas VI, fils de Sigismond le Suédois, n'osa s'en dispenser. Son frère Jean Casimir, quoiqu'il eût d'abord été jésuite, et ensuite cardinal, fut obligé de s'y soumettre: tant le respect extérieur pour les lois reçues, a de force sur les hommes.

Michel Viesnovisky, l'illustre Jean Sobiesky, vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe, Auguste, ayant renoncé à la religion évangélique de ses pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaisir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne sa religion pour un sceptre, semble avoir toujours besoin, et qui assurait la liberté et les droits de ses anciens frères.

L'Europe sait combien son règne fut malheureux; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, et rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains, et leurs adhérents, crurent se venger du roi de Suède, Charles XII, en persécutant les Polonais évangéliques dont il avait été le protecteur: ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti: ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-

conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties; et on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le banissement, contre ceux qui prieraient Dieu ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, et plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien Charles XII son ennemi, elle insultait le Grec Pierre-le-Grand son protecteur. Enfin la loi passa en partie; mais la roi Auguste la détruisit en la signant. Il donna un diplôme le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi:

»Quant à la religion des dissidents, afin »qu'ils ne pensent point que la communion »de la noblesse, leur égalité et leur paix, »aient été lésées par les articles insérés dans »le nouveau traité, nous déclarons que ces »articles insérés dans le traité ne doivent »déroger en aucune manière aux confédé»rations des années 1573, 1632, 1648, 1669, »1674, 1697, et à nos *pacta conventa*, en tant »qu'elles sont utiles aux dissidents dans la »religion. Nous conservons lesdits dissidents »en fait de religion, dans leurs libertés »énoncées dans toutes ces confédérations, »selon leur teneur (laquelle doit être tenue »pour insérée et imprimée ici); et nous

»voulons qu'ils soient conservés par tous les »états, officiers et tribunaux. En foi de quoi »nous avons ordonné de munir ces pré»sentes signées de notre main, et scellées »du sceau du royaume. Donné à Varsovie »le 3 février 1717, et le 20 de notre règne.«

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée et abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta sur le plus faible; la violence se donna carrière. Il est vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendre toute une province du temps des Albigeois; on ne détruisit point vingt-quatre villages inondés du sang de leurs habitants, comme à Mérindol et à Cabrières. Les roues et les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les Grecs et les protestants, comme ils le furent en France sous Henri II. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les massacres de la Saint-Barthélemi, ni ceux d'Irlande ni ceux des vallées du Piémont. Les torrents de sang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre, pour la cause d'un Dieu de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocents la liberté et la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites, sont perdus pour la postérité; les esprits de sang-froid les dé-

testant, et les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux des dissidents. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes et pour leurs communions, tandis que deux cent cinquante synagogues juives chantaient leurs psaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de Pietrowsky fut chassé de la chambre, uniquement parce qu'il était dissident. Le capitaine Keler, accusé par l'avocat Vindeleusky d'avoir soutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois Hébers fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme Rosbiky fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme Unrug avait écrit quelques remarques et quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola son portefeuille; et sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'au-

tres états. Quelques malheureux écoliers des jésuites, et quelques bourgeois protestants ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collège des jésuites, mais sans effusion de sang; on emporta quelques images de leurs saints, et malheureusement l'image de la Vierge, qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites, ayant été les agresseurs, étaient le plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites, et surtout celle de la sainte Vierge. Les protestants devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leur frais, et aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la vierge Marie est très-respectable; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très-grande faute; elle est moindre dans un protestant, qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de Dieu et de sa Mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour assessoriale, à laquelle le chancelier préside, jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le désiraient. Le président Rosner, accusé de ne s'être pas assez opposé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de sa charge.

Quelques assesseurs et d'autres principaux bourgeois périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des assassins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette science cependant n'est pas moins nécessaire que celle de Copernic, qui découvrit dans Thorn le vrai système de l'univers, et qui prouva que notre terre, souvent si mal gouvernée et assiégée de tant de malheurs, roule autour du soleil dans son orbite immense.

La Pologne semblait donc destinée à subir le sort de tant d'autres états que les querelles de religion ont dévastés.

Un ministre évangélique, nommé Mokzulky, fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze; voilà déjà une hostilité de l'Église militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, assomma à coups de bâton le prédicant Jaugel, à la porte d'un malade qu'il allait consoler.

Le curé de la paroisse de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le ministre, renversa le cercueil, et fit jeter le corps à la voierie.

En 1765, plusieurs jésuites avec d'autres moines, voulurent changer les Grecs en Romains à Mscislau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères et les mères de mener les enfants dans les églises. Soixante et dix gentilshommes s'y oppo-

serent; les missionnaires se battirent contre eux. Les gentilshommes furent traités comme des sacriléges; ils furent condamnés à la mort, et ne sauvèrent leur vie qu'en allant à l'église des jésuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoisie, on raya du corps des métiers les bourgeois et les artisans qui n'allaient pas à la messe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes dissidents, que les droits de la naissance et les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de persécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin réveillé des gentilhommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'assemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, et les puissances garantes de ces lois.

Il faut savoir que leurs droits avaient été solennellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, et particulièrement par l'électeur de Brandebourg, dans le traité d'Oliva, en 1660. Ils l'avaient été plus expressément encore par la Russie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire russe. La religion grecque est nommée la *religion orthodoxe* dans les *instruments* signés par le grand Sobiesky.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, les serments de leurs pères, ceux des princes

garants, les lois de leur patrie, et les lois de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie Catherine II, à la Suède, au Danemark, à la Prusse. Ils implorèrent leur intercession. C'était un bel exemple dans des gentilshommes, accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'état le sabre à la main, d'implorer le droit public contre la persécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi Stanislas Poniatowski, fils de ce célèbre comte Poniatowski si connu dans les guerres de Suède, élu du consentement unanime de ses compatriotes, ne démentit pas, dans cette affaire délicate, l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur et la gloire de son pays, tolérant par humanité et par principe, religieux sans superstition, citoyen sur le trône, homme éclairé et homme d'esprit, il proposa des tempéraments qui pouvaient mettre en sûreté tous les droits de la religion catholique romaine, et ceux des autres communions. La plupart des évêques et de leurs partisans opposèrent le zèle de la maison de Dieu au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps pût concilier ces deux zèles.

Cependant les gentilshommes dissidents se confédérèrent en plusieurs endroits du royaume. On vit, le 20 mars 1767, près de quatre cents gentilshommes, demander

justice par un Mémoire signé d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du sang que les jésuites avaient fait répandre. D'autres confédérations se formaient déjà en plus grand nombre, et surtout dans la Lithuanie, où il se fit vingt-quatre confédérations. Toutes ensemble formèrent un corps respectable. La substance de leurs manifestes contenait »qu'ils étaient »hommes, citoyens, nobles, membres de la »législation, et persécutés; que la religion »n'a rien de commun avec l'état; qu'elle est »de Dieu à l'homme, et non pas du citoyen »au citoyen; que la funeste coutume de »mêler Dieu aux affaires purement humaines »a ensanglanté l'Europe depuis Constantin; »qu'il doit en être dans les diètes et dans »le sénat comme dans les batailles, où l'on »ne demande point à un capitaine qui marche »aux ennemis de quelle religion il est; qu'il »suffit que le noble soit brave au combat, »et juste au conseil; qu'ils sont tous nés »libres, et que la liberté de conscience est »la première des libertés, sans laquelle celui qu'on appelle *libre* serait esclave; qu'on »doit juger d'un homme non par ses dogmes, »mais par sa conduite; non par ce qu'il »pense, mais par ce qu'il fait; et qu'enfin »l'Évangile, qui ordonne d'obéir aux puissances païennes, n'ordonne certainement pas »de dépouiller les législateurs chrétiens de »leurs droits, sous prétexte qu'ils sont autrement chrétiens qu'on ne l'est à Rome.«

Ils fortifiaient toutes ces raisons par la sanction des lois, et par les garanties protectrices de ces lois sacrées.

On ne leur opposa qu'une seule raison, c'est qu'ils réclamaient l'égalité, et que bientôt ils affecteraient la supériorité; qu'ils étaient mécontents, et qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuse. Ils répondaient: »Nous ne l'avons pas troublée »pendant cent années: mécontents, nous »sommes vos ennemis; contents, nous sommes »vos défenseurs.«

Les puissances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur partie, et écrivaient des lettres pressantes en leur faveur. Le roi de Prusse se déclarait pour eux. Sa recommandation était puissante, et devait avoir plus d'effet que celle de la Suède sur les esprits, puisqu'il donnait dans ses états des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore *). Il faisait bâtir une église aux catholiques romains de Berlin sans les craindre, sachant bien qu'un prince victorieux, philosophe et armé, n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemark, né bienfaisant, et son sage ministère, parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec autant de grandeur et d'efficacité que l'impératrice de Russie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, et elle en-

---

*) Elle les a donnés depuis.

voya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les dissidents en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée russe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissait le pays au lieu de le dévaster; elle n'était là que pour protéger la tolérance: il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse; et elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne considérait pas que le vaste empire de Russie, qui contient onze cent cinquante mille lieues carrées, et qui est plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas besoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de lois, d'arts, et d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des lois en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède et à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler, s'enrichir, en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux tandis que

de petits états se privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux-zèle; tandis que, sans citer d'autres provinces, les seuls émigrants de Salzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le système de la tolérance a fait des progrès rapides dans le nord, depuis le Rhin jusqu'à la mer Glaciale, parce-que la raison y a été écoutée, parce qu'il est permis de penser et de lire. On a connu dans cette vaste partie du monde que toutes les manières de servir Dieu peuvent s'accorder avec le service de l'état. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des Scipions jusqu'a celui des Trajans. Aucun potentat n'a plus suivi cette maxime que Catherine II. Non-seulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ses voisins. Cette gloire est unique. Les fastes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples considérables pour leur dire: Vivez justes et paisibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il suffisait de fomenter les troubles au lieu de les apaiser. Elle n'avait qu'à laisser opprimer les Grecs, les évangéliques et les réformés; ils seraient venus en foule dans ses états. C'est tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; et les beaux-arts, l'esprit,

les plaisirs, les spectacles, les fêtes, qui rendaient la cour de Catherine II la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire et un siècle nouveau, et l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Russie faisait naître chez elle les lois et les plaisirs, la discorde, sous le masque de la religion, bouleversa la Pologne; les plus ardents catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Église des Turcs contre la grecque et la protestante. L'Église turque marcha sur la frontière avec l'étendard de Mahomet; mais Mahomet fut battu pendant quatre années de suite par saint Nicolas, patron des Russes, sur terre et sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, et brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre qu'on n'en supposa dans celle de Troie. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait partout la grandeur ottomane si long-temps victorieuse de l'Europe réunie, et qui faisait revivre les vertus des Miltiades, lorsque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaise opposée à son roi n'eut d'autre ressource que l'intrigue; et comme la religion était mêlée dans ces

troubles, on eut bientôt recours aux assassinats.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame, aussi en vogue dans le nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de Jésus et de sa Mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, et n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le carosse du roi fut entouré, plusieurs domestiques tués aux portières, le roi blessé de coups de sabre, et effleuré de coups de fusil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre sacré, ne fut que lâche et inutile.

La suite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que Stanislas Leczinski avait prédit. L'impératrice reine de Hongrie, Marie-Thérèse, l'impératrice Catherine II, Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises; ils s'en emparèrent; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

DES MENSONGES IMPRIMÉS,

ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, etc.

On peut aujourd'hui diviser les habitants de l'Europe en lecteurs et en auteurs, comme ils ont été divisés pendant sept ou huit siècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiseau sur le poing, et en esclaves qui manquaient de tout.

I. Il y a environ deux cent cinquante ans que les hommes se sont ressouvenus petit à petit qu'ils avaient une âme; chacun veut lire, ou pour fortifier cette âme, ou pour l'orner, ou pour se vanter d'avoir lu. Lorsque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau besoin de l'espèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos pensées, comme ils l'étaient de nos vins et de nos sels; et tel libraire d'Amsterdam, qui ne savait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques Français qui se mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par leurs correspondants, des denrées qui avaient le plus

de cours; et selon le besoin, ils commandaient à leurs ouvriers des histoires ou des romans, mais principalement des histoires; parce qu'après tout on ne laisse pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *histoire nouvelle, mémoires historiques, anecdotes*, que dans ce qui est intitulé *roman*. C'est ainsi que, sur des ordres de marchands de papier et d'encre, leurs metteurs en œuvre composèrent les Mémoires d'Artagnan, de Pontis, de Vordac, de Rochefort, et tant d'autres, dans lesquels on trouve au long tout ce qu'ont pensé les rois ou les ministres quand ils étaient seuls, et cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm et de Copenhague, lisent ces livres, et croient y apprendre ce qui s'est passé de plus secret à la cour de France.

II. Varillas était fort au-dessus des nobles auteurs dont je parle, mais il se donnait d'assez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarrassé: »J'ai »trois rois à faire parler ensemble; ils ne »se sont jamais vus, et je ne sais comment »m'y prendre.« — »Quoi donc!« lui dit l'autre, »est-ce que vous faites une tragédie?«

III. Tout le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer in 12 les fables de l'histoire ancienne, qui étaient ci-devant in-folio. Je crois que l'on peut re-

trouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, et les mêmes prédictions faites du temps que l'astrologie était une science. On nous redira peut-être encore que deux Juifs, qui sans doute ne savaient que vendre de vieux habits, et rogner de vieilles espèces, promirent l'empire à Léon l'Isaurien, et exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il serait sur le trône; comme si un Juif se souciait beaucoup que nous eussions ou non des images.

IV. Je ne désespère pas qu'on ne réimprime que Mahomet II, surnommé le Grand, le prince le plus éclairé de son temps, et le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu et à sang dans Constantinople (qu'il préserva pourtant du pillage), abattit toutes les églises (dont en effet il conserva la moitié), fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs; qu'il fit éventrer quatorze pâges, pour savoir qui d'eux avait mangé un melon, et qu'il coupa la tête à sa maîtresse pour réjouir ses janissaires. Ces histoires, dignes de Robert-le-Diable et de Barbe-Bleue, sont vendues tous les jours avec approbation et privilége.

V. Des esprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils se sont établis héritiers de tous les grands ministres,

et se sont emparés de tous les *testaments*. Nous avons vu les testaments des Colbert et des Louvois, donnés comme des pièces authentiques, par des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le testament du cardinal de Richelieu, fait par une main un peu moins inhabile, a eu plus de fortune, et l'imposture a duré très-long-temps. C'est un plaisir surtout de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie; et un imbécille, qui l'avait bien lu, et qui en avait même fait quelques extraits, se croyait capable de gouverner le monde. On n'a pas été moins trompé au testament de Charles V, duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'esprit de M. de Chévremont qui le composa.

VI. Après ces faiseurs de *testaments*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite histoire imprimée en 1700, de la façon d'une demoiselle Durand, personne fort instruite, qui porte pour titre : *Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu ; de la princesse de Condé, et de la marquise d'Urfé.* J'ai lu, il y a quelques années, *les Amours du révérend père de La Chaise*, confesseur de Louis XIV.

VII. Une très-honorable dame *), réfugiée à La Haye, composa au commencement de ce siècle six gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, et d'une dame de qualité de Paris, qui se mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis assurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de Bouillon, connu depuis sous le nom du prince d'Auvergne, y sont rapportées avec toutes leurs circonstances. J'eus la curiosité de demander un jour à M. le chevalier de Bouillon s'il y avait quelque fondement dans ce que madame Dunoyer avait écrit sur son compte. Il me jura que tout était un tissu de faussetés. Cette dame avait ramassé les sottises du peuple, et dans les pays étrangers elles passaient pour l'histoire de la cour.

VIII. Quelquefois les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne pensent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaissance, ne sachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il disait qu'une personne célèbre avait péri par le plus horrible des assassinats; j'avais été témoin du contraire. Je représentai à l'auteur combien les lois divines et humaines l'obligeaient à se rétracter; il me le promit: mais l'effet de son livre dure encore, et j'ai vu cette

*) La Dunoyer.

calomnie répétée dans de prétendues histoires du siècle.

IX. Il vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaises nouvelles, et les plus mauvais raisonnements sur les nouvelles les plus fausses. »Tout le monde »sait,« dit l'auteur, page 17, »que l'empereur »Charles VI est mort empoisonné dans l'*aquâ* »*tuffanâ;* on sait que c'est un Espagnol qui »était son page favori, et auquel il a fait un »legs par son testament, qui lui donna le »poison. Les magistrats de Milan qui ont »reçu les dépositions de ce page quelque »temps avant sa mort, et qui les ont en»voyées à Vienne, peuvent nous apprendre »quels ont été ses instigateurs et ses com»plices; et je souhaite que la cour de Vienne »nous instruise bientôt des circonstances de »cet horrible crime.« Je crois que la cour de Vienne fera attendre long-temps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font souvenir de ces vers:

Les oisifs courtisans, que leurs chagrins dévorent,
S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
Tout ministre est un traître, et tout prince un tyran;
L'hymen n'est entouré que de faux adultères;
Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères;
Et sitôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
Ou son fils ou sa femme ont hâté son destin....
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X. La guerre de 1702, et celle de 1741, ont produit autant de mensonges dans les livres, qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes; on a redit cent fois et on redit encore que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de Charles II, roi d'Espagne.

XI. Des anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de La Feuillade manqua exprès Turin, et perdit sa réputation, sa fortune et son armée par un grand trait de courtisan; d'autres nous certifient qu'un ministre fit perdre une bataille par politique.

XII. On vient de réimprimer dans les Transactions de l'Europe, qu'à la bataille de Fontenoi nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre et des métaux venimeux; que le général Campbell ayant été tué d'une de ces volées empoisonnées, le duc de Cumberland envoya au roi de France, dans un coffre, le verre et les métaux qu'on avait trouvés dans sa plaie; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il disait au roi »que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais servies de pareilles armes;« et que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraisemblance à tout cela. On ajoute à ces absurdes mensonges, que nous avons massacré de sang-froid les Anglais blessés qui restèrent sur le champ de ba-

taille, tandis qu'il est prouvé par les registres de nos hôpitaux, que nous eûmes soin d'eux comme de nos propres soldats. Ces indignes impostures prennent crédit dans plusieurs provinces de l'Europe, et servent d'aliment à la haine des nations.

XIII. Combien de mémoires secrets, d'histoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, et les connaissances les plus parfaites! On dirait que ces ouvrages sont faits par des plénipotentiaires à qui les ministres de tous les états et les généraux de toutes les armées ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre scribe en robe de chambre et en bonnet de nuit, sans meubles et sans feu, qui compile et qui altère des gazettes. Quelquefois ces messieurs prennent une puissance sous leur protection: on sait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui, à la fin d'une guerre, demanda une récompense à l'empereur Léopold, pour lui avoir entretenu sur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent aussi la guerre, et font des actes d'hostilité; mais ils risquent d'être traités en ennemis. Un d'eux, nommé Dubourg, qui tenait son bureau dans Francfort, y fut malheureusement arrêté par un officier de notre armée en 1748, conduit au mont Saint-Michel dans une cage. Mais

cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ses confrères.

XIV. Une des plus nobles supercheries et des plus ordinaires, est celle des écrivains qui se transforment en ministres d'état et en seigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande histoire de Louis XIV, écrite sur les mémoires d'un ministre d'état. Ce ministre était un jésuite chassé de son ordre, qui s'était réfugié en Hollande, sous le nom de La Hode, qui s'est fait ensuite secrétaire d'état de France en Hollande pour avoir du pain.

XV. Comme il faut toujours imiter les bons modèles, et que le chancelier Clarendon et le cardinal de Retz ont fait des portraits des principaux personnages avec lesquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils se mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidèles des princes de l'Europe, des ministres et des généraux, dont ils n'ont jamais vu passer la livrée. Un auteur anglais, dans les Annales de l'Europe, imprimées et réimprimées, nous assure que Louis XV *n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme assurément est difficile en physionomies; mais en récompense il dit que le cardinal de Fleuri avait l'air d'une noble confiance.

XVI. Il est aussi exact sur les caractères et sur les faits que sur les figures; il instruit l'Europe que le cardinal de Fleuri donna son titre de premier ministre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de Toulouse. Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de Maillebois en Bohême, que parce qu'une *demoiselle* de la cour avait laissé une lettre sur la table, et que cette lettre fit connaître la situation des affaires; il dit que le comte d'Argenson succéda dans le ministère de la guerre à M. Amelot. Je crois que si on voulait rassembler tous les livres écrits dans ce goût, pour se mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothèque immense, dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII. Une autre partie considérable du commerce du papier imprimé, est celle des livres qu'on a appelés *polémiques* par excellence, c'est-à-dire de ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factum des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse, et de diffamer loyalement des familles; je parle de ceux qui, en Angleterre par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le ministère des Philippiques de Démosthènes dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, et cela fait toujours vivre un citoyen élo-

quent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier Walpole, qu'un jour un de ces Démosthènes à deux sous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différends du parlement, vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis; le ministre le remercia poliment de son zèle, et n'accepta point ses services. »Vous trouverez donc bon,« lui dit l'écrivain, »que j'aille offrir mon secours à votre antagoniste M. Pultney.« Il y alla aussitôt, et fut éconduit de même. Alors il se déclara contre l'un et l'autre; il écrivait le lundi contre M. Walpole, et le mercredi contre M. Pultney. Mais après avoir subsisté honorablement les premières semaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII. Le célèbre Pope fut traité de son temps comme un ministre; sa réputation fit juger à beaucoup de gens de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature, et pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, et (ce qui est plus fort en Angleterre), on lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'Homère, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant et bossu. Il est vrai qu'il était bossu; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très-bien le grec, et que sa traduction d'Homère ne fût fort bonne. On

calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance; on s'attaqua à son père et à sa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. Pope eut quelquefois la faiblesse de répondre: cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui disaient: on cessa de les lire, et on s'en tint à l'abrégé; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX. J'ai été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec Pope. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne sais comment, rendu à l'illustre abbé Desfontaines un léger service; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise, au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres, et par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la Henriade, dans laquelle il inséra des vers de sa façon, et ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. »Monsieur, j'ai fait »imprimer un libelle contre vous; il y en a »quatre cents exemplaires: si vous voulez

»m'envoyer quatre cents livres, je vous re»mettrai tous les exemplaires fidèlement.« Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté; que ce serait un marché trop désavantageux pour lui, et que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

XX. Il est bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité; Critique impartiale de la pièce nouvelle; Lettre d'un ami à un ami; Examen réfléchi; Examen par scènes;* et tout cela ne laisse pas de se vendre.

XXI. Mais le plus sûr secret pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs et toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur et à favoriser le débit. Je me souviens que parmi les détestables éditions qu'on a faites en Hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amsterdam, voulant faire tomber une édition de La Haye, s'avisa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramasser contre moi. Les premiers mots de ce recueil disaient *que j'étais un chien rogneux.* Je trouvai ce livre à Magdebourg,

entre les mains du maître de la poste, qui ne cessait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amsterdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la Henriade et mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire que, si je permettais qu'on fît à Dresde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entreprise alors, ils seraient obligés en conscience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge, et le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidèlement parole. C'est bien dommage que de si beaux recueils soient anéantis dans l'oubli : autrefois, quand il y avait huit ou neuf cent mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On lisait avidement dans Scaliger: »Le cardinal Bellarmin est athée; »le R. P. Clavius est un ivrogne; le R. P. »Coton s'est donné au diable.« Les savants illustres se traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur* et de *sodomite*. Tout cela s'imprimait avec la permission des supérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII. On n'a dit que peu de chose sur les mensonges imprimés dont la terre est inondée : il serait facile de faire sur ce sujet un gros volume; mais on sait qu'il ne faut pas faire tout ce qui est facile. On donnera ici seulement quelques règles gé-

nérales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont transmis les erreurs de siècle en siècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nombreuse; on se dit: »Il est triste d'être »condamné à ignorer presque tout ce qu'elle »contient.« Consolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la physique ancienne; tout en est faux jusqu'au temps de Galilée: voyez les histoires de tant de peuples; leurs premiers siècles sont des fables absurdes. Après les temps fabuleux, viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques*: les premiers ressemblent aux Mille et une Nuits, où rien n'est vrai; les seconds aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms et quelques époques.

XXIII. Voilà déjà bien des milliers d'années et de livres à ignorer, et de quoi mettre l'esprit à l'aise. Viennent enfin les temps historiques où le fond des choses est vrai, et où la plupart des circonstances sont des mensonges. Mais parmi ces mensonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui, comme il se trouve un peu de poudre d'or dans les sables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or; le voici: tout ce qui n'est conforme ni à la physique, ni à la raison, ni à la trempe du cœur humain, n'est que du sable; le reste, qui sera attesté par des contemporains sages, c'est la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV. Hérodote raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient quand il parle des prédictions d'Apollon et des fables de l'Égypte et de l'Assyrie ; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Égypte est faux ; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : »Il y a dans »les trésors des Corinthiens un lion d'or, du »poids de trois cent soixante livres, qui est »un présent de Crésus : on voit encore la »cuve d'or et celle d'argent qu'il donna au »temple de Delphes ; celle d'or pèse environ cinq cents livres ; celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes.« Quelle que soit une telle magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. Hérodote parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs est très-important, parce qu'il prouve que dans l'Asie mineure, du temps de Crésus, il y avait plus de magnificence, qu'on n'en voit aujourd'hui ; et cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monuments qu'Hérodote avait vus en Égypte et à Babylone, sont encore des choses incontestables.

XXV. Il n'en est pas ainsi des solennités établies pour célébrer un évènement ; la plu-

part des mauvais raisonneurs disent: voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial; donc l'aventure qu'elle célèbre est vraie; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fausse.*

XXVI. Les Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent Python, que jamais Apollon n'avait tué; les Égyptiens célébraient l'admission d'Hercule au rang des douze grands dieux; mais il n'y a guère d'apparence que cet Hercule d'Égypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'Amasis, ainsi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marsouin qui porta Arion sur son dos: les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie, le 1er de mars, les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand Numa, ayant enchaîné Faunus et Picus, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solennisé, par des cérémonies, les plus absurdes imaginations.

XXVII. Quant aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire et sage me rapportera de plus bizarre, de plus superstitieux, de plus abominable, je serai très-porté à le croire de la nature humaine. Hérodote affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes faisaient consister leur

gloire à boire dans des crânes humains le sang de leurs ennemis, et à se revêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti Hérodote, s'il avait exagéré. Il est constant que plus des trois quarts des habitants de la terre ont vécu très-long-temps, comme des bêtes féroces: ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser, et des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar Pierre-le-Grand a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses états, est une preuve de ce que j'avance, et rend croyable ce qu'Hérodote a rapporté.

XXVIII. Après Hérodote, le fond des histoires est beaucoup plus vrai; les faits sont plus détaillés; mais autant de détails, souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien Josèphe, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermaient quinze mille habitants? Non, je dirai qu'il a exagéré; il a cru faire honneur à sa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine!

XXIX. La plupart des historiens sont comme Homère: ils chantent des combats; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de Xénophon, la bataille de Scipion contre Annibal à Zama, décrite par Polybe; celle de Pharsale racontée par le vainqueur, où le lecteur

puisse s'éclairer, et s'instruire: partout ailleurs, je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, et rien de plus.

XXX. On peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, et toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples; mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre, comme des prodiges surnaturels, les fourberies que des conquérants ont imaginées, et que les nations ont adoptées?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut sauvée par un miracle, lorsque Charles-Quint vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, et excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI. Que d'historiens parmi nous ont écrit en Algériens! Que de miracles ils ont prodigués et contre les Turcs et contre les hérétiques! Ils ont souvent traité l'histoire comme Homère traite le siège de Troie. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité, peuvent-ils imaginer que Dieu prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère?

XXXII. Personne ne respecte plus que moi saint François Xavier; c'était un Espagnol animé d'un zèle intrépide; c'était le Fernand Cortez de la religion; mais on aurait

dû peut-être ne pas assurer dans l'histoire de sa vie, que ce grand homme existait à la fois en deux endroits différents.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce sont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité et leur doctrine; mais je voudrais que leurs miracles fussent un peu moins fréquents; qu'ils eussent ressuscité un peu moins de morts; qu'ils eussent moins souvent converti et baptisé des milliers d'orientaux en un jour. Il est beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y est arrivé; il est beau de parler avec éloquence, et de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, et qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule: mais ces prodiges doivent être ménagés; et le merveilleux, quand il est prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII. C'est surtout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de Paul Lucas, qui a vu le démon Asmodée dans la Haute-Égypte; je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai; qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, et qui la prennent pour une coutume; qui ont vu un abus, et qui le donnent pour une loi. Ils ressemblent à cet Allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *album: nota bene*

toutes les dames de Blois sont rousses et acariâtres.

XXXIV. Ce qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se sera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son sérail, et il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ses sujets: il est monarque; donc il est despotique, dans le sens le plus horrible et le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans lequel il n'est pas permis à l'empereur de s'éloigner long-temps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie, etc., sera représenté comme un établissement dans lequel le chef de l'état peut du matin au soir tuer et voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il est permis d'épouser quatre femmes à la fois; donc tous les merciers et tous les drapiers de Constantinople ont chacun quatre femmes, comme s'il était si aisé de les avoir et de les garder. Quelques personnages considérables ont des sérails; de là on conclut que tous les musulmans sont autant de Sardanapales: c'est ainsi qu'on juge de tout. Un Turc qui aurait passé dans une certaine capitale, et qui aurait vu un *auto-da-fé*, ne laisserait pas de se tromper s'il disait: il y a un pays policé

où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes et de petits garçons, pour le divertissement de leurs gracieuses majestés. La plupart des relations sont faites dans ce goût-là; c'est bien pis quand elles sont pleines de prodiges: il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le sont contre les avocats.

XXXV. Il y a encore une grande source d'erreurs publiques parmi nous, et qui est particulière à notre nation; c'est le goût des vaudevilles: on en fait sur les hommes les plus respectables; et on entend tous les jours calomnier les vivants et les morts sur ces beaux fondements: »Ce fait,« dit-on, »est »vrai; c'est une chanson qui l'atteste.«

XXXVI. N'oublions pas au nombre des mensonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragments de Pétrone, auxquels Nodot a depuis joint hardiment les siens, tous les savants prirent le consul Pétrone pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement Néron et toute sa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons, qui sont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, et on l'est encore par le nom. Il faut absolument que le débauché obscur et bas qui écrivit cette satire, plus infâme qu'ingénieuse, ait été le consul Titus Pétronius; il faut que Trimalcion, ce vieillard absurde, ce financier au-dessus de Turcaret, soit le jeune empereur Néron; il faut que sa dégoûtante et méprisable épouse soit la belle Acté; que

le pédant, le grossier Agamemnon, soit le philosophe Sénèque : c'est chercher à trouver la cour de Louis XIV dans Gusman d'Alfarache ou dans Gil-Blas. Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? Je ne gagnerai rien, sans doute; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses; sans cela on est bien trompé dans les grandes.

RAISONS DE CROIRE QUE LE LIVRE INTITULÉ: *TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU*, EST UN OUVRAGE SUPPOSÉ.

Mon zèle pour la vérité, mon emploi d'historiographe de France, qui m'oblige à des recherches historiques, mes sentiments de citoyen, mon respect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je suis membre, mon attachement aux héritiers de son nom et de son mérite; voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de Richelieu un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce ministre.

I. Le titre même est très-suspect; un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils respectueux du nom fastueux de *Testament politique*.[f] A peine le cardinal de Richelieu fut-il mort qu'il courut cent manuscrits pour et contre sa mémoire : j'en ai deux sous le titre de *Testamentum christianum*, et deux sous celui de *Testamentum politicum*: voilà probablement l'origine de tous

les testaments politiques qu'on a fabriqués depuis.

II. Si un ouvrage dans lequel un des plus grands hommes d'état qu'ait jamais eu l'Europe, est supposé rendre compte de son administration à son maître, et lui donner des conseils pour le présent et pour l'avenir, eût été en effet composé par ce ministre, il eût pris probablement toutes les mesures possibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique; il en eût parlé dans son vrai testament, qui contient ses dernières volontés; il l'eût légué au roi, comme un présent beaucoup plus précieux que le palais cardinal; il eût chargé l'exécuteur de son testament de remettre à Louis XIII cet ouvrage important; le roi en eût parlé; tous les Mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote si intéressante: rien de tout cela n'est arrivé. Le silence universel, dans une affaire aussi grave, doit donner à tout homme de bon sens les plus violents soupçons. Pourquoi ni le manuscrit original, ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un si grand nombre d'années? On savait à la mort de César qu'il avait fait des Commentaires, on savait que Cicéron avait écrit sur l'éloquence; un manuscrit de Raphaël sur la peinture n'eût pas été ignoré.

III. Cet ouvrage n'est point un projet informe; il est entièrement terminé; la con-

clusion finit par une péroraison pleine de morale: »Je supplie votre majesté de penser »dès cette heure à ce que Philippe II ne »pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort; et »pour l'y convier, par l'exemple autant que »par la raison, je lui promets qu'il ne sera »jour de ma vie, que je ne tâche de me »mettre en l'esprit ce que je devrais avoir »à l'heure de ma mort sur le sujet des af- »faires publiques.« Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet; on y trouve jusqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de signer en Hollande, *Armand du Plessis,* quoique le cardinal n'ait jamais signé ainsi; on y trouve jusqu'à la table des matières que l'éditeur ose encore dire rédigée par le cardinal même; et dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainsi au roi: »Cette pièce verra le jour sous le titre de »mon *Testament politique, pour servir après ma »mort,* etc.« Donc, en effet, cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal, donc elle devait être présentée au roi d'une manière solennelle; donc l'original eût dû être signé, être connu; donc le jour où la famille eût présenté au roi ce legs si important, eût été un jour mémorable.

IV. Si après la mort de Louis XIII ce manuscrit eût passé entre les mains de quelque ministre et de là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû savoir quelques circonstances; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en possession de ce

manuscrit; il l'aurait dit d'autant plus hardiment, qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, et lorsque le souvenir des inimitiés entre ce ministre et plusieurs grandes maisons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu surtout de constater l'authenticité de ce manuscrit, sans quoi il se déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions, absolument nécessaires à l'authenticité d'un tel livre, n'a été remplie; et même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuscrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal, ne fit la moindre mention que le cardinal eût laissé au roi un testament politique.

V. Comment en effet le cardinal de Richelieu, qui, comme on sait, avait plus de peine à gouverner le roi son maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le dessein et le loisir de faire un tel ouvrage pour l'usage de Louis XIII? L'auteur du nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France, qui peint si bien les siècles et les hommes, avoue dans ce livre si utile, que le cardinal de Richelieu avait »autant »à craindre du roi, pour qu'il risquait tout, »que du ressentiment de ceux qu'il forçait »d'obéir:« les aigreurs, les défiances, les mécontentements réciproques allaient tous les jours si loin entre le roi et le ministre, que le grand-écuyer Cinq-Mars proposa au roi

d'assassiner le cardinal de Richelieu comme le maréchal d'Ancre, et s'offrit pour l'exécution; c'est ce que Louis XIII dit lui-même dans une lettre au chancelier Séguier, après la conspiration de Cinq-Mars. Le roi avait donc mis son favori à portée de lui faire cette proposition étrange. Est-ce dans une telle situation qu'on se donne la peine de faire pour un roi d'un âge mur, qu'on redoute et dont on est redouté, un recueil de préceptes qu'un père oisif pourrait tout au plus laisser à son fils encore dans l'enfance? Il me semble que le cœur humain n'est point fait ainsi. Cette raison ne sera pas d'un grand poids auprès d'un savant; mais elle fait impression sur ceux qui connaissent les hommes.

VI. Supposons pourtant qu'un homme tel que le cardinal de Richelieu, eût voulu donner en effet au roi son maître des conseils pour gouverner après sa mort, comme il lui en avait donné pendant sa vie; quel est l'homme qui, en ouvrant ce livre, ne s'attendra pas à voir tous les secrets du cardinal de Richelieu développés, et la grandeur et la hardiesse de son génie respirant dans son testament? Qui ne se flattera pas de lire des conseils fins et hardis, convenables à l'état présent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, et surtout du monarque? Par le premier chapitre, il est évident que l'auteur feint d'écrire en 1640; car il fait dire au cardinal de Richelieu, dans un jargon

barbare, parlant de la guerre avec l'Espagne: »Ce n'est pas que dans cette guerre, »qui a duré cinq ans, il ne vous est arrivé »aucun accident, etc.« Or cette guerre avait commencé en 1635, et le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du droit d'indult, et des vents qui règnent sur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le faussaire est bien maladroit. La véritable cause de cette faute d'omission, c'est que dans plusieurs autres endroits du livre, l'auteur oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 et en 1640, s'avise ensuite d'écrire en 1635. Il donne à Louis XIII vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente; contradiction palpable, et démonstration évidente d'une supposition que rien ne peut pallier.

VII. Quoi! Louis XIII est engagé dans une guerre ruineuse contre la maison d'Autriche; les ennemis sont aux frontières de la Champagne et de la Picardie; et son premier ministre, qui lui a promis des conseils ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut soutenir cette guerre dangereuse, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer? Quoi! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier Oxenstiern, avec l'armée du duc de Weimar, avec la Savoie, avec le Portugal et la Catalogne? On ne

trouve rien sur les révolutions que le cardinal lui même fomentait en Angleterre; rien sur le parti huguenot, qui respirait encore la faction et la vengeance. Il me semble voir un médecin qui vient pour prescrire un régime à son malade, et qui lui parle de toute autre chose que de sa santé.

VIII. Celui qui a débité ses idées, sous le nom du cardinal de Richelieu, commence par se servir des succès mêmes que ce grand homme avait eus dans son ministère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces succès au roi son maître. Le cardinal avait abaissé les grands du royaume, qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, et la maison d'Autriche qui avait été encore plus à craindre; de là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi, dès qu'il était entré dans le conseil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal: »Lorsque votre Majesté se résolut de me »donner en même temps, et l'entrée de ses »conseils, et grande part à sa confiance, je »lui promis d'employer toute l'autorité qu'il »lui plairait me donner pour ruiner le parti »huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, »remettre tous les sujets dans leur devoir, »et relever son nom dans les nations étran»gères au point où il devait l'être, etc.« Or il est de notoriété publique, que quand Louis XIII consentit à mettre le cardinal de Richelieu dans le conseil, il était bien éloigné de connaître le bien qu'il procurait à la France

et à lui-même. Il est public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand homme, ne fit que céder aux instances de la reine sa mère, qui triompha enfin de la répugnance de son fils, après s'être donné les plus grands mouvements pour introduire dans le conseil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme sa créature, et par qui elle espérait de gouverner. On eut même besoin de gagner le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, qui consentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conseil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année se passa en jalousies, en cabales, en factions secrètes; le cardinal ne prit que peu à peu l'ascendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaisir que le cardinal de Richelieu n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629, le 21 novembre; Louis XIII les signa seul de sa main. Ces lettres patentes sont adressées par le roi au cardinal même; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les appointements attachés à cette nouvelle dignité y sont en blanc, le roi laissant à la magnificence et à la discrétion de son ministre, le soin de prendre au trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, et je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les discours qu'on lui prête. Il est beau de

faire tant de grandes choses, mais il est téméraire de les promettre; et c'eût été le comble du ridicule et de l'indécence de dire au roi son maître, en entrant dans ses conseils: *Je relèverai votre nom.* On lui fait raconter sans bienséance et avec infidélité ce qu'il a fait: il ne dit rien de tout de ce qu'il faut dire. Pourquoi? c'est que l'un était fort aisé, et l'autre très-difficile.

IX. Par le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir, ni au caractère du ministre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adresse, ni au temps où on le suppose écrit; j'ajouterai encore, ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres, pour juger que ce n'est point du tout la même main; et cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût et le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de Richelieu, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures et indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquise du Fargis, dame d'atour de la reine régnante, *la Fargis.* C'est manquer aux premières lois du respect et de la bienséance, en parlant au roi et à la postérité. Cette indigne expression est tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé: *Histoire du ministère du cardinal de Riche-*

lieu. L'auteur du testament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri, sans doute, par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra se persuader qu'un premier ministre, qui suppose la paix faite avec l'Espagne, parle des Espagnols en ces termes: »Cette nation avide et insatiable, ennemie du repos de la chrétienté?« C'est ainsi qu'on aurait pu parler de Mahomet II. Serait-il possible qu'un prêtre, un cardinal, un premier ministre, un homme sage, écrivant à un roi sage, et écrivant un testament qui devait être exempt de passion, se fût emporté (dans le temps de cette paix supposée) à des expressions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre?

X. Est-il vraisemblable qu'un homme d'état, qui se propose un ouvrage aussi solide, dise »que le roi d'Espagne, en secourant les »huguenots, avait rendu les Indes tributaires »de l'enfer; que les gens de palais mesurèrent la couronne du roi par sa forme, qui, »étant ronde, n'a point de fin; que les éléments n'ont de pesanteur que lorsqu'ils sont »en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau, ne »peuvent soutenir un corps terrestre, parce »qu'il est pesant hors de son lieu;« et cent autres absurdités pareilles, dignes d'un professeur de rhétorique de province dans le seizième siècle, ou d'un répétiteur irlandais qui dispute sur les bancs?

XI. Y a-t-il encore une grande vraisem-

blance que le cardinal de Richelieu, si connu par ses galanteries, et même par la témérité de ses désirs, ait recommandé la chasteté à Louis XIII, prince chaste par tempérament, par scrupule, et par ses maladies?

XII. Après de si fortes présomptions, quel homme de bon sens peut résister à cette preuve évidente de faux qui se trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette supposition que la paix est faite? »Vous »êtes parvenu,« dit-on, »à la conclusion de »la paix..... Votre Majesté n'est entrée dans »la guerre..... etc., et n'en est sortie..... etc.« Un imposteur, dans la chaleur de la composition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette absurdité énorme; mais un premier ministre, quand il fait la guerre, ne peut pas assurément dire que la paix est conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maison d'Autriche, quoique toutes les puissances négociassent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il est vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondements des traités de Munster qui ne furent consommés qu'en 1648; et l'auteur du testament fait parler le cardinal de Richelieu tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni supposer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Espagnols, avec lesquels il voulait traiter.

XIII. Faudra-t-il à cette preuve palpable de l'imposture, ajouter une bévue moins forte, à la vérité, mais qui ne décèle pas

moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier ministre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que »le roi a »refusé le secours des armes ottomanes con»tre la maison d'Autriche.« S'il s'agit d'un secours que le Turc voulait envoyer aux armées françaises, le fait est faux, et l'idée en est ridicule: s'il s'agit d'une diversion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de Richelieu, sait assez que de telles offres ne se refusent pas.

XIV. Comme il paraît par le premier chapitre, que l'imposteur écrivait après la paix des Pyrénées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le second, qu'il écrivait après la réforme que fit Louis XIV dans toutes les parties de l'administration. »Je »me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse,« dit-il, »les gentilshommes et autres personnes »laïques posséder par confidence, non-seule»ment la plus grande partie des prieurés et »abbayes, mais aussi des cures et évêchés. »Maitenant les confidences...., sont plus rares »que les légitimes possessions ne l'étaient en ce temps-là.« Or il est certain que dans les derniers temps de l'administration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques posséder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de Soissons, qui fut tué à la Marfée; M. de Guise en possédait onze; le duc de Verneuil avait l'évêché de Metz; le prince de Conti

eut l'abbaye de Saint-Denis en 1641; le duc de Nemours eut l'abbaye de Saint-Remi de Rheims; le marquis de Tréville celle de Moutier-Ender, sous le nom de son fils; enfin le garde des sceaux Châteauneuf conserva plusieurs abbayes jusqu'à sa mort, arrivée en 1643; et on peut juger si cet exemple était suivi. Le nombre des laïques qui jouissaient de ces revenus de l'état est innombrable. Il n'y a qu'à voir les Mémoires du comte de Grammont, pour se faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas si c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Église à des séculiers; mais je dis qu'un imposteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de Richelieu d'une réforme qui n'existait pas.

XV. Dans ce même second chapitre, le faiseur de projets, qui est indubitablement un homme d'église, trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, et trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 et en 1638 le cardinal de Richelieu avait fait rendre des arrêts du conseil, par lesquels tout évêque qui se croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de sa prétention. Cet écrivain ne savait pas qu'un évêque, ministre d'état, s'intéresse plus aux droits du trône qu'aux prétentions ecclésiastiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier ministre pour le

faire parler. C'est l'âne qui se couvre de la peau du lion, et qu'on reconnaît bientôt à ses oreilles.

XVI. Le faussaire ignorant, dans ce même chapitre second, où il entretient le roi des universités et des colléges, au lieu de lui parler de ses vrais intérêts, dit dans son style grossier (Sect. X): »L'histoire de Benoît XI, contre lequel les cordeliers, piqués »sur le sujet de la perfection de la pauvreté, »savoir, du revenu de Saint-François, s'ani»mèrent jusqu'à tel point, que non-seulement »ils lui firent ouvertement la guerre par »leurs livres, mais de plus par les armes de »l'empereur, à l'ombre desquelles un anti»pape s'éleva, au grand préjudice de l'Église, »est un exemple trop puissant pour qu'il soit »besoin d'en dire davantage.« Certainement le cardinal de Richelieu, qui était très-savant, n'ignorait pas que cette aventure dont parle le faussaire, était arrivée au pape Jean XXII, et non pas au pape Benoît XI. Il n'y a guère de fait dans l'histoire ecclésiastique plus connu que celui-là; son ridicule l'a rendu célèbre; il n'était pas possible que le cardinal s'y fût mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion sont dangereuses, on avait à citer cent exemples plus frappants.

XVII. Dans cette même sect. X du chap. II, où il est question des jésuites: »Cette com»pagnie,« dit-il, »qui est soumise par un vœu »d'obéissance aveugle à un chef perpétuel,

»ne peut, suivant les lois d'une bonne poli»tique, être beaucoup autorisée dans un état »auquel une communauté puissante doit être »redoutable.» Je sais bien que ce trait est adouci quelques lignes après; mais, de bonne foi, le cardinal de Richelieu pouvait-il croire les jésuites redoutables, lui qui savait ne les rendre qu'utiles, et les punir souvent? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maison d'Autriche, aurait-il craint quelques religieux? Il avait exilé plusieurs jésuites, aussi-bien que quelques pères de l'Oratoire, et d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales; mais ni lui ni l'état n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de La Rochelle se fût plus défié, dans son testament politique, des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante; mais jointe aux autres, elle sert à faire voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

XVIII. S'il fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le Testament politique, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, et qui serait ignoré, s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue,

indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement et du goût. En voici une qui est sans réplique. L'auteur, qui étale, et encore mal à propos, une vaine et fausse érudition sur l'histoire de l'Église, sur le commerce, sur la marine, s'avise au chap. IX. sect. VI, de dire, à propos d'établissements dans les Indes: »Quant à l'occident il y a »peu de commerce à faire; Dracke, Tho»mas Cavendish, Herberg, L'Hermite, Le»maire, et feu M. le comte Maurice, qui »envoya douze navires à dessein d'y faire »commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant »pu trouver lieu d'y faire aucun établisse»ment.« Remarquez dans quel temps l'imposteur fait parler le cardinal de Richelieu, c'est en 1640; c'est dans le temps même que le feu comte Maurice, qui était plein de vie, gouvernait le Brésil au nom des Provinces-Unies; c'est après que la compagnie hollandaise des Indes occidentales avait fait des progrès considérables depuis 1622 sans interruption: remarquez encore qu'au commencement de cette même section VI, l'auteur avoue que »les Hollandais ne don»nent pas peu d'affaires aux Espagnols dans »les Indes occidentales, où ils occupent la »plus grande partie du Brésil.» En vérité, peut-on mettre sur le compte d'un homme d'état, un tel fatras d'erreurs et de contradictions? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenses dans l'Amérique.

Quant à Dracke et à Thomas Cavendish, leurs exemples sont cités très-mal à propos: ils ne furent pas envoyés pour faire des établissements, mais pour ruiner ceux des Espagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des prises; et c'est à quoi ils réussirent.

XIX. Si on voulait se donner la peine de lire le Testament politique avec attention, on serait bien surpris de voir qu'en effet ce livre est plutôt une critique de l'administration du cardinal qu'une exposition de sa conduite et une suite de ses principes: tout y roule sur deux points, dont le premier est indigne de lui, et dont le second est un outrage à sa mémoire.

Le premier objet est un lieu commun puéril, vague, un catéchisme pour un prince de dix ans, et bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années; tels sont ces chapitres: »Que le fondement »du bonheur d'un état est le règne de Dieu; »que la raison doit être la règle de la con»duite; que les intérêts publics doivent être »préférés aux particuliers; que la prévoyance »est nécessaire; qu'il faut destiner un cha»cun à l'emploi qui lui est propre; qu'il »est important d'éloigner les flatteurs, mé»disants, faiseurs d'intrigues;« et vingt autres découvertes de cette finesse et de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une insulte à Louis XIII, prince éclairé, et qui eût été en droit de répondre

à son ministre, à son serviteur : Parlez ainsi à mon fils, et respectez plus votre maître.

Le second point, qui est surtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule sur les projets d'administration imaginés par l'auteur; et de tous ces projets il n'y en a pas un seul qui ne soit précisément le contre-pied de l'administration du cardinal. L'auteur se met en tête d'abolir les comptants, ou de les réduire par grâce à un million d'or. Les comptants sont des ordonnances secrètes pour des affaires secrètes dont on ne rend point compte. C'est le privilège le plus cher de la place d'un premier ministre. Son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

XX. Ce chapitre neuvième du Testament politique, porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la supposition la plus maladroite : c'est là que tout est faux, réflexions, faits et calculs ; c'est là que l'auteur avance que quand on établit un impôt, on est obligé de donner une plus grande solde au soldat, ce qui n'est pourtant arrivé ni sous Louis XIII ni sous Louis XIV ; c'est là qu'en soulageant le peuple de dix-sept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-sept millions les revenus du roi, qu'il supposa n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq, et il le suppose encore avec ignorance, car les tailles allaient seules d'ordinaire à trente-cinq millions, les fermes à onze, etc. ; c'est là qu'il se propose de rembourser les

rentes établies par le cardinal, dont plusieurs étaient au denier vingt, qu'il appelle *le denier cinq;* d'ôter aux trésoriers de France les deux tiers de leurs gages; de faire payer la taille aux parlements, aux chambres des comptes, au grand-conseil, à toutes les cours qu'il appelle *souveraines,* dans le temps même qu'il les met au rang des paysans. N'était-il pas bienséant au cardinal de Richelieu de proposer cette extravagance pour avilir un corps dont il avait l'honneur d'être membre par sa qualité de pair de France; dignité dont il faisait autant de cas que de celle de cardinal?

XXI. A l'égard de la guerre, on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ses réflexions vagues, générales et chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler et soudoyer la noblesse: il veut que tout gentilhomme soit forcé de servir à l'âge de vingt ans; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq; que les vivres ne soient confiés qu'à des gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, et cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagements et en habits. Quel projet pour un ministre! En vérité l'idée d'enrôler la noblesse de force, et de faire payer la taille au parlament, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces faiseurs de projets, qui dans leur

oisiveté se mettent à gouverner l'Europe? Dans le même chapitre neuvième il traite de la marine; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne, lesquels n'existent pas plus que ceux de Carybde et de Scylla: il prétend que »la seule Provence a beaucoup plus de ports grands et assurés que »l'Espagne et l'Italie tout ensemble;« hyperbole qui ferait soupçonner que le livre serait d'un Provençal qui ne connaîtrait que Toulon et Marseille, plutôt que d'un homme d'état qui connaissait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandestin a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de Saint-Pierre n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ses *idées politiques* au duc de Bourgogne.

Le projet de finances, qui remplit presque tout le dernier chapitre, est tiré d'un manuscrit qui existe encore: je l'ai vu; il est de 1640. Il porte les revenus du roi jusqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propose. L'auteur du Testament en retranche deux, tout le reste est conforme. Rien n'est si commun que des projets de cette espèce; les ministres en reçoivent, et les lisent rarement. Le faussaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de

Louis XIII. Il avance hardiment que chacune de cinq années de la guerre n'avait coûté que soixante millions; cela n'est pas vrai; j'ai en main l'état de l'année 1639; il se monte à soixante-dix-huit millions neuf cent mille livres. Il est encore faux qu'on ait payé ces charges sans moyens extraordinaires: il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie; on augmenta les droits dans les provinces; on mit une taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin; on porta la taille de trente-six millions deux cent mille livres jusqu'à trente-huit millions neuf cent mille livres. En un mot, la plupart des choses rapportées dans ce livre sont aussi altérées que les propositions qu'on y fait sont étranges.

XXII. On demandera sans doute comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de Richelieu l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu; qu'ils lisent avec négligence; qu'ils jugent avec précipitation, et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle est courante.

XXIII. Si on m'objecte que le P. Le Long, et d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du cardinal, j'avouerai que le P. Le Long a très-bien compilé environ trente mille titres de livres, et j'ajouterai que par cette raison-là même il n'a pas eu le temps

de les examiner; mais surtout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. Le Long a copié de titres, elles ne pourraient balancer une raison convaincante. Si pourtant la faiblesse des hommes a besoin d'autorités, j'opposerai au P. Le Long et aux autres, Auberi, qui a écrit la vie du cardinal Mazarin, Ancillon, Richard, l'écrivain qui a pris le nom de Vigneul de Marville, et enfin La Monnoie, l'un des critiques les plus éclairés du dernier siècle; tous ont cru le Testament politique supposé.

XXIV. Mais, dit-on, en 1664, l'abbé des Roches, ancien domestique du cardinal de Richelieu, donna sa bibliothèque à la Sorbonne, à l'exemple de son maître; et dans cette bibliothèque on trouve un manuscrit du testament conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire, et la même table des matières. C'est ce manuscrit même, remis à la Sorbonne, qui achève de prouver l'imposture. Il est remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, sans aucun enseignement, sans la moindre indication de la part de l'abbé des Roches. Ce domestique du cardinal et la Sorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, et ce n'est que depuis deux ans qu'on lui a donné place sur des tablettes. Si le manuscrit avait été copié sur l'original, on l'aurait plus respecté, on trouverait quelques marques de son authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi, la souscription du cardinal de Riche-

lieu. Elle n'y est point. On n'a pas osé pousser l'effronterie jusqu'à signer ce nom. Pour peu que le cardinal eût laissé seulement quelques mémoires qui eussent eu quelque rapport (même éloigné) avec le testament, on les eût rapportés; on eût donné quelque crédit à la hardiesse de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce ministre. Mais non: il n'y a pas un mot à la-fin ni à la tête du manuscrit dont on puisse tirer la plus légère induction. Donc l'abbé des Roches-regardait lui-même ce manuscrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la Sorbonne.

Imaginons un moment que le testament soit l'ouvrage du cardinal; ce seul mot *testament* impose un devoir indispensable à son domestique de légaliser la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il est coupable; il donne à tout le monde le droit de s'inscrire en faux contre lui; mais l'abbé des Roches possédait ce manuscrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé; il fallait même, pour le dessein de l'imposteur, qu'il en courut plusieurs copies manuscrites, et qu'on se les prêtât avec mystère, comme un monument singulier. Le silence du domestique, encore une fois, prouve que le maître n'est point l'auteur du testament; et toutes les autres raisons prouvent qu'il n'a pu l'être.

XXV. Mais on dit qu'on disait, il y a soixante et dix ans, que madame la duchesse d'Aiguillon avait dit, il y a quatre-vingt ans, qu'elle avait eu une copie manuscrite de cet ouvrage. On a trouvé une note marginale de M. Huet; et cette note dit qu'on avait vu le manuscrit chez madame d'Aiguillon, nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves? Oui, je crois sans peine que tous ceux qui s'intéressaient à la mémoire du cardinal, voulaient avoir un manuscrit qui portait son nom, et que l'auteur voulait accréditer par ce nom même; et de là je conclus que ce manuscrit était manifestement supposé; puisque de tous les parents, de tous les domestiques, de tous les amis de ce ministre, aucun n'a jamais pris la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI. Que la curiosité humaine se fatigue maintenant à chercher le nom du faussaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe que Courtilz, ou un autre, ait forgé le testament de Mazarin, de Colbert et de Louvois? Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie soit découverte? Qu'importe que Statman, ou Chèvremont ait pris insolemment le nom de Charles V duc de Lorraine? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le

public est inondé? Il faut laisser dans l'oubli les auteurs qui se cachent sous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, et qui font de la noble profession des lettres un métier aussi lâche et aussi méprisable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX SUR LE TESTAMENT ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU.

Lorsque M. de Foncemagne, en 1750, écrivit pour soutenir l'authenticité du Testament politique, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponse voyagea hors de sa patrie.

»Un académicien connu de ses amis par la douceur de ses mœurs, et du public par ses lumières, a écrit contre mon sentiment.«

»Son ouvrage est plein de cette sagesse et de cette politesse que son titre annonce. Tout homme doit se défier de son opinion, lorsqu'il est repris par un tel critique.«

»Mon illustre adversaire emploie toute la sagacité de son esprit à prouver que ce Testament politique, attribué au cardinal de Richelieu, est en effet de ce grand ministre. On voit (ce qui est assez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'esprit et de raison pour ne pas apercevoir

les contradictions, les erreurs, les anachronismes dont ce livre est rempli: il sait sans doute, mieux que moi, que les grands hommes ne disent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous côtés, que le cardinal de Richelieu n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, et qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers subalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un testament politique, destiné par un premier ministre à un roi, un ouvrage qui devait être si secret, est cependant de plusieurs mains, c'est avouer qu'il n'est pas du premier ministre.«

»Si j'avais l'honneur d'entretenir ce sage adversaire qui sait douter, je lui dirais: Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce testament; pensez-vous de bonne foi que le chevalier Walpole se fût avisé d'écrire un catéchisme de politique pour le roi George Ier? l'idée seule vous en paraît ridicule. Examinez la situation où était le cardinal de Richelieu avec Louis XIII, et vous conviendrez peut-être que la seule pensée de faire un pareil livre pour l'usage de ce monarque, était cent fois plus déplacée.«

»Songez que Louis XIII, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine; songez que le cardinal de Richelieu pensait à faire exclure de la régence le frère unique du roi: songez au caractère d'un ambitieux; et voyez s'il est dans son cœur de s'occuper

des principes d'éducation, de parler des vitres de la Sainte-Chapelle de Paris, des trois sentences requises pour punir les clercs; d'intituler un chapitre, *Du règne de Dieu;* de commander la chasteté et à qui? à un monarque infirme, âgé de quarante ans, auquel on espère survivre; car en 1639, et au commencement de 1640, le cardinal de Richelieu se portait bien encore, et vous savez jusqu'où il poussa ses espérances.«

»Je ne veux que cette seule raison. Le testament fût-il aussi bien fait qu'il l'est mal; fût-il en effet (ce qu'il n'est point du tout) un vrai testament politique; fût-il un développement sage et profond de la conduite que Louis XIII devait tenir avec toutes les puissances de l'Europe, avec ses alliés et ses ennemis, dans la crise la plus violente, avec sa femme, avec son frère, avec les princes de son sang, et ses généraux, et ses ministres; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de Richelieu, j'oserais croire encore qu'il n'en est point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'est pas dans la vraisemblance qu'Agrippa fasse un tel testament politique pour Auguste, ni Séjan pour Tibère, ni La Trimouille pour Charles VII, ni George d'Amboise pour Louis XII, ni Volsey pour Henri VIII, ni Buckingham pour Jacques I, ni Olivarès pour Philippe IV, ni enfin Richelieu pour Louis XIII. Un ministre dit à son maître de vive voix tout ce qu'il croit important, et surtout il ne fait point de testa-

ment pour lui dire des choses vagues, inutiles et fausses.«

Scilicet is magnis labor est, ea cura potentes
Sollicitat...

»Ces sortes de livres sont d'ordinaire le partage des politiques oisifs. Quand le duc de Sulli dans sa retraite fit composer ses Mémoires par ses secrétaires, il ne donna point de leçons d'enfants à Louis XIII.«

»Vous avez beau employer toutes les ressources de votre esprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparses dans le Testament politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'âme du cardinal de Richelieu: eh! monsieur, vous savez mieux que moi que Balzac, Sirmond, Chapelain, Silhon, Sérisi en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux communs sont-ils un si grand mérite? ne trouve-t-on pas des maximes partout? J'ouvre le prétendu testament de Louvois dont Courtilz est l'auteur; j'y vois: »L'exemple tient »très-souvent lieu de raison. Il est de la »prudence de faire place au torrent; il perd »sa rapidité dans sa course. Qui veut s'éle»ver trop haut attire l'envie de ses égaux, »et la haine de ses supérieurs.« Il y en a cent de cette espèce. On en trouve dans le testament ridicule du cardinal Albéroni, et dans celui du maréchal de Belle-Isle. Je suppose que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui sont dans le livre attri-

bué au cardinal, aient été en effet recueillies de sa bouche: s'ensuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage? faut-il d'ailleurs de si grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonstances de la vie privée d'un prince, d'un ministre, et pour savoir les appliquer? n'est-ce pas un artifice commun, pratiqué non-seulement par tous ceux qui se sont avisés de forger des testaments politiques, mais par les auteurs de tous les faux Mémoires dont nous sommes inondés?«

»Vous avez déterré, comme moi, un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles, digne du pédant Granger, intitulé *Testamentum politicum.* Il paraît que cette rapsodie pouvait annoncer, à toute force, un ouvrage plus étendu; et de-là vous inférez que le cardinal de Richelieu pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, et que c'est son testament politique! A quoi est-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui est improbable!«

»Nous pouvons, monsieur, mettre au rang des mensonges imprimés le petit traité du capucin Joseph, *de l'Unité du ministre,* présenté à Louis XIII.«

»De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un Mémoire au roi, par lequel il lui enseignait qu'il fallait qu'un roi, »crût »en tout son premier ministre; qu'il ne crût »rien contre son premier ministre; qu'il ré»vélât à son premier ministre tout ce qu'on

»lui dirait contre lui; qu'il comblât d'hon»neur et de biens son premier ministre; qu'il »donnât une autorité sans bornes à son pre»mier ministre?« Est-il bien vraisemblable qu'un grand homme se soit servi auprès d'un maître très-défiant d'un artifice si grossier? Si un capucin, ami de votre maître d'hôtel, venait vous présenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans son couvent, et vous pourriez bien vous défaire de votre maître d'hôtel.«

»Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, et avoir jusqu'ici écrit en critique sur cette matière, j'ose vous parler à présent en citoyen.«

»Parmi les maximes très-triviales dont le Testament politique est plein, il y en a de fort dures. Parmi les conseils qu'on ose y donner, il y en a de bien violents. L'auteur du testament a cru qu'en faisant parler le cardinal de Richelieu, il fallait le faire parler en homme d'une sévérité outrée, comme Corneille, en mettant les anciens Romains sur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domestique parle souvent avec fierté au nom de son maître.«

»Mais, monsieur, quel service rendrait-on aux hommes en voulant mettre sous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand ministre, des maximes impitoyables? Nous vivons sous un roi doux, bienfaisant, indul-

gent ? mais il se peut faire que dans la suite des siècles, notre nation ait des souverains moins remplis d'humanité. Ne seront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la suprême puissance, quand ils croiront que le plus grand ministre de l'Europe a conseillé à son maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magistrats qui consument leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompense de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits et de leurs privilèges; enfin de faire payer la taille aux parlements, aux chambres des comptes, au grand conseil, etc., et d'enrôler la noblesse comme des paysans? Ces deux propositions, aussi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû suffire pour dessiller les yeux?«

»Non-seulement je vous soumets, monsieur, toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre humain. Remercions à jamais le juste, le modéré, l'élégant précepteur du duc de Bourgogne, d'avoir écrit le Télémaque; et souhaitons que le cardinal de Richelieu n'ait point écrit ce testament.«

»Vous avez un cœur digne de votre génie; que l'un et l'autre s'unissent pour daigner m'éclairer si je me trompe.«

M. de Foncemagne a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché partout des copies du Testament politique; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, et l'a rendu encore plus célèbre par ses remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions; et j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES SUR L'AUTHENTICITÉ DU TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU, ET SUR LES REMARQUES DE M. DE FONCEMAGNE.

Objection.

Il est dit dans la préface du Testament politique du cardinal de Richelieu, nouvellement imprimé à Paris chez Le Breton 1764: »M. de Voltaire attaqua le Testament po»litique en 1749, dans une courte disserta»tion intitulée, *des Mensonges imprimés*, etc. »Le paradoxe qu'il voulait établir trouva des »contradicteurs. Entre les écrits qui furent »publiés, on distingua celui qui portait le »titre de *Lettre sur le Testament politique*; »lettre polie et solide, dans laquelle M. de »Voltaire ne put avoir à se plaindre que »de la force des preuves qu'on lui opposait.«

Réponse.

L'opinion de M. de Voltaire, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'Auberi, historiographe du cardinal de Richelieu, et

pensionné de la duchesse d'Aiguillon sa nièce. C'est l'opinion de Gui-Patin, de Richard, de Le Vasser; c'est le sentiment d'Ancillon, de l'auteur très-instruit déguisé sous le nom de Vigneul, du père d'Avrigni, auteur des excellents Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, du judicieux et profond Le Clerc, et enfin du sage et savant La Monnoie.

Quelle autorité plus forte que celle d'Auberi, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentiments et de tous ses papiers? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du Testament politique, qui devait avoir été présenté à Louis XIII par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être entre les mains de cette duchesse? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux Testament? Ne lui aurait-elle pas dit: comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant, si public, et qu'on croit si glorieux pour mon oncle? M. de Foncemagne sait assez du moins que c'est ainsi qu'en aurait usé une troisième duchesse d'Aiguillon, non moins célèbre que les deux autres, par tout ce qui peut mériter l'estime et les hommages du public.

Non-seulement Auberi ne parle point de ce testament dans cette histoire, mais voici

comme il s'exprime dans celle du cardinal Mazarin *):

»On a imprimé ces derniers jours (c'est-»à-dire en 1688) un Testament politique du »cardinal de Richelieu, contre lequel il n'y »a point de lecteurs, pour peu de lumière »et de connaissance qu'ils aient de l'histoire »du temps, qui ne réclament et ne se ré-»crient. Il ne faut, pour le détruire, que »les mêmes raisons dont l'imprimeur se sert »pour essayer de l'établir.«

»Ce n'est en effet qu'un ouvrage de doc-»trine, qui traite particulièrement des appels »comme d'abus, des cas privilégiés, de la »régale prétendue par la Sainte-Chapelle sur »tous les évêchés de France, des exemp-»tions du patronage ecclésiastique et laïque, »du droit d'indult et d'autres matières sem-»blables; de sorte que c'est tacitement re-»procher à un si fameux ministre l'ambition »et la honte d'avoir voulu s'ériger en au-»teur, et faire à peu près des recherches »comme celles de Pasquier.«

»D'ailleurs, étant un ouvrage assez gros, »et rempli d'observations fort communes, »on ne saurait s'imaginer auquel de ses se-»crétaires il l'aurait dicté, et encore moins »comme il l'aurait écrit lui-même. Il est

---

*) Auberi, Histoire du cardinal Mazarin, tome IV, pages 387 et 388, édition de 1718, à Amsterdam, chez Le Cène.

»constant que le cardinal de Richelieu a »toujours dicté, et n'a jamais guère écrit.«

»Mais il y a plus: on y remarque force »impertinences, bévues et suppositions. Ce »prétendu testament commence par une lettre »du testateur au feu roi, avec la souscription »*Armand Duplessis;* cependant il n'a jamais »souscrit ses lettres à Louis XIII que de »deux manières, ou comme évêque, ou comme »cardinal. La première des deux était l'é»vêque de Luçon, et l'autre le cardinal de »Richelieu. Il n'y en doit point avoir de »troisième; et s'il s'en trouve, ce ne peut »être qu'une pièce supposée.«

»On opine à peu près de même du re»proche qu'on lui fait faire aux ennemis, de »marquer l'année 1638 pour lui avoir été »favorable, sur ce que la prise de Brisac »devait avoir effacé toutes nos disgrâces. »Ce lui aurait été une espèce de crime que »d'omettre notre plus signalé bonheur de »cette année-là, qui fut la naissance de mon»seigneur le dauphin.«

»Cette omission donc n'était guère moins »remarquable que la contradiction qui se »voyait au même testament, où il est dit, »tantôt que la paix était faite, et tantôt »qu'elle ne l'était pas. D'où il se peut in»failliblement conclure que cette pièce est »d'autant plus fausse qu'elle était tout-à-fait »inutile.«

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle suffirait, à mon avis, pour constater que le

Testament politique ne peut être du cardinal de Richelieu.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant de La Monnoie: on veut récuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif; et on se contente de dire »que ce savant homme »n'avait pas tourné ses études du côté de ces »recherches.«

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses dernières années; voyez sa Vie de Ménage, ses additions au Ménagiana, sa dissertation sur le livre des Trois imposteurs; c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous assurez, malgré la déposition formelle de l'historiographe du cardinal de Richelieu, payé pour faire son panégyrique, que le Testament politique est de ce ministre. On vous y montre des méprises grossières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de Richelieu est en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage signé de sa main; vous n'avez que cette unique ressource, et encore

nous examinerons si cette preuve serait décisive.

Objection.

»Il ne paraît pas facile,« dit-on dans la Préface de l'éditeur du nouveau Testament politique, »de concilier l'opinion où l'on était »à l'hôtel de Richelieu, que le Testament »politique était du cardinal de Richelieu, »avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant »fait demander chez tous les héritiers du »cardinal, si on avait quelque notion que le »manuscrit du testament ait jamais été dans »leur maison, on répondit unanimement que »personne n'en avait eu la moindre connais»sance avant l'impression.«

Réponse.

Rien n'est plus aisé à concilier. M. de Voltaire chercha ce manuscrit dans l'hôtel de Richelieu; il ne l'y trouva pas, et les dépositaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet, le seul exemplaire manuscrit qui avait été chez madame la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en son lieu de quelle autorité est ce manuscrit.

Réflexion.

D'où venait l'édition du prétendu Testament politique imprimée en 1688? pourquoi

l'éditeur ne cite-t-il pas ses garants, ses autorités? d'où a-t-il reçu ce manuscrit? C'est une pièce si importante par le nom du respectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle est adressée, par le sujet qu'elle annonce, que l'éditeur est indispensablement obligé de dire et de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ses mains; il ne l'a pas fait; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en est pas de même, ce me semble, des Mémoires du cardinal de Retz, de Talon, de Monchal, de La Porte. Personne n'a douté des auteurs de ces Mémoires; au lieu qu'une foule de savants critiques a toujours nié que le Testament politique fût de l'illustre cardinal de Richelieu. Ce testament est bien autrement important que tous les Mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute sur leurs auteurs. Au contraire, les anachronismes, les erreurs de toute espèce qui fourmillent dans le testament du cardinal, font naître des doutes dans l'esprit de tous ceux qui réfléchissent.

Objection.

M. de Foncemagne dit »que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de »Rothelin, on trouva un Testament politique

»du cardinal de Richelieu, relié en maroquin »rouge.«

Réponse.

Il sait bien que ce maroquin rouge n'est pas une preuve que ce testament fut présenté à Louis XIII. Un Romain qui aurait eu dans sa bibliothèque un Pétrone en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché sortant des écoles, était l'ouvrage du consul Pétronius? On aurait beau relier les fausses Décrétales en maroquin rouge, elles n'en seraient pas moins fausses.

Aussi le judicieux M. de Foncemagne ne fait pas grand fond sur cette preuve qu'il allègue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce sage et savant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très-grande impression sur les esprits; c'est qu'il se trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du testament du cardinal de Richelieu. Je ne suis pas à portée de la voir dans le fond de mes déserts; et quand je serais au Louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière est presque entièrement refusée. Je fais lire la lettre de M. de Foncemagne, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclaircissements.

Le nouveau Testament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge, de la main du cardinal de Richelieu; ces corrections, d'une demi-ligne, sont dans le discours préliminaire intitulé: *Maximes d'état, ou Testament politique,* succincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succincte narration, on prétend que le cardinal de Richelieu a écrit de sa main:

Monaco,
si vous reperdez
Aire,
galères d'Espagne
perdues par la tempête.
distribution de
bénéfices.

Réponse.

Je supplie d'abord M. de Foncemagne de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de Richelieu avec ces notes marginales; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable: je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal faisait souvent mettre de pareilles notes par Bois Robert et par son médecin Citois, comme le rapporte Pélisson dans son Histoire de l'Académie, au sujet de la critique du Cid. Je m'en rapporte entièrement à M. de Foncemagne, comme je le dois.

En second lieu, oserai-je dire que cette *narration succincte*, qui est au devant du Testament politique, me paraît une preuve évidente de la supposition du testament?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt precieux: l'authenticité du Testament politique était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des savants? comment surtout la seconde duchesse d'Aiguillon ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat Auberi, pensionnaire de sa maison, auteur de l'histoire de son grand-oncle? Il osait s'inscrire en faux contre le testament, dont elle avait, dit-on, l'original margine de la main du cardinal; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre Auberi, puisqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout? Enfin si tout le testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main?

Accordons que la petite note, *si vous repondez Aire*, est du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu Testament politique. Aire avait

été prise par le maréchal de La Meilleraie, le 27 juillet 1641; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le 26 auguste (que nous appelons le mois d'*août* par corruption); donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641, que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu testament à la suite de la narration succincte. Et cependant on le fait parler dans son prétendu testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux; il dit à M. de Montchal, archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant et en répandant des larmes *), qu'il voulait ressembler à l'empereur Auguste: à la bonne heure. Auguste avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, des légions, des frontières, des voisins de l'empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes, etc. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son cabinet: c'est ce que le cardinal voulait et devait faire; et c'est assurément ce qu'on ne trouve pas dans le Testament politique. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641; ce fut alors que la conspiration du grand-écuyer Cinq-Mars commença à se tramer contre lui: il n'eut dès lors aucun moment de repos; sa santé s'altéra, et ce ministre au bord de son tombeau, faisant

*) Memoires de Montchal, pages 202 et 216.

couler le sang sur les échafauds, n'eut pas sans doute le loisir d'imiter Auguste.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite de sa main à la fin de la narration succincte, qui est suivie des projets de l'abbé Bourzeis, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlements, et pour enrôler la noblesse par force? Cette note s'explique d'elle-même, et en voici le sens naturel.

J'ai eu à peine le temps, M. l'abbé, de parcourir la narration succincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que »dès que j'entrai »au conseil,« en 1624, par la faveur de la reine-mère, »je promis au roi d'employer »toute mon industrie et toute mon autorité »pour ruiner le parti huguenot, rabaisser »l'orgueil des grands, et relever son nom;« premièrement, parce qu'un tel discours est rempli d'un orgueil insupportable; secondement, parce qu'il est entièrement faux. Toute la France sait que dans l'année 1624 j'entrai au conseil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps sollicité le marquis de La Vieuville, à qui je jurai sur l'eucharistie une amitié inviolable, et que je fis ensuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département: le roi ne connaissait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun service signalé.

Vous parlez avec trop d'emphase, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à*

Castelnaudari. Tout le monde sait assez que cette grande victoire fut à peine une escarmouche. Le duc de Montmorenci étant allé reconnaître un poste à la tête de soixante maîtres, un corps avancé, qui se trouva vis-à-vis sur le bord d'un fossé, tira quelques coups; Montmorenci, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le fossé, et n'étant suivi que de six personnes seulement, il fut percé de coups et fait prisonnier: il est vrai que je l'ai fait mourir sur un échafaud; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup; de justes éloges encouragent; mais certains mensonges imprimés ou manuscrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous surtout, dans votre narration, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidèle nation espagnole, avec laquelle je suis déjà en négociation; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer;* ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, et non d'un ministre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc Henri de Rohan, ne me faites pas dire *que sa terreur panique nous a fait perdre la Valteline.* Nul guerrier n'a été moins sujet aux terreurs paniques que lui; et vous ressembleriez à ce poëte italien qui, dans un opéra, introduit César criant aux siens dès la première scène, *alla fuga, allo scampo, signori!* Corrigez toutes les indécen-

ces pareilles dont vous parsemez votre narration succincte, et mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous soit enlevée. Parlez de la dernière distribution des bénéfices, si vous voulez; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaisie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale; vous me feriez passer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi et de la patrie; vous me rendriez odieux à tous les parlements. J'ai signé deux arrêts du conseil pour forcer les évêques, qui se prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres; ce n'est pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne: c'est M. de Montchal, archevêque de Toulouse, qui fait courir ces bruits injurieux; il m'appelle dans ses manuscrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide* *); il me compare au tyran Phocas; il dit à tout le monde que j'abrège les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir **).

Il dit que je me déclare contre la régale,

*) Mémoires de Montchal, page 9.
**) *Idem*, page 7.

parce que je n'ai pas payé la mienne à la Sainte-Chapelle *).

Il dit qu'on me déplaît en me refusant le titre de *chef de l'Église gallicane* **).

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Église de Dieu ***).

Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome, pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort?

Si le cardinal de Richelieu n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; et cette narration succincte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de faussetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'Aiguillon ne la fit pas voir au public qu'elle aurait révolté.

Ainsi cette note qu'on assure être de la main du cardinal de Richelieu, au bas de la narration succincte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le Testament politique: s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques, et si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom: il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il

*) Mémoires de Montchal, page 216.
**) *Idem*, page 180.
***) *Idem*, page 188.

est bien probable que le testament n'est point de lui.

Objection non moins importante.

M. le marquis de Torci, en 1705, »fit re-»tirer,« dit-on, »des effets de la succession »de madame la duchesse d'Aiguillon, les pa-»piers du ministère du cardinal de Riche-»lieu. Le Testament politique fut remis, »avec tous ses papiers, dans le dépôt des »affaires étrangères, lorsqu'en 1710 il forma »ce dépôt, avec la permission de Louis XIV, »dans le donjon au-dessus de la chapelle du »Louvre.« C'est M. Le Dran, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponse.

J'avoue que je n'ai pas consulté M. Le Dran; il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle; et aujourd'hui je ne puis consulter personne; je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux; et voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *succincte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du Testament. M. de Foncemagne dit lui-même: »Ce sont »deux parties distinctes du même tout. *Voi-»là, Sire*, dit le cardinal en finissant la pre-»mière, *ce que vous avez fait pour votre gloire*; »et il me semble lui entendre dire en com-»mençant la seconde, qui est le Testament

» proprement dit : *Voilà, Sire, ce que vous de»vez faire pour vos sujets.* «

De là je conclus ce que M. de Foncemagne devait, ce me semble, nécessairement conclure que le Testament politique proprement dit ne peut être du cardinal de Richelieu.

Si le cardinal, dans la narration succincte, a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Espagne, il va parler sans doute de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puissances voisines, il va expliquer comment il faut négocier dans la situation présente, qui est très épineuse, avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemark, l'Angleterre. S'il s'est étendu sur l'invasion du Piémont, il va enseigner la manière de le conserver. S'il a dit quelque chose des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels ressorts on peut profiter de ces grands évènements. Lisez ; il parle de cas privilégiés et du droit de présenter aux cures.

Je suis jusqu'à présent du premier avis de M. de Foncemagne ; que le cardinal de Richelieu pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle un *testament vraiment politique ;* qu'il avait donné à l'abbé de Bourzeis la commission de rédiger la narration succincte ; qu'il avait fait quelques notes de sa main, comme il en fit, *au jugement de l'Académie, sur le Cid.* Mais de ce qu'il écrivit deux

ou trois notes sur cet ouvrage de l'Académie, s'ensuit-il qu'il en fut l'auteur? non sans doute; un ministre qui avait à combattre la maison d'Autriche, les protestants, la moitié de la France, la cour et le caractère de son maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raisonnée du Cid, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement, à Rotrou, à Scudéri, à Colletet, etc., et dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'histoire de la guerre de 1741, à Versailles, chez M. le comte d'Argenson, ce ministre en margina quelques pages. S'est-on jamais avisé d'attribuer à M. d'Argenson cet ouvrage, dont on m'a volé plusieurs cahiers informes, ridiculement imprimés?

Je présume surtout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir assez de loisir, ni en abuser assez pour s'étendre, dans un long ouvrage, sur toute autre chose que sur les affaires de son maître, pendant que la guerre contre la maison d'Autriche mettait la France en alarmes, que Piccolomini battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du ministère; pendant que le comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon, ligués avec l'Espagne, fai-

saient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conspiration de Cinq-Mars se tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduisaient le cardinal au tombeau.

Était-ce alors le temps de parler des vitres de la Sainte-Chapelle, et de recommander la chasteté à Louis XIII moribond?

Et qui fait-on prêcher la chasteté si mal à propos? Il faut le répéter encore, c'est l'amant public de Marion de Lorme; c'est celui de la Béjar qui disait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de Richelieu et Gros-René. C'est celui qui jouit le premier de la fameuse Ninon, si j'en crois l'abbé de Châteauneuf, intime ami de cette personne si célèbre, à qui je l'ai ouï dire plusieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de Ninon; testament beaucoup plus sûr que celui dont il est question.

C'est enfin celui dont les amours sont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de Retz, son rival auprès de madame de La Meilleraie, et son rival heureux.....

Ce n'est pas assurément que je prétende reprocher à un ministre ses galanteries; je sais combien il est permis à un grand homme, qui a pris une ville réputée imprenable, et qui a rendu des services à la patrie, de joindre les plaisirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien

même dangereux, de parler de chasteté à Louis XIII, qui devait être très-instruit du tour que lui avait joué madame du Fargis, dame d'atour de la reine? Consultez sur cette aventure et sur tant d'autres les Mémoires du cardinal de Retz, dans les premières pages du premier livre de ces Mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec Marion de Lorme »ne sont connus que par les mémoires intitulés: »*Galanteries depuis le commencement de la monarchie*, et par le *Dictionnaire de Bayle*.« Voyez ce que le cardinal de Retz en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute sur madame de Fruge.

Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, parle de ses amours avec autant de vérité que de ceux du cardinal de Richelieu; mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de Bourzeis, ayant fait la narration succincte que le cardinal corrigea très-succinctement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur? Il était le Colletet de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de Foncemagne, c'est le mien, et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

Réflexion.

J'aurais souhaité que M. de Foncemagne, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon aveu: j'aurais désiré qu'il eût consulté, à la page 298 de ce IV tome, le chapitre 48 intitulé: *Raisons de croire que le livre intitulé* Testament politique, etc., *est un ouvrage supposé.* *)

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause: des discussions inutiles détournent des grands objets; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'avais dit qu'il n'est pas naturel qu'un premier ministre demande l'abolition des comptants; j'avais dit que l'affaire des comptants ne fit du bruit qu'au temps de la disgrâce de Fouquet. M. de Foncemagne me répond »que l'affaire des comptants avait fait »du bruit long-temps avant la disgrâce du »surintendant; le cardinal ne l'ignorait pas. »Le grand Henri,« dit-il, »connaissait le mal »établi du temps de son prédécesseur, et ne l'a »pu ôter. L'exemple de M. de Sulli, etc.«

Réponse.

Je m'en tiens à ces propres paroles, pour

*) page 265 du présent tome.

être fondé à croire que le Testament politique ne peut être du cardinal de Richélieu. Les Mémoires de Sulli ne parûrent que longtemps après la mort du cardinal; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de Bourzeis. L'affaire des comptants n'avait donc point fait de bruit avant la disgrâce de Fouquet.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal: »Entre les voies »par lesquelles on peut tirer illicitement les »deniers des coffres du roi, il n'y en a point »de si dangereuses que celle des comptants, »dont l'abus est venu à un tel point, que »n'y remédier pas, et perdre l'état, c'est la »même chose, etc.«

Qui disposait alors des comptants, je vous prie? qui les signait? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers des coffres du roi; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible? est-elle concevable? et après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de Bourzeis aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la narration succincte: ce manuscrit sera tombé entre les mains de madame la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom; on l'aura enlevé chez elle après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal; voilà tout le mystère;

rien n'est plus naturel, plus simple, plus aisé à concilier.

Réflexion.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits, des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu testament prétend que »quand on établit un nouvel impôt, on est obligé de donner une »plus grande paye aux soldats.« Cela est faux dans tous les états de l'Europe; donc le cardinal de Richelieu ne peut l'avoir dit. M. de Foncemagne laisse cette objection accablante sans réplique.

Il est parlé dans le prétendu testament des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de Richelieu, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance; aussi M. de Foncemagne se garde bien de justifier l'abbé de Bourzeis sur cet article.

Ce même abbé de Bourzeis, dans ce même prétendu testament, ose dire que la seule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Espagne. Encore une fois, comment le surintendant des mers aurait-il pu avancer une fausseté si publique?

Preuves de la supposition du testament. Affaires de finance.

A toutes ces vraisemblances, qui me paraissent des certitudes, j'ajouterai toujours

que si le cardinal a voulu donner des leçons à son maître, il a donné des leçons bien étranges: s'il entre dans quelques détails, il se trompe toujours: s'il parle de finances, Chap. IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

»De trente millions à supprimer, il y en »a près de sept dont le remboursement ne »devant être fait qu'au denier cinq, la sup»pression se fera en sept années et demie »par la seule jouissance.«

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans sept années et demie un fonds est absorbé par la jouissance à cinq pour cent? Ces cinq pour cent en sept années et demie font trente-sept et demi: or, je demande à Barême si trente-sept et demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, et tous les hommes versés dans la finance, de lire ce chapitre, et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes et de pareils projets de ministres.

Autres preuves.

Vous voyez que sur terre et sur mer le rédacteur du Testament politique s'éloigne assez des idées ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissements à faire dans l'occident: les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire; et il est très-

certain que le feu comte Maurice, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais.

M. de Foncemagne me dit que j'ai confondu ce comte Maurice avec le Maurice prince d'Orange. Non, c'est l'abbé Bourzeis qui les confond, et c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de Bourzeis qui ait pu avancer (chap. IX) que Gênes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne faisait un plus grand commerce que Gênes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

Je crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, et surtout de tant de calculs erronés et de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs*? qu'il propose aux Français de ne s'habiller

que d'un bon drap du Sean; aux parlements de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille: qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'apesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux communs de morale, et en fasse un sermon insipide, sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'état chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été tellement frappé d'une inconvenance si marquée, que si l'abbé de Bourzeis me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de Richelieu, je lui dirais: Non, il n'est pas de lui, c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands seigneurs signent les comptes de leurs intendants, sans les avoir presque lus.

Objection.

M. de Foncemagne me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de Richelieu ait présenté à Louis XIII »ces lieux communs, »puériles, vagues, ce catéchisme pour un »prince de dix ans, si déplacé à l'égard d'un »roi âgé de quarante années, puisque le grand »Bossuet composa autrefois, pour l'instruction

»du dauphin, *la Politique tirée de l'Écriture* »*sainte.*«

Réponse.

Je réponds à M. de Foncemagne: Il est pardonnable au grand Bossuet d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'Écriture sainte;* mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de Louis XIV. Vous savez mieux qu'un autre, monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr; et dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, et l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente six ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et surtout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un style prolixe et rebutant.

Question importante.

Imaginons que Louis XIV, après les batailles d'Höchstädt, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de Villars un plan qui pût remédier aux maux présents de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de Villars, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi: »Sire, il faut commencer par restreindre les appels comme

»d'abus; toute contravention à la pragma-»tique a été estimée cas privilégié; vous »avez tort de prétendre le droit de régale »dans certains diocèses: il faut annexer à »la Sainte-Chapelle une abbaye; il ne faut »pas croire les gens de palais, qui jugent »de la puissance du roi par la forme de sa »couronne, qui étant ronde, n'a point de fin; »les universités prétendent qu'on leur fait un »tort extrême, de ne leur pas laisser, priva-»tivement à tout autre, la faculté d'enseigner »la jeunesse.«

»L'histoire de Benoît XI contre les corde-»liers qui, piqués sur le sujet de la perfec-»tion de la pauvreté, source des revenus de »saint François, s'animèrent à tel point qu'ils »lui firent ouvertement la guerre par li-»vres, etc.«

»Je vous apprends que les meilleurs prin-»ces ont besoin d'un bon conseil: je vous »apprends qu'un prince capable est un grand »trésor dans un état, et que beaucoup de »qualités sont requises pour faire un conseil-»ler d'état parfait. Je vous apprends qu'un »conseiller d'état doit être un honnête hom-»me; et voici sept grands paragraphes où »je parle des grands conseillers d'état, sans »dire un seul mot du fait dont il s'agit *).«

»Il est question, sire, d'empêcher les enne-»mis de venir à Paris; mais n'en parlons

*) L'abbé de Bourzeis avait le titre de conseiller d'état.

»point. Apprenez, à votre âge, que le règne »de Dieu est le principe du gouvernement »des états, et que la pureté d'un prince »chaste bannira plus d'impureté du royaume »que toutes les ordonnances qu'on pourrait »faire à cette fin.«

»Écoutez, sire, cette vérité si peu connue; »la raison doit être la règle et la conduite »d'un état; la lumière naturelle fait con»naître à un chacun que l'homme, ayant été »fait raisonnable, ne doit rien faire que par »cette raison.«

(Cette maxime est nouvelle, je l'avoue, mais elle n'en est pas moins curieuse, et elle prouve qu'il ne faut pas croire le P. Canaie qui loue tant le maréchal d'Hocquincourt de n'avoir point de raison.)

»Je vous apprends que la prévoyance est »nécessaire au gouvernement d'un état.«

»Je me donnerai bien de garde de vous »dire quels négociateurs secrets il faudrait »employer pour détacher l'Angleterre de »l'Allemagne et de la Hollande, pour oppo»ser le comte d'Oxford au duc de Marlbo»rough; mais lisez, si vous pouvez, mon »Chapitre VII, où je parle des négociations; »je vous y apprends que la faveur peut in»nocemment avoir lieu dans quelques choses, »lorsque le trône de cette fausse déesse est »élevé au-dessus de la raison: lisez le Cha»pitre VII, où un abbé que j'ai consulté, »dit que les Français étant destitués de »flègme, sont des viandes servies sans sauce.«

Si le maréchal de Villars avait parlé ainsi, n'est-il pas vrai que le roi Louis XIV l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander sur la frontière?

Voilà pourtant très-précisément ce qu'on impute au cardinal de Richelieu.

Maintenant je suppose que le cardinal eût donné à lire son testament à Louis XIII, qui ne lisait jamais; je suppose même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de surprise ne serait-il pas tombé? n'aurait-il pas été en droit de dire à son ministre: »J'attendais »de vous des conseils un peu plus précis: »vous savez de quelle importance il est »d'attacher à mon service les troupes weima»riennes, et que c'est l'unique moyen d'in»corporer l'Alsace à la France.«

»La Savoie va nous échapper: le chan»celier Oxenstiern peut faire une paix avan»tageuse avec l'Allemagne, et nous abandon»ner. De grands troubles se préparent en »Angleterre, dont il me semble que nous »pouvons profiter.«

»Quel avantage tirerons-nous de la revolte »de la Catalogne contre le roi d'Espagne, »et de la prise de Turin par le comte de »Harcourt de Lorraine?«

»Quels négociateurs emploierons-nous pour »attacher le landgrave de Hesse aux intérêts »de la France? Avons-nous assez d'argent »pour lui payer des subsides?«

»Quels secours pouvons-nous donner au »Portugal?«

»Par quel moyen pourrons-nous dissiper »les conspirations qui se trament en secret »en France?«

»Quelles propositions faudra-t-il faire au »duc de Bouillon, pour l'engager à céder »sa principauté de Sédan, et n'avoir désor- »mais d'autre intérêt que celui de me servir?«

»Que dois-je faire surtout pour écarter »de mon frère les conseillers pernicieux »qui sont près de l'engager à prendre les »armes?«

»Parlez-mois de tant d'intérêts importants »de qui dépend le destin de l'Europe et de »la France: ces seuls objets sont dignes de »vous et de moi; laissez là vos viandes ser- »vies sans sauce, et vos sept paragraphes »des devoirs d'un conseiller d'état. Je veux »bien que l'abbé de Bourzeis et Sirmon, et »Salomon, etc...... aient le brevet de con- »seiller d'état pour faire votre panégyrique, »mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.«

»Votre abbé de Bourzeis m'a déjà fait »perdre mon temps à lire une narration suc- »cincte et erronée de ce qui s'est passé »publiquement depuis quelques années, et de »ce que je savais mieux que lui. Tâches »donc de me procurer un mémoire succinct »de ce que je dois faire; que l'un soit la »suite de l'autre; et si Bourzeis n'est pas »capable d'un tel ouvrage, donnez-le à faire »à Colletet ou à Chapelain.«

Je demande à M. de Foncemagne et à tous les lecteurs, si un tel discours dans la bouche de Louis XIII n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison.

Suite de cette question.

Trouvez bon, monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à Louis XIII en ces termes: »Conjurant votre majesté d'appliquer son »esprit aux grandes choses importantes à son »état, et de mépriser les petites.«

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin: quel gouverneur lui donnera-t-on? qui mettra-t-on auprès de sa personne? Il n'en est pas dit un mot dans le testament; et cependant la narration succincte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naissance du dauphin. Ainsi dans cette longue déclamation adressée à Louis XIII, dans ces conseils donnés à son souverain d'un ton de maître, il n'est question, ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

Question intéressante.

Souffrez que je vous propose un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne sais s'il est bien vraisemblable qu'un grand ministre ait conseillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges; la France èst le seul pays souillé de cet opprobre.

Je ne sais s'il est bien vrai que ce qu'on appelle »basse naissance, produit rarement »les qualités nécessaires à un magistrat, et »que de deux personnes dont le mérite est »égal, celle qui est plus aisée en ses af»faires est préférable à l'autre.« Le testament ajoute: »Il est certain qu'il faut qu'un »pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe »bien forte, si elle ne se laisse amollir »quelquefois par la considération de ses in»térêts.«

Le cardinal pouvait-il penser ainsi, lui qui avait vu les magistrats les plus pauvres du parlament, Barillon, Sallo, l'Ainé, Bitaut, et le père de Scarron, résister à sa violence avec le plus de courage?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tous pays les meilleurs citoyens, puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des bassesses, et au-dessous de la grande opulence qui nourrit presque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *basse naissance,* les avocats dont on tire les magistrats

dans tout le reste de l'Europe, sont tous des citoyens de familles honnêtes, et précisément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magistrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois: la dissipation et les plaisirs, suite ordinaire de la richesse, ne les ont point corrompus; ils enseignent les magistrats, et sont par conséquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges est un très-grand mal, qui n'a eu sa source que dans les malheurs de François Ier, et dans la très-mauvaise administration de ces finances.

Ce serait une chose monstrueuse en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et même dans presque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'est connu ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un ministre ait pu conseiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magistrature en France avec tant de dignité et de justice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été sans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainsi cette magistrature elle-même s'élève, avec le reste de la terre, contre l'abus qu'on

suppose approuvé par le cardinal de Richelieu.

Conclusion.

Je persiste toujours, monsieur, dans mon sentiment, qui a été le vôtre, et qui semble encore l'être; c'est-à-dire que le cardinal de Richelieu put jeter un coup d'œil sur la narration succincte de l'abbé de Bourzeis; et j'ajoute que si le cardinal avait vu le reste, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde est plein de ces donneurs d'avis qui font parler les ministres; mais j'ose croire que toutes les fois qu'on attribue à un ministre des projets visiblement impraticables, des calculs erronés, des assertions évidemment fausses, des erreurs grossières sur les choses les plus commmunes, des déclamations de rhétorique sans objets précis, et de vagues réflexions sans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince à qui s'adressent ces discours, on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques, que Bourzeis et Dageant ont fabriqué le Testament politique? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118: »Ce pourrait bien être le fruit

»du travail de Dageant;« vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, et pour prouver que le testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire, parce que le testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que quand vous dites le cardinal de Richelieu, vous entendez toujours Dageant et Bourzeis.

Cependant comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le testament prétendu n'est pas du cardinal de Richelieu, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en me disant qu'il a été loué par La Bruyère? N'est-il jamais arrivé qu'un homme de lettre se soit laissé séduire par un grand nom, par l'envie de faire sa cour à des personnes puissantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine souvent les esprits les mieux faits? Si l'abbé de Bourzeis avait donné ses *idées politiques* sous son nom, on en aurait ri, comme des projets de M. Ormin et de Caritidès.

Il sentit combien Sosie a raison de dire:

Tous ces discours sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat;
Ce serait paroles exquises,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention est établie, vous savez que la raison perd tous ses droits. Les noms, en tout genre, font plus d'impression que les choses.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passa dans un souper, au Temple, chez M. le prince de Vendôme, au sujet des fables de La Motte. Elles venaient de paraître, et par conséquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de Chaulieu, l'évêque de Luçon, fils du fameux Bussi Rabutin, et beaucoup plus aimable que son père; un ancien ami de Chapelle, plein d'esprit et de goût, l'abbé Courtin, et d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de La Motte; le prince de Vendôme et le chevalier de Bouillon enchérissaient sur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis: Messieurs, vous avez tous raison; vous jugez en connaissance de cause: quelle différence du style de La Motte à celui de La Fontaine! Avez-vous vu la dernière édition des Fables de La Fontaine? Non, dirent-ils. Quoi! vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on a trouvée parmi les papiers de madame la duchesse de Bouillon? Je leur récitai la fable, ils la trouvaient charmante, ils s'extasiaient. Voilà du La Fontaine! disaient-ils; c'est la nature pure; quelle naïveté! quelle grâce Messieurs, leur dis-je, la fable est de La Motte; alors ils me la firent répéter, et la trouvèrent détestable.

J'ai été souvent à portée de conter cette histoire à propos; et je crois que c'est ici sa véritable place.

Vous pensez, monsieur, justifier les bévues du ministre par les miennes; vous feignez de croire que le cardinal de Richelieu a pu prendre le pape Benoît XI pour le pape Jean XXII, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'Essai sur les Mœurs, etc., la *Sardaigne* pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des sottises, que le cardinal de Richelieu a pu aussi en dire. Le cas est bien différent. Il n'est pas permis à un ministre de se tromper, quand il donne des leçons à son maître. Je ne donne de leçons à personne; je suis fait pour en recevoir; c'est à moi qu'il est permis de se tromper; et c'est à vous de me redresser.

Aussi vous me reprochez, pour justifier le cardinal de Richelieu, ou plutôt Bourzeis et Dageant; vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'Essai sur les Mœurs, etc., que Constance de Naples était fille de Guillaume II; non, monsieur, je ne l'ai point dit: l'édition que j'ai sous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12: »Il ne restait de la race légitime des conquérants normands, que Constance, fille du roi Roger, premier du nom.« Si on a mis Victor II pour Victor IV, ce n'est pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le testament du cardinal. Je ne sais pas de quelle édition vous vous êtes servi. Si je pouvais

encore avoir quelque amour-propre dans ma vieillesse, en connaissant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, et surtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, jusque-là que plusieurs de mes tragédies sont remplies de vers qui ne sont pas de moi, et que je n'ai reconnu ni Tancrède ni Olympie dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me justifie auprès de vous, monsieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui assurément est égal au vôtre; amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaisance, contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop souvent, mais qu'elles sont forcées de respecter en secret.

J'avoue que vous avez très-grande raison quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un Léopold d'Autriche pour un autre Léopold d'Autriche, dans l'Essai sur les Mœurs, etc. Que Dieu vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes! Il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire; elle m'a servi depuis long-temps à corriger cette bévue: et si vous aviez pris la peine de lire mes Remarques sur l'histoire générale, imprimée en 1753, vous auriez vu ces paroles à la page 85.

»Je me suis trompé sur un duc d'Autriche »qui enchaîna et vendit Richard II roi d'An-

»gleterre: ce n'est pas ce duc qui fit la »guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs »pareilles dont les lecteurs savants s'aperçoivent, et dont les autres doivent être »informés.«

Ainsi, monsieur, étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs, que vous relevez près de deux ans après moi, soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de MM. Dageant et Bourzeis. Il y a une petite différence entre eux et moi; c'est qu'on loue le cardinal de Richelieu d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs, et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à Louis XIII du Testament politique attribué au cardinal de Richelieu; et on parle quelquefois à Louis XV et à sa cour d'écrits qu'on m'attribue, et auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur est le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie, monsieur, de me la rendre de mon vivant; cette justice est surtout d'être bien persuadé de mes sentiments respectueux pour vous, et de ma très-sincère estime.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

Vous semblez penser que la narration succincte fut écrite par ordre du cardinal de Richelieu, et que le Testament politique a

été composé en partie par Dageant, et en partie par Bourzeis, ou quelque autre; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter aussi, et de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices, près Genève, 23 octobre 1764.

LETTRE ÉCRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

En vous envoyant, monsieur, la réponse que j'ai faite à M. de Foncemagne, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions; le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testaments de Louvois, de Colbert, du duc de Lorraine, du cardinal Albéroni, du maréchal de Belle-Isle? Les testaments politiques sont devenus si fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de Mandrin.

Lorsque le testament du cardinal Albéroni parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de Montgon, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne, beaucoup plus vrai et plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal Albéroni pour quelque

bonne pension : il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent, à qui personne n'avait fait de legs, et qui, n'ayant pas de quoi subsister, faisait des testaments pour gagner sa vie.

M. de Bois-Guilbert s'avisa d'abord d'imprimer la Dixme royale sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban* : ce Bois-Guilbert, auteur du Détail de la France, en deux volumes, n'était pas sans mérite ; il avait une grande connaissance des finances du royaume, mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand Colbert l'emporta trop loin ; on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un faiseur de projets qui exagérait les maux du royaume, et qui proposait des mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre, auprès du ministère, lui fit prendre le parti de mettre sa Dixme royale à l'abri d'un nom respecté ; il prit celui du maréchal de Vauban, et ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la Dixme royale est de ce maréchal si zélé pour le bien public ; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que Bois-Guilbert se donne à lui-même dans la préface, le trahissent ; il y loue trop son livre du Détail de la France ; il n'était pas vraisemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs ; on voit dans cette

préface un père qui loue son fils, pour faire bien recevoir un de ses bâtards.

L'abbé de Saint-Pierre, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées; il les donnait, à la vérité, sous son nom avec franchise; mais il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne, et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, et du soin d'établir une ville pour tenir la diète européane, ou européenne, ou europaine. Il ressemblait aux anciens législateurs qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à Dieu, monsieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques! mais il y a des charlatans de toute espèce, et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine se compter.

Ce qu'il y a de pis, c'est qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite soutenir, avec autant d'esprit que de bonne foi, les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles sont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puisse favoriser la cause qu'ils embrassent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cause, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il est peut-être plus commun encore de se tromper soi-même, que de chercher à tromper les autres.

La séduction et la charlatanerie entrent même dans les choses purement de goût,

dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un discours oratoire. Tel qui sera enchanté de l'Arioste n'osera l'avouer, et dira, en bâillant, que l'Odyssée est divine.

Il y a une foule prodigieuse de gens d'esprit; mais les personnes d'un goût épuré, qui pensent juste, et qui disent ce qu'elles pensent, sont bien rares.

Que d'erreurs monstrueuses accréditées par la science même qui aurait dû les détruire? On commence par une fausse charte, par un diplôme supposé; on le montre en secret à quelques personnes intéressées à le faire valoir; sa réputation s'établit avant même qu'il soit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les esprits sensés se récrient contre l'imposture; on les fait taire; on rectifie une erreur; on déguise habilement un mensonge; on corrompt le sens du texte par des commentaires. Ecoutez Montagne, il dira bien mieux que moi:

»Les premiers qui sont abreuvés de ce »commencement d'étrangeté, venant à semer »leur histoire, sentent, par les oppositions »qu'on leur fait, où loge la difficulté de la »persuasion, et vont calfeutrant cet endroit »de quelque pièce fausse. Outre ce que, »*insitâ hominibus libidine alendi de industriâ rumores:* nous faisons naturellement conscience »de rendre ce qu'on nous a prêté, sans »quelque usure et accession de notre crû. »L'erreur particulière fait premièrement l'er-

»reur publique, et à son tour l'erreur pu-»blique fait l'erreur particulière. Ainsi va »tout ce bâtiment, s'étoffant et formant de »main en main; de manière que le plus »éloigné témoin en est mieux instruit que le »plus voisin, et le dernier informé, mieux »persuadé que le premier. C'est un progrès »naturel. Car quiconque croit quelque chose, »estime que c'est ouvrage de charité de la »persuader à un autre; et pour ce faire, »ne craint point d'ajouter de son invention, »autant qu'il voit être nécessaire en son conte, »pour suppléer à la résistance et au défaut »qu'il pense être en la conception d'autrui.«

Qui veut apprendre à douter, doit lire ce chapitre entier de Montagne, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage et le plus aimable.

ARBITRAGE ENTRE M. DE VOLTAIRE ET M. DE FONCEMAGNE.

M. de Voltaire et M. de Foncemagne ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute, qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagonistes.

Le sujet qui les divise paraît très-important; il s'agit de savoir, non-seulement si le plus grand ministre qu'ait eu la France, est l'auteur du Testament politique, mais encore s'il est digne de lui, et s'il faut, ou

l'accuser de l'avoir fait, ou le justifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureusement dans un siècle où la recherche de la vérité est permise dans tous les genres. Nulle considération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuse aux hommes jusque dans les choses indifférentes. Un homme public, un grand homme appartient à la nation entière; il est comme un de ces monuments publics exposés aux yeux et aux jugements de tous les hommes.

Je vais donc user du droit naturel que nous avons tous, et proposer mes idées sur ce fameux Testament politique.

Je suis persuadé que M. de Foncemagne a raison d'attribuer au cardinal de Richelieu la *narration succincte des grandes actions du roi Louis XIII,* et de rendre en effet ce ministre responsable de tout ce qu'on lit dans ce discours, supposé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main sont une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage, et laissent penser en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il semble surtout par ces mots, *Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête, etc.,* que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de Voltaire nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut

écrit; »ce ne peut être,« dit-il, »que sur la »fin de juillet ou au mois d'août 1641,« puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, et reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain, par cette note, de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on est près de perdre; et il l'avertit qu'il pourra parler de Monaco *), dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année: il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes et dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de Richelieu, pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de Voltaire demande pourquoi ce manifeste n'est point signé par le cardinal? En voici, je crois, la raison:

Le cardinal voulait et devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le faisait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité

*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de Richelieu ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fût au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

et à la modestie. Il lui faisait dire des choses dont Louis XIII n'aurait que trop reconnu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de Richelieu, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestants, et l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de La Vieuville qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de Brienne, secrétaire d'état, lui donne. Le comte de Brienne nous apprend dans ses Mémoires, que ce fut le duc de La Vieuville qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement, ainsi que le cardinal de la Rochefoucauld *). Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les Mémoires de Rohan, le Journal de Bassompierre, les Mémoires de Vittorio Siri, les Manifestes de la reine-mère, les Mémoires de Dageant, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; et ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de Louis XIII avec le roi d'Angleterre qu'il commença à manifester ses grands talents, et à l'emporter sur tous ses concurrents.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pou-

---

*) Mémoires de Brienne, tome I, page 160.

vait, sans se nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute l'autorité, et qu'il promit de s'en servir *pour rabaisser l'orgueil des grands.*

Ce fut depuis le mois d'août 1641 que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, et du roi même. Le roi était si fatigué et si mécontent de lui, que le grand-écuyer Cinq-Mars osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque Louis XIII lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de Châteauneuf.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de moments depuis le mois d'août 1641, jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la narration succincte; et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que, s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de Bérulle avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuses prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la du-

chesse de Savoie, sœur du roi son maître, »que les extravagances ajoutaient une nou»velle honte à sa conduite.«

Il y a tant de traits de cette espèce dans la narration succincte, toutes les grandes maisons du royaume y sont si maltraitées, on y parle de plusieurs principaux personnages avec tant de mépris, que je ne suis point étonné que le cardinal de Richelieu n'ait jamais signé cette pièce.

Nous accorderons à M. de Foncemagne que cet ouvrage est authentique; qu'il a été composé en 1641; que le cardinal de Richelieu l'a vu; qu'il y a fait des notes; qu'en un mot c'est un monument précieux de ces temps-là.

Nous pensons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal sur cet ouvrage, puisqu'il ne lui a pas donné une sanction légitime en le signant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conservée, et qui reçoit sa principale importance du nom sous lequel elle a été composée.

Il nous paraît extrêmement vraisemblable que cette narration succincte, ce projet de manifeste, fait évidemment en 1641, finissait à ces mots: »d'un prince dont la présence »n'était pas peu utile à maintenir en son »obéissance les peuples qu'il avait en gou»vernement;« car c'est au bas de cette page, qui est probablement la dernière, qu'on

trouve dans un grand espace ces mots de la main du cardinal ainsi rangés :

Monaco,
Si vous reperdez
Aire,
galères d'Espagne
perdues par tempête,
distribution de
bénéfices.

Ensuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

»Voilà, sire, jusqu'à présent, quelles ont »été les actions de votre majesté, que j'esti»merai heureusement terminées, si elles sont »suivies d'un repos qui vous donne moyen »de combler votre état de toutes sortes »d'avantages. Pour ce faire, il faut consi»dérer les divers ordres de votre royaume, »l'état qui en est composé, votre personne »qui est chargée de sa conduite, et les »moyens qu'elle doit tenir pour s'en acquitter »dignement ; ce qui ne requiert autre chose »en général que d'avoir un bon et fidèle »conseil, faire état de ses avis, et suivre la »raison dans les principes qu'elle prescrit »pour le gouvernement de ses états : c'est à »quoi se réduira le reste de cet ouvrage, »traitant distinctement ces matières en divers »chapitres subdivisés en diverses sections, »pour les éclaircir plus méthodiquement.«

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même style que la narration succincte.

Secondement, elle n'est point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'est que dans une lettre au roi qui précède cette narration; et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement sujette à révision, comme la narration succincte, devrait avoir été signée sans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeste du cardinal de Richelieu auprès du roi son maître, sous le nom de *narration succincte*, a été vu et corrigé de la main du premier ministre, nous croyons qu'il n'en est pas de même du Testament politique. Nous pensons que l'auteur, soit l'abbé de Bourzeis, soit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages ensemble, et faire passer ses propres idées, non-seulement sous un nom illustre, mais à la faveur d'une pièce avouée, en quelque façon, par le cardinal lui-même. Nous sommes portés à penser que l'abbé de Bourzeis n'avait aucune part à la narration. Le style du Testament politique semble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration succincte.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. de Voltaire, quand il dit que si le Testament politique avait été vu du cardinal de Richelieu, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce testament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce

genre; et il ne nous paraît nullement vraisemblable qu'un homme aussi instruit, et aussi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une seule des erreurs dont le Testament politique est rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de Voltaire est d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des faussetés, des incompatibilités, des superfluités, dont M. de Voltaire s'est contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un ministre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le Testament politique dit »que le désordre des personnes qui autorisait les laïques à posséder les bénéfices, »est absolument banni.«

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous Louis XIV. M. de Voltaire a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de Soissons tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de Guise, l'évêché de Metz au duc de Verneuil, l'abbaye de Saint-Denis au prince de Conti, celle de Saint-Remi de Rheims au duc de Nemours, celle de Moutier-Ender au marquis de Tréville, etc. Cet usage était si commun, et dura si long-temps, que nous lisons dans la vie du célèbre Boileau Despréaux, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à tou-

tes les lois du royaume, il est dit, page 112: »Il y a très-grand lieu de croire que le premier fondement de cet usage vient de »la confiance que les ecclésiastiques prirent »en l'autorité royale; lorsque étant maltraités par les antipapes Clément VII, Benoît XIII, »et Jean XXIII, réfugiés en Avignon, ils eurent recours au roi.«

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à Urbain VI, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que son compétiteur Urbain prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'Urbain, celui qui s'appelait Boniface IX disputa la tiare à celui qui se faisait appeler Clément VII; et tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les églises dont ils étaient reconnus. L'université de Paris résista à Clément VII, l'accusa de simonie par la bouche de Clémengis, et proposa »de le »chasser du troupeau de l'Eglise comme un »loup dangereux;« mais il ne fut pas question d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon*. L'opiniâtre Luna, antipape, qui lui succéda sous le nom de Benoît XIII, essuya de l'université un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut suivi d'un autre appel à un concile écuménique.

Ainsi tout cet article du Testament politique est entièrement erroné, et l'auteur se

trompe évidemment sur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) »Les personnes qui s'attachent à Dieu, etc., sont si absolument »exemptes de la juridiction temporelle des »princes, qu'elles ne peuvent être jugées que »par leurs supérieurs ecclésiastiques.«

M. de Foncemagne fait à cette occasion la remarque judicieuse, »que cette proposition, fausse dans tous ses points, est peu »digne d'un législateur français.« Nous ajoutons que ce qui est si indigne d'un ministre, ne doit point être présumé avoir été écrit par ce ministre.

4°. Nous en disons autant de cette assertion si évidemment fausse (page 128), »que »l'Église donna pouvoir aux juges séculiers »de prendre connaissance des cas appelés »privilégiés.« Il n'est certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature ecclésiastique, de se dépouiller de ses droits pour en revêtir ceux qu'on croit ses compétiteurs; et M. de Foncemagne pense comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît composé par un ecclésiastique, beaucoup plus attaché à son état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du ministère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, et de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, et de l'article sur les exemptions.

Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont, presque en tout, l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices, et on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlements.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlements du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, et sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de Voltaire, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressants qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède et avec une partie de l'Allemagne; l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu: et nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, et de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur, théologien, était peu instruit des unes, et n'avait aucune connaissance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la société des jésuites ait donné *tant de jalousie à l'archiduc Albert*, comme il est dit (page 174) qu'elle en donna à l'université de Louvain; mais il nous semble qu'il n'est rien dit

nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jésuites, si dévoués en tout temps à la maison d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du testament, »l'ordre de saint Benoît a été autrefois si »absolument maître des écoles, qu'on n'en»seignait en aucun autre lieu.«

Le cardinal de Richelieu savait sans doute que Charlemagne institua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris, jusqu'à Guillaume de Champeau qui illustra cette école, érigée bientôt après en université.

9°. (page 176) L'histoire du pape Benoît XI, »contre lequel les cordeliers, piqués au sujet »de la perfection de la pauvreté, etc.«

Nous ne pouvons nous empêcher de relever, avec M. de Voltaire, cette erreur essentielle. Ce n'est pas ici une simple erreur de nom, une simple méprise en chronologie, un mot mis pour un autre. Benoît XI ou XII, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne put être pris pour le pape Jean XXII, qui fut accusé d'hérésie sur la vision béatifique, et qui long-temps auparavant, s'étant déclaré contre l'empereur Louis de Bavière, osa le proposer en idée par une bulle, en 1327. Il fut déposé à son tour, non moins vainement, par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif, le 22 mai 1328.

L'auteur du testament brouille toute cette

histoire avec une ignorance étonnante. Il suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à Louis de Bavière ; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'état, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de Richelieu capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous semble que celui qui fait parler le ministre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la nécessité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les esprits des magistrats qui sont d'une naissance trop médiocre, »ont une austérité »si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâ»cheuse, mais préjudiciable ;« et à la page 206,

il dit »qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait »l'âme d'une trempe bien forte, s'il ne se »laisse fléchir par la considération de ses »propres intérêts.«

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de Voltaire sur ce sujet: il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de l'Esprit des lois n'a que trop abusé de ce passage du Testament politique *). »Si dans le peuple,« dit-il, »il se trouve »quelque malheureux honnête homme, le »cardinal de Richelieu insinue qu'un monar»que doit se garder de s'en servir: tant il »est vrai que la vertu n'est pas le ressort de »ce gouvernement.«

Il met en marge, »que le Testament po»litique a été fait sous les yeux et sur les »Mémoires du cardinal de Richelieu, par »MM. de Bourzeis et de..... qui lui étaient »attachés.«

Nous convenons avec M. de Montesquieu que l'abbé de Bourzeis fit ce testament; mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le testament dise ce que M. de Montesquieu lui fait dire. Il le cite ainsi en marge: »Il ne faut, »y est-il dit, se servir de gens de bas lieu; »ils sont trop austères et trop difficiles.« Ce n'est pas citer exactement; le testament dit

*) Esprit des Lois, chap. V, liv. VIII, dernières lignes.

dans cet endroit que les hommes d'une basse naissance sont d'ordinaire difficiles et d'une austérité épineuse; il ne dit point qu'il ne faut pas se servir d'un pauvre honnête homme; et il se contredit dans le moment d'après, en disant »qu'un pauvre magistrat est »trop exposé à se laisser amollir.«

Ainsi l'auteur du testament tombe dans des contradictions, et l'auteur de l'Esprit des lois dans une grande erreur, et surtout dans une erreur très-odieuse, en supposant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être satirique. C'est encourager au crime que de représenter la vertu comme inutile ou comme impossible.

Rapportons ici le passage qui se trouve dans une note du Siècle de Louis XIV *).

»Il est dit dans l'Esprit des lois, qu'il faut »plus de vertu dans une république; c'est »en un sens tout le contraire; il faut beau»coup plus de vertu dans une cour pour »résister à tant des séductions. Le duc de »Montausier, le duc de Beauvilliers étaient »des hommes d'une vertu très-austère; le »maréchal de Villeroi joignit les mœurs plus »douces à une probité non moins incorrup»tible; le marquis de Torci a été un des »plus honnêtes hommes de l'Europe, dans »une place où la politique permet le relâ-

*) Tome II, p. 62.

»chement de la morale; les contrôleurs-»généraux Le Pelletier et Chamillart passèrent pour être moins habiles que vertueux. »Il faut avouer que Louis XIV, dans cette »guerre malheureuse, ne fut guère entouré »que d'hommes irréprochables. C'est une »observation très-vraie et très-importante »dans une histoire où les mœurs ont tant »de part.«

Tout ce passage est dans la plus exacte vérité; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il est si beau qu'il se soit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela est si honorable pour la nation et pour le beau siècle de Louis XIV, si encourageant pour tous les siècles, qu'il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne savoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir seul, de tous les historiens, démêlé et mis dans son jour cette vérité utile au genre humain.

Saisissons avec plaisir cette occasion d'observer que dans tous ses ouvrages M. de Voltaire a toujours eu pour objet la vérité et la vertu. Sa Henriade, ses tragédies, ses histoires respirent l'humanité, la bienfaisance, l'indulgence; il a toujours rendu justice au mérite malheureux et à la vérité persécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul, en écrivant l'histoire, n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la discussion des atteintes que le Testament politique (page 217) donne aux parlements du royaume. Il n'était pas hors de vraisemblance que le cardinal de Richelieu eût de tels sentiments; mais aussi, il est très-vraisemblable que l'auteur, en conseillant au roi d'envoyer dans les provinces des conseillers d'état et des maîtres des requêtes pour rendre la justice, écrivait après l'année 1665, lorsque Louis XIV eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commission extraordinaire. Il n'est guère possible qu'alors on eût suivi en cela les instructions du cardinal de Richelieu, dont le testament ne parut qu'en 1688; et il est assez naturel que l'auteur, déguisé sous le nom du cardinal, ait conseillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *du Conseil du prince*, nous sommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague sur la probité nécessaire à un conseiller d'état, sur le cœur et la force d'un conseiller d'état, sur l'application que doivent avoir les conseillers d'état; et nous présumons qu'il n'est pas vraisemblable qu'un ministre ait perdu son temps à composer une déclamation si vaine et si fastidieuse, lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, et tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du testament, et tel a été l'avis

de ceux qui l'ont vu avec nous, et que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés: *Fondement du bonheur d'un état. Établissement du règne de Dieu. La raison doit être la règle et la conduite d'un état. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un état. La prévoyance est nécessaire au gouvernement d'un état. Les peines et les récompenses sont deux points tout-à-fait nécessaires à la conduite d'un état. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires, etc.*

Tout cela convient à la Suède, à la Russie, à la Chine, aussi-bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut se faire valoir; rien ne ressemble moins à un ministre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons seulement une maxime bien cruelle (page 27, IIe part.): il est dit qu'en plusieurs occasions on peut, sans preuve authentique, *commencer par l'exécution*; c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme soupçonné de crime d'état, sauf à examiner ensuite s'il est coupable.

Quelque despote qu'ait été le cardinal de Richelieu, il est difficile de penser qu'il ait donné des conseils si abominables. Ce sont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela est trop opposé

au chapitre intitulé *du Règne de Dieu*. C'est ici que l'auteur affecte de ressembler à Machiavel, pour se donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand ministre, il doit le faire parler en tyran. Nous respectons trop la mémoire du cardinal, pour lui imputer des conseils qui rendraient à jamais sa mémoire odieuse a tous les peuples; et nous nous joignons à M. de Voltaire pour bénir le ciel que Fénélon ait fait son Télémaque, et que Richelieu puisse être lavé du soupçon d'avoir fait ce testament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent précisément la France.

15°. Il est dit, au chapitre V *de la puissance sur mer*, non-seulement »que la Province a »beaucoup plus de grands ports et de plus »assurés que l'Espagne et l'Italie ensemble« (ce que M. de Voltaire a très-bien relevé); mais on assure encore »que la Bretagne con»tient les plus beaux ports qui soient dans »l'Océan ;« ce que M. de Voltaire ne devait pas moins reprendre.

Nous sommes entièrement de son avis sur cette exagération insoutenable, dont il n'a pas cru que le surintendant des mers pût être capable : et tout le reste de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le mestral et la tramontane, et qui n'a aucune connaissance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce, il nous paraît bien difficile que le cardinal de Ri-

chelieu soit entré dans le détail des soies et des cotons filés. Il se serait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets et tannés se fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gênes ; ce qui est d'une fausseté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17°. La section 7 (page 141) annonce le »projet de décharger le peuple des trois »quarts du faix qui l'accable maintenant.« Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'état, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de Voltaire a élevé au sujet des comptants : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* les ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions (page 161), et de réduire (même page) le comptant du roi à trois cent mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à

la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. »La suppression,« dit l'auteur, »d'un capital de sept millions, à cinq »pour cent, se fera en sept années et demi, »par la seule jouissance.«

M. de Voltaire a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille de son capital, sous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition révoltante serait la déstruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. »De sept autres millions,« dit l'auteur, »qui ne devront être remboursés »qu'au denier six, qui est le prix courant »de telles charges, elles pourront être rem»boursées en huit années et demi.« Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne sait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize et un quart, parce que six pour cent sont la seizième partie et un quart de cent; et il est bien clair qu'en huit années et demie, un capital, à six pour cent d'intérêt, ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit et demi font cinquante et un; de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursés qu'au denier six?*

six pour cent sont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées au cardinal de Richelieu, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de Voltaire qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

19°. Nous avions pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, et trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille: mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page 175). La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers, sur les vilains nommés alors leurs *sujets,* impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui, dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Assujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue avec les dernières classes des hommes; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre; le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très-vrai encore (page 101) que l'auteur du testament propose d'ordonner »à tous »les gentilshommes qui auront passé vingt »ans de porter les armes,« et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie, »d'enrôler »dans leurs compagnies au moins la moitié »des gentilshommes.«

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit »que si l'on veut avoir cin»quante mille hommes, il en faut lever cent »mille.«

Saisis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que pour peu qu'on ait de justice, on doit des remercîments à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reste à rechercher comment il s'est pu faire qu'on ait si long-temps attribué au cardinal de Richelieu ce Testament politique. Il est trop vrai, comme l'a dit M. de Voltaire, que bien qu'il y ait une foule immense de livres, on lit peu et on lit mal: l'esprit se repose sur la foi d'un grand nom; il est plus aisé et plus commun de croire que d'examiner; le temps donne de l'autorité à l'erreur; ceux qui la combattent trop tard passent pour téméraires; et on emploie quel-

quefois pour la soutenir toutes les armes dont on ne devrait se servir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour résumer tout ce que nous avons dit, nous pensons que M. de Foncemagne a saisi le vrai, en faisant voir que le cardinal de Richelieu commanda, lut et margina son manifeste sous le nom de *narration succincte;* et que M. de Voltaire a prouvé que le Testament politique, joint à cette narration, n'est ni ne peut être l'ouvrage d'un ministre dont le nom sera toujours illustre, et qui nous devient cher de jour en jour par les mérites et les services des héritiers de son nom et de sa gloire.

EXAMEN

DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL ALBÉRONI.

Après tant de testaments cassés par le public, celui du cardinal Albéroni vient de paraître. Je souhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal Albéroni l'ait mis sur son testament. Cet éditeur ou cet auteur, connaît sans doute assez les hommes, les affaires et le train du monde, pour ne pas ignorer qu'un bon legs, qui procure une vie heureuse, vaut mieux que toutes les spéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raisonnements sur le commerce ruineux de l'Europe avec les

grandes Indes; un négociant, d'un trait de plume, y envoie, sans raisonner, des effets; il s'enrichit et ne lit point le livre. Il en est de même dans la politique; l'homme d'esprit oisif fait des projets pour changer la face de l'Europe; ceux qui gouvernent suivent leur routine, et ne s'informent pas seulement si on a fait des projets.

L'abbé de Bourzeis, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de Richelieu. D'autres ont pris le nom de Mazarin, de Colbert, de Louvois, du duc de Lorraine. Tous ces testaments sont faits dans le goût de celui de Crispin, qui prend la robe de chambre et le nom de Géronte dans le Légataire universel. On voit bien que ce n'est pas Géronte, qui a fait ce testament là; on y reconnaît bien vite Crispin.

Ce n'est pas un Crispin à la vérité qui a composé le testament du cardinal Albéroni; c'est un homme passablement instruit: mais il faut qu'il se détrompe de la vanité de faire accroire que ce testament soit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau, dans sa préface, vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce seul mot *testament d'un ministre*, impose le devoir indispensable de déposer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en constater l'authenticité par des voies équivalentes; cette loi ne peut être violée sans que le public soit en droit de crier à la supposition. Il est absolument

nécessaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorsque je fis imprimer à La Haye l'Anti-Machiavel, j'en déposai l'original à l'hôtel de ville, et il y est encore. Aussi l'auteur ne prétend pas que le testament du cardinal Albéroni soit l'ouvrage de ce ministre; il dit seulement que ce sont ses intentions; que c'est un recueil de quelques pensées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les siennes; et par là c'est un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *testament* ou non, il n'importe: les titres des livres sont comme ceux des hommes aux yeux du philosophe; il ne juge de rien par les titres.

Que ce soit le cardinal Albéroni ou son truchement, qui propose au roi d'Espagne d'encourager l'agriculture, il est clair que c'est un très-bon avis, et qu'il faut le suivre, soit qu'il vienne d'un ministre ou d'un fermier. L'auteur propose de cultiver les terres espagnoles par des nègres. Pourquoi non? ces terres qui manquent de laboureurs, accusent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures sous lesquelles elles étaient fertiles. Les déserts de la Prusse, cultivés par des étrangers, sont un reproche aux terres de la Castille.

Peu d'hommes connaissent mieux l'Espagne que l'auteur; on croirait presque que c'est le ministre de Philippe V, ou celui qui a été le compagnon de sa retraite et son malheu-

reux ami, si l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte toutes les causes de la dépopulation de l'Espagne: mais il me semble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces causes l'expulsion des Juifs et des Maures, et les transplantations en Amérique. L'émigration des protestants est insensible en France. Oui, parce que la France possède environ vingt-deux millions d'habitants industrieux; mais il n'y a guère plus de six millions d'âmes en Espagne; et la fière oisiveté y étouffe l'industrie. Otez beaucoup à celui qui a peu; que lui reste-t-il? et comment réparer ces pertes dans un pays où les pères transmettent aux enfants la maladie qui attaque le genre humain dans sa source, et où la superstition ensevelit la nature dans les cloîtres? Je me sers ici du mot de *superstition* que le cardinal emploie; je me ferais un scrupule de changer ses paroles. D'ailleurs, l'auteur fait bien voir que l'Espagne est le pays de la grandeur et des abus. Il fait plus: il montre les ressources: l'ouvrage n'a pas été revu par les inquisiteurs. Il y a tel pays qui exige qu'on soit à six cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immense, conçu autrefois par le cardinal Albéroni. Cet homme, en 1707, n'avait été connu dans Anet (dont il refusa la cure) que sur le pied d'un *uomo faceto e piacevole*, qui faisait des soupes à l'oignon excellentes. Campistron le protégeait alors.

et en 1718 il allait bouleverser la terre. J'en parlai dans l'Histoire de Charles XII. Je lui rendis justice, et il me remercia avec d'autant plus de sensibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche, Charles XII et le czar contre l'Angleterre; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Narva; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après sept cents ans de sujétion ou d'esclavage ou de soumission. Suivant ce dessein, un corps italique s'établissait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Don Carlos devait posséder Naples et Sicile; son frère don Philippe avait la Toscane. La Lombardie faisait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux états de Venise. Le domaine du duc de Modène s'accroissait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangements ou de ces dérangements politiques. Le coup de fauconneau qui tua Charles XII renversa tout le projet: mais cette machine brisée fut encore assez forte, quelque temps après, pour porter don Carlos sur le trône des Deux Siciles par de nouveaux efforts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre; ensuite il lui

propose la vice-royauté de Majorque: est ce bien le cardinal Albéroni qui fait ces propositions?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de Fleuri, et qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes et les gémissements des peuples pendant son ministère? Si c'est le cardinal Albéroni qui parle ainsi, ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de Fleuri. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de Saint-Dizier à Moyenvic, on dit: »C'est »le cardinal de Fleuri qui a donné toutes »ces terres à la France; qu'aurait fait de »mieux alors un grand homme?« Le cardinal Albéroni est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort: son testament est une satire.

Il blâme le cardinal de Fleuri d'avoir voulu la guerre de 1741; et on sait qu'il ne la voulait pas, et qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur Charles VI d'avoir fait sa pragmatique-sanction. Sa fille ne sera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de l'Allemagne: c'est un homme qui a perdu son bien au jeu, et qui, se plaisant encore à regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Est-ce donc le cardinal Albéroni qui juge ainsi les vivants et les morts? On connaît

dans l'Europe un maréchal de France qui s'est fait un nom célèbre par ses grandes vues, par son esprit d'ordre et de détail, par son génie et par son activité. Le prétendu testateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il soit permis à l'histoire de parler des vivants: elle doit imiter les jugements de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorsqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics sont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais si quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal Albéroni à cet illustre Français, ne pourrait-il pas lui dire: Cessez de reprocher à ce maréchal l'épuisement des trésors de la France, dans la magnifique ambassade de Francfort, où Charles VII fut élu empereur. Cessez de représenter l'Allemagne en défiance de cette profusion prétendue. L'ambassadeur d'Espagne y faisait une aussi grande figure que celui de France. Le duc de Riperda avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne; et jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme sur le nombre des domestiques et sur la vaisselle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade apparemment quand vous dictâtes cet article de votre testament; et vous donnez, en mourant, votre malédiction pour bien peu de chose. Votre éminence était de mauvaise humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'est pas à elle à juger

par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la postérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre, ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan, qui vous paraît chimérique, était le comble de la vraisemblance. En effet quel était ce plan? c'était d'unir la France, l'Espagne, la Prusse, la Saxe, la Bavière, pour juger, les armes à la main, le procès de la succession de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes et les mieux disciplinés de l'Europe; la Saxe en avait près de cinquante mille; deux armées françaises, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Espagne allait fondre dans l'Italie; et à peine paraissait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait proposé encore de faire agir d'autres ressorts que l'histoire découvrira un jour. On demande après cela si jamais entreprise eut de plus belles apparences? on demande si ce projet n'était pas cent fois plus plausible que les vôtres? On a vu quelquefois de petites armées renverser de grands empires. Ici deux cent cinquante mille hommes attaquent une femme sans défense; et elle se soutient. Avouez-le, monsieur le cardinal, il y a quelque chose là haut qui confond les desseins des hommes.

Vous êtes bien mal instruit pour un grand ministre, quand vous dites que ce général

que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de Fleuri. Je peux assurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne; et dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente-deux mille hommes complets, parmi lesquels il n'y avait que huit mille cavaliers: mais cela composait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraissait que rien ne devait résister, puisque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée rassemblée. Je pourrais, sur ce point d'histoire, apprendre à feu votre éminence bien des choses qu'elle ignore, et qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriser est très-digne de son estime.

Comme je suis encore en vie, il ne m'est pas permis d'être aussi libre que vous, qui êtes mort, et qui pouvez tout dire impunément: mais je pourrais vous donner au moins des lumières sur le siége de Prague, qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles, et que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne sais pas ce que le cardinal de Fleuri, et le général dont vous parlez, vous ont fait: mais il me semble, monseigneur, qu'un bon chrétien, comme vous, qu'un cardinal devait, en mourant, se réconcilier avec ses ennemis; il semble que votre testament ait été fait *ab irato*; cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce testament sera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de Richelieu. Ce faussaire malhabile, en faisant parler le plus grand ministre de l'Europe, dans la crise de la guerre avec l'empereur et le roi d'Espagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés et avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de Richelieu passer sous silence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'université et de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats; il fait à chacun leur part; il arrange le monde à son gré, et se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui pourrait arriver, c'est le recueil des futurs contingents.

On ne voit dans cet écrit aucune notion simple et commune. Il y est dit que lorsque l'empereur Charles VII était sans états et sans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huissiers aguerris pour le signifier.

Au reste, jamais testament ne contint des legs plus considérables. Le cardinal donne et lègue la Bohême à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le

Tirol et la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Brisgau avec les villes forestières au duc des Deux-Ponts, et le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela ressemble au testament que Cérisantes le Gascon fit à Naples du temps du duc de Guise. Il légua à ce prince ses pierreries et sa vaisselle d'or, cent mille écus aux jésuites, autant à un hôpital; il fonda un collège et une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi se faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS
CONTRE LES PEUPLES.

CONSPIRATIONS OU PROSCRIPTIONS JUIVES.

L'histoire est pleine de conspirations contre les tyrans; mais nous ne parlerons ici que des conspirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous; si l'on ose chercher les premiers exemples des proscriptions dans l'histoire des Juifs; si nous séparons ce qui peut appartenir aux passions humaines de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels; si nous ne considérons que l'effet terrible d'une cause divine, nous trouverons d'abord une proscription de vingt-trois mille Juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or; une de vingt-quatre mille pour punir l'Israélite

qu'on avait surpris dans les bras d'une Madianite; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Éphraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proscription; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de Jephté contre les Éphraïmites, voulaient connaître et démêler leurs victimes en leur faisant prononcer l'un après l'autre le mot *schibolet* au passage de la rivière; et ceux qui disaient *sibolet*, selon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus et tués sur-le-champ. Mais il faut considérer que cette tribu d'Éphraïm, ayant osé s'opposer à Jephté, choisi par Dieu même pour être le chef de son peuple, méritait sans doute un tel châtiment.

C'est pour cette raison que nous ne regardons point comme une injustice l'extermination entière des peuples du Canaan; ils s'étaient sans doute attiré cette punition par leurs crimes; ce fut le Dieu vengeur des crimes qui les poursuivit; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

CELLE DE MITHRIDATE.

De telles proscriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas sans doute être imitées par les hommes; aussi le genre humain ne vit point de pareils massacres jusqu'à Mithridate. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorsqu'il ordonna qu'on assassinât tous les Romains qui se

trouvaient dans l'Asie mineure. Plutarque fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille; Appien le réduit à quatre-vingt mille.

Plutarque n'est guère croyable, et Appien probablement exagère. Il n'est pas vraisemblable que tant de citoyens romains demeurassent dans l'Asie mineure où ils avaient alors très-peu d'établissements. Mais quand ce nombre serait réduit à la moitié, Mithridate n'en serait pas moins abominable. Tous les historiens conviennent que le massacre fut général, et que ni les femmes, ni les enfants ne furent épargnés.

CELLES DE SYLLA, DE MARIUS, ET DES TRIUMVIRS.

Mais environ dans ce temps-là même, Sylla et Marius exercèrent sur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Asie. Marius commença les proscriptions, et Sylla le surpassa. La raison humaine est confondue quand elle veut juger les Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, et dont la moitié égorgeait l'autre, pût être, dans ce temps-là même, le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proscriptions de Sylla jusqu'à la bataille d'Actium; et ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Espagne, l'Égypte, la Syrie, toute l'Asie mineure et la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous restent sur la décadence de Rome, dans ces temps sanguinaires et illustres? Tout est perdu, disent vingt auteurs latins; »Rome tombe »par ses propres forces, le luxe a vengé »l'univers.« Tout cela ne veut dire autre-chose, sinon, que la liberté publique n'existait plus: mais la puissance subsistait; elle était entre les mains de cinq ou six généraux d'armée; et le citoyen romain, qui avait jusque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques usurpateurs.

La dernière proscription fut celle d'Antoine, d'Octave et de Lépide; elle ne fut pas plus sanguinaire que celle de Sylla.

Quelque horrible que fût le règne des Caligula et des Néron, on ne voit point de proscriptions sous leur empire; il n'y en eut point dans les guerres des Galba, des Othons, des Vitellius.

CELLE DES JUIFS SOUS TRAJAN.

Les Juifs seuls renouvelèrent ce crime sous Trajan. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très-grand nombre dans l'Égypte et dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de Juifs. Un nommé André, qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable en-

thousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, et qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs, séduits par cet homme, massacrèrent, dit-on, plus de deux cent vingt mille personnes dans la Cyrénaïque et dans Chypre. Dion et Eusèbe disent, que non contents de les tuer, ils mangeaient leur chair, se faisaient une ceinture de leurs intestins, et se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut de toutes les conspirations contre le genre humain, dans notre continent, la plus inhumaine et la plus épouvantable; et elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encore.

CELLE DE THÉODOSE.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au temps de Théodose, qui proscrivit les habitants de Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère comme des menteurs mercenaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice et une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par son ordre, les habitants invités; les courses commen-

cèrent: au milieu de ces réjouissances, ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitants; quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire et plus inhumaine que celle des triumvirs, ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes; mais Théodose ordonna que tout pérît sans distinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves et les filles des proscrits. Thédose fit massacrer les femmes et les enfants, et cela dans la plus profonde paix, et lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime; il fut quelque temps sans aller à la messe.

CELLE DE L'IMPÉRATRICE THÉODORA.

Une conspiration beaucoup plus sanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice Théodora, au milieu du neuvième siècle. Cette femme superstitieuse et cruelle, veuve du cruel Théophile, et tutrice de l'infâme Michel, gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses états. Fleuri, dans son Histoire ecclésiastique, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se réfugièrent dans les états du calife, et qui, devenus les plus implacables comme les plus justes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre

Saint-Barthélemi, dans laquelle on voulut détruire les protestants, et qui les rendit furieux.

CELLE DES CROISÉS CONTRE LES JUIFS.

Cette rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de Pierre l'Ermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Worms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfants de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, et cherchèrent dans leurs entrailles, l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des Juifs de Chypre et de Cyrène, et fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais selon la remarque de Suarez: »Ils avaient égorgé leurs voisins par une »piété bien entendue, et les croisés les mas»sacrérent par une piété mal entendue.« Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, et cela est bien consolant.

CELLE DES CROISADES CONTRE LES ALBIGEOIS.

La conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce, et eut une atrocité de

plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, et qu'elle dura plus long-temps. Suarez aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitants de Béziers, de Carcassone, de Lavaur, et de cent bourgs considérables; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus ou égorgés.

LES VÊPRES SICILIENNES.

S'il est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des Vêpres siciliennes est la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que Jean de Procida, émissaire du roi d'Arragon, préparait dès lors une révolution à Naples et en Sicile; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, et qui fit couler tant de sang. Le roi Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, s'était rendu odieux par le meurtre de Conradin et du duc d'Autriche, deux jeunes héros et deux grands princes dignes de son estime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient détestés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de Pâques, on s'attroupa, on s'émut, on sonna le tocsin, on cria *meurent les tyrans:* tout ce qu'on ren-

contra de Provençaux fut massacré, les innocents périrent avec les coupables.

LES TEMPLIERS.

Je mets sans difficulté au rang des conjurations contre une société entière, le supplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commise avec l'appareil de la justice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance soudaine ou la nécessité de se défendre semble justifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier et trop riche. Je pense bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître et tant de chevaliers, parmi lesquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge et par leurs services, fussent coupables des bassesses absurdes et inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Asie, en Afrique, et pour laquelle même encore plusieurs d'entre eux gémissaient dans les fers des Turcs et des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers, qui, en mourant, prennent Dieu à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription

au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance et de barbarie.

MASSACRE DANS LE NOUVEAU-MONDE.

Dans ce recensement de tant d'horreurs, mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du Nouveau-Monde. Cette proscription est, à l'égard de toutes les autres, ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible et plus générale, et jamais crime ne fut mieux prouvé. Las Casas, évêque de Chiapa dans la Nouvelle-Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles et la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, et depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jeter aux pieds de Charles-Quint et du prince Philippe son fils, et fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusque alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites, dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solennelment plaidée devant l'empereur. Las Casas dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible et innocente, incapable de nuire et de résister, et que la plupart ne connaissaient pas plus

les vêtements et les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, et je n'y ai trouvé que onze habitants, reste de plus de cinq cent mille.

Il compte ensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba et dans Hispaniola, et enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas: J'ai ouï dire qu'on a exercé ces énormités incroyables; il dit: »Je les ai vues: j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs sujets; »j'ai vu ces créatures innocentes massacrées »par milliers; enfin, de mon temps, on a »détruit plus de douze millions d'hommes »dans l'Amérique.«

On ne lui contesta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraisse. Le docteur Sepulveda, qui plaidait contre lui, s'attacha seulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, et qu'ils étaient anthropophages.

Je prends Dieu à témoin, répond le digne évêque Las Casas, que vous calomniez ces innocents après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédérastie, et que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite; il se peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Brésil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe; mais ni à Cuba, ni

à la Jamaïque, ni dans Hispaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue, ni au Pérou, ni au Mexique où est mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes, et j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'est vous qui êtes plus cruels que les anthropophages; car je vous ai vu dresser des chiens énormes pour aller à la chasse des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos semblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Espagnols dire à leurs camarades: »Prête-moi une »longe d'indien pour le déjeûner de mes »dogues, je t'en rendrai demain un quartier.« C'est enfin chez vous seuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, soit pour vos dogues, soit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, est prouvé au procès; et je jure pas le grand Dieu qui m'écoute, que rien n'est plus véritable.

Enfin, Las Casas obtint de Charles-Quint des lois qui arrêtèrent le carnage réputé jusqu'alors légitime, attendu que c'étaient des chrétiens qui massacraient des infidèles.

CONSPIRATION CONTRE MÉRINDOL.

La proscription juridique des habitants de Mérindol et de Cabrière, sous François Ier, en 1546, n'est à la vérité qu'une étincelle en comparaison de cet incendie universel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à six mille personnes des deux sexes et de tout âge. Mais

cinq mille citoyens surpassent en proportion, dans un canton si petit, le nombre des douze millions dans la vaste étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique et dans le Pérou. Ajoutez surtout que les désastres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémisphère.

Ce fut la seule proscription revêtue des formes de la justice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commissaires que le pape avait nommés, et c'est en cela que le massacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime est plus grand quand il est commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix, nommé Guérin, fut le premier auteur de cette boucherie. »C'était,« dit l'historien César Nostradamus, »un homme noir ainsi de »corps que d'âme, autant froid orateur que »persécuteur ardent et calomniateur effronté.« Il commença par dénoncer, en 1540, dix-neuf personnes, au hasard, comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le président d'Oppède était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accusés furent condamnés à la mort sans être entendus; et dans ce nombre il se trouva quatre femmes et cinq enfants qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation,

un inquisiteur de la foi en Provence; il se nommait frère Jean de Rome. Ce malheureux, accompagné de satellites, allait souvent dans Mérindol et dans les villages d'alentour; il entrait inopinément, et de nuit, dans les maisons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent; il déclarait le père, la mère et les enfants hérétiques, leur donnait la question, prenait l'argent, et violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce scélérat dans le fameux plaidoyer d'Aubri, et vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la prison.

Ce fut cet inquisiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accusés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général Guérin, quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'hérésie. Guérin et lui soutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, selon eux, faire révolter tout le canton. Le président d'Oppède, trompé par une information frauduleuse de Guérin, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche et la punition des dix-neuf prétendus coupables. François Ier, trompé à son tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques soldats. Enfin en 1544, d'Oppède et Guérin, à leur tête, mirent le feu à tous les villages, tout fut tué, et Aubri rapporte, dans son plaidoyer, que plusieurs soldats assouvirent leur brutalité sur les femmes et sur

les filles expirantes qui palpitaient encore. C'est ainsi qu'on servait la religion.

Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, et que le président d'Oppède échappa au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers; ils sont curieux. D'Oppède et Guérin alléguaient, pour leur justification, tous les passages de l'Écriture, où il est dit: »Frappez les habitants par le glaive, détruisez tout jusqu'aux animaux *).«

»Tuez le vieillard, l'homme, la femme, et l'enfant à la mamelle **).«

»Tuez l'homme, la femme, l'enfant sevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau et l'âne ***).«

Ils alléguaient encore les ordres et les exemples donnés par l'Église contre les hérétiques. Ces exemples et ces ordres n'empêchèrent pas que Guérin ne fût pendu. C'est la seule proscription de cette espèce qui ait été punie par les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

CONSPIRATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMI.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les massacres de Mérindol et la journée

*) Deut. chap. XIII.
**) Josué, chap. XVI.
***) Premier liv. des Rois, chap. XV.

de la Saint-Barthélemi. Cette journée fait encore dresser les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé*) qui a osé imprimer, en 1758, une espèce d'apologie de cet évènement exécrable. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. »Ce ne fut, »dit-il,« qu'une affaire de proscrip»tion.« Voilà une étrange excuse! il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage, comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers, pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui, de sang-froid, entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque Péréfixe prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspiration religieuse. Le duc de Sulli n'en compte que soixante et dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh, monsieur l'abbé! ne serait-ce rien que quinze mille personnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens?

Le nombre des morts ajoute, sans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez,

*) Caveyrac.

homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape Grégoire XIII fit placer dans le Vatican, et au bas duquel était écrit: *Pontifex Colignii necem probat?* Oubliez-vous sa procession solennelle de l'égise de Saint-Pierre à l'église Saint-Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la Saint-Barthélemi? Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de Rothelin. Le pape Grégoire y est représenté d'un côté, et de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche, et une épée dans la droite. En voilà-t-il assez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre?

CONSPIRATION D'IRLANDE.

La conjuration des Irlandais catholiques contre les protestants, sous Charles Ier en 1641, est une fidèle imitation de la Saint-Barthélemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier Clarendon et un chevalier Jean Temple, assurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingt mille: mais M. Brocke, qui paraît très-instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit

qu'on se plaint à tort; et il semble prouver assez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes et les enfants.

CONSPIRATION DANS LES VALLÉES DU PIÉMONT.

J'omets ici un grand nombre de proscriptions particulières. Les petits désastres ne se comptent point dans les calamités générales; mais je ne dois point passer sous silence la proscription des habitants des vallées du Piémont en 1655.

C'est une chose assez remarquable dans l'histoire, que ces hommes presque inconnus au reste du monde, aient persévéré constamment, de temps immémorial, dans des usages qui avaient changé partout ailleurs. Il en est de ces usages comme de la langue: une infinité de termes antiques se conservent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales et les grandes villes varient dans leur langage de siècle en siècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman, que l'on parlait du temps de Charlemagne, subsiste encore dans le patois du pays de Vaud, qui a conservé le nom de *pays Roman*. On trouve des vestiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes et des Pyrénées. Les peuples voisins de Turin, qui habitaient les cavernes vaudoises, gardèrent l'habillement, la langue, et presque tous les rites du temps de Charlemagne.

On sait assez que dans le huitième et dans le neuvième siècle, la partie septentrionale de l'occident ne connaissait point le culte des images; et une bonne raison, c'est qu'il n'y avait ni peintre ni sculpteur: rien même n'était encore décidé sur certaines questions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverse furent arrêtés et réglés ailleurs, les habitants des vallées l'ignorèrent; et étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils restèrent dans leur ancienne croyance; mais enfin, ils furent au rang des hérétiques, et poursuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape Innocent VIII envoya dans le Piémont un légat nommé Albertus de Capitoneis, archidiacre de Crémone, prêcher une croisade contre eux. La teneur de la bulle du pape est singulière. Il recommande aux inquisiteurs, à tous les ecclésiastiques et à tous les moines, »de »prendre unanimement les armes contre les »Vaudois, de les écraser comme des aspics, »et de les exterminer saintement.« *In hæreticos armis insurgant, eosque velut aspides venenosos conculcent, et ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidèle le droit de »s'emparer de tous les meubles »et immeubles des hérétiques, sans forme »de procès.« *Bona quæcumque mobilia et immobilia quibuscumque licitè occupandi, etc.*

Et par la même autorité, elle déclare que tous les magistrats qui ne prêteront pas main-forte, seront privés de leurs dignités: *Seculares honnoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois, ayant été vivement persécutés en vertu de cette bulle, se crurent des martyrs. Ainsi leur nombre augmenta prodigieusement. Enfin, la bulle d'Innocent VIII fut mise en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de Pianesse entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régiments, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, et tout ce qu'on rencontra fut massacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arrosait du sang de leurs enfants, et on emplissait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, sans doute, dans ce triste catalogue les massacres des Cévènes et du Vivarais, qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce siècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proscriptions et de guerres civiles. Les combats, les assassinats, et les mains des bourreaux ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré sur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, si on en croit tous les historiens contemporains des deux partis.

Est-ce l'histoire des serpents et des tigres que je viens de faire? non, c'est celle des

hommes. Les tigres et les serpents ne traitent point ainsi leur espèce. C'est pourtant dans le siècle de Cicéron, de Pollion, d'Atticus, de Varius, de Tibulle, de Virgile, d'Horace, qu'Auguste fit ses proscriptions. Les philosophes de Thou et Montagne, le chancelier de l'Hospital, vivaient du temps de la Saint-Barthélemi; et les massacres des Cévènes sont du siècle le plus florissant de la monarchie française. Jamais les esprits ne furent plus cultivés, les talents en plus grand nombre, la politesse plus générale. Quel contraste, quel chaos, quelles horribles inconséquences composent ce malheureux monde! On parle des pestes, des tremblements de terre, des embrâsements, des déluges, qui ont désolé le globe: heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleversements! Disons plutôt: heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'est-il trouvé des barbares pour les ordonner, et tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquisiteurs et des familiers de l'inquisition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu, parmi les hommes, des bêtes féroces ainsi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoses de tourterelles en vautours; mais il comprend encore moins que ces monstres aient trouvé, à point nommé, une multitude d'exécuteurs. Si des officiers

et des soldats courent au combat sur un ordre de leurs maîtres, cela est dans l'ordre de la nature; mais que, sans aucun examen, ils aillent assassiner de sang-froid un peuple sans défense, c'est ce qu'on n'oserait pas imaginer des furies même de l'enfer. Ce tableau soulève tellement le cœur de ceux qui se pénètrent de ce qu'ils lisent, que, pour peu qu'on soit enclin à la tristesse, on est fâché d'être né, on est indigné d'être homme.

La seule chose qui puisse consoler, c'est que de telles abominations n'ont été commises que de loin à loin: n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'espace de près de quatre mille années. Je sais que les guerres continuelles qui ont désolé la terre sont des fléaux encore plus destructeurs par leur nombre et par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proscriptions, qui ont été toutes faites avec lâcheté, puisqu'elles ont été faites sans danger, et que les Sylla et les Auguste n'ont été au fond que des assassins, qui ont attendu des passants au coin d'un bois, et qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les sociétés connues ont été en guerre, hormis les brames, et les primitifs que nous appelons *Quakers,* et quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-

peu de sociétés se sont rendues coupables de ces assassinats publics appelés *proscriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le seul roi de l'orient qui se soit livré à ce crime est Mithridate; depuis Auguste il n'y a eu de proscription dans notre hémisphère que chez les chrétiens, qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait saisi souvent le genre humain, il n'y aurait plus d'hommes sur la terre; elle ne serait habitée que par les animaux qui sont, sans contredit, beaucoup moins méchants que nous. C'est à la philosophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle de réparer les crimes des siècles passés. Il est certain que quand l'esprit de tolérance sera établi, on ne pourra plus dire:

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci:

Nos aïeux ont été des monstres exécrables,
Nos pères ont été méchants;
On voit aujourd'hui leurs enfants,
Étant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que, nous trouvant dans les mêmes circonstances qu'eux, nous nous abstinssions, avec horreur, des cruautés dont ils ont été coupables; et

il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas. La philosophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, et encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'est le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, et de la basse férocité qui est à ses gages.

Il est vrai qu'il n'est plus de nos jours de persécutions générales; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La société, la politesse, la raison, inspirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuser de leurs misérables emplois si souvent humiliés, jusqu'à se jouer de la vie de leurs semblables, en colorant leur inhumanité du nom de justice; ils ont été sanguinaires sans nécessité: ce qui n'est pas même le caractère des animaux carnassiers. Toute dureté qui n'est pas nécessaire est un outrage au genre humain. Les cannibales se vengent; mais ils ne font pas expirer dans d'horribles supplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent *).

Puissent ces réflexions satisfaire les âmes sensibles, et adoucir les autres!

---

*) Allusion au supplice du chevalier de La Barre. (*Voyez* le tome II de *Politique et Législation.*)

TABLE DES MATIÈRES.

